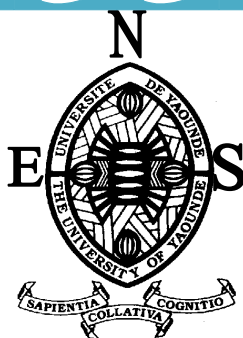


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHERS TRAINING COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY

**LA CFSO ET SON IMPACT SOCIO-
ECONOMIQUE DANS LE HAUT-NYONG : LE
CAS DES LOCALITES D'ABONG-MBANG ET
MAMPANG. 1925-2002.**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de
Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
(DIPES II)*

Par :

NDEKE LOMA Rodrigue

Licencié en Histoire

Sous la direction de :

Pr. Eugène Désiré ELOUNDOU

Maître de Conférences.

Année académique 2014-2015.

A

- *Mes parents, Monsieur Loma Gal Romuald et Madame Nanga Lang Jeanne ;*
- *Ma tante Madame Gnemsab Rachel ;*
- *Ma nourrice Madame Loma Ngono Nicole.*

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire est non seulement le résultat de plusieurs mois de recherche ; mais également le résultat de rencontres fructueuses auprès des personnes et des institutions. D'où l'intérêt pour nous de remercier ceux qui ont participé de façon directe ou indirecte à cette production intellectuelle.

Nous remercions prioritairement notre directeur de mémoire, le Pr Eugène Désiré Eloundou, qui a su trouver du temps pour nous guider non seulement vers une documentation variée, mais également vers le monde de la recherche tout simplement.

Nos sincères remerciements à tous les enseignants des départements d'histoire, de géographie et des sciences de l'éducation.

En histoire, nos remerciements vont à l'endroit des Professeurs Salvador Eyezo'o, Robert Kpwang, Michael Ndobegang, Philippe-Blaise Essomba, Jean-Paul Ossah Mvondo, les Docteurs Joseph Tanga Onana, Lucie Zouya Mimbang, Achille Bella ; les chargés de TD, les Docteurs Muhamadu Jabiru et Christophe Signe, M. David Maura, M. Jean-Pierre Ntamag, M. Alexis Gasisou et M. Mme Fanta Bring.

Au département de géographie, nous remercions les Docteurs Samuel Aimé Abossolo, Jean-Noël Ngapgue, Michel Olinga, Alex Mengue Mbom.

En sciences de l'éducation, nous remercions le Docteur Valentin Mgbwa, Mme Ngome et Mme Marlyse Bella Medoua. Tous ces enseignants ne nous ont pas seulement transmis des valeurs intellectuelles ; mais aussi des valeurs morales et professionnelles.

Nos sincères remerciements à nos informateurs, particulièrement à M. Athanase Mital, qui ne s'est pas contenté seulement de nous donner des informations orales ; mais nous a permis d'avoir accès aux archives de la CFSO, à M. Aboubakar Hamadou, le directeur actuel de la CFSO, qui a mis à notre disposition beaucoup de données chiffrées et cartographiques, à M. Lang

Robert, qui malgré ses multiples occupations agricoles, nous a guidés et accompagnés vers des personnes pouvant nous fournir des informations utiles. Dans la même logique, nous remercions enfin M. Nguidjoko Germain, chef du camp de la CFSO à Abong-Mbang, qui a mobilisé tous les employés de la CFSO pour nous donner des informations et en fin M. Sindjoung Kouam Mathieu, qui, malgré ses activités économiques, nous a guidés et accompagnés vers certains commerçants de la ville d'Abong-Mbang.

Nous remercions enfin tous les centres de documentation qui nous permis d'avoir des informations livresques pouvant nous aider dans la rédaction de ce mémoire.

SOMMAIRE

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iv
Résumé	vii
Abstract.....	viii
Liste des illustrations.....	ix
Liste des tableaux.....	ix
Liste des photographies.....	ix
Liste des cartes.....	x
Liste des acronymes et abréviations.....	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Chapitre I : ORIGINE ET PROCESSUS D'IMPLANTATION DE LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG.....	12
I- ORIGINE ET ACTIVITES DE LA CFSO DANS LE BASSIN DU CONGO.....	12
A- LES FACTEURS DE FORMATION DE LA CFSO.....	14
B- LES ACTIVITES DE LA CFSO DANS LE BASSIN DU CONGO	20
II- DU PROCESSUS D'IMPLANTATION DES CONCESSIONNAIRES DE LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG A LEUR FUSION.....	26
A- LES RAISONS DE L'IMPLANTATION ET L'APPROPRIATION DES TERRES.....	27
B- DES ACTIVITES CONCESSIONNAIRES A LA FUSION DES CONCESSIONS.....	31
Chapitre II : LA CFSO : DE L'ETUDE DE LA SOCIETE FUSIONNEE A LA FAILLITE.....	34
I- LA CFSO A L'ERE DE LA FUSION.	35
A- ETUDE DE LA STRUCTURE.....	35

B- LA CFSO : UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DU CAFE ROBUSTA DANS LE HAUT-NYONG.....	44
II- LA FAILLITE ET SES MANIFESTATIONS EN 2002.....	48
A- LES CAUSES DE LA FAILLITE DE LA CFSO.....	48
B- LES MANIFESTATIONS DE LA FAILLITE DE LA CFSO.....	51
Chapitre III : LA CFSO : DE SON IMPACT ECONOMIQUE A LA RECONFIGURATION TERRITORIALE.....	54
I- LA CFSO : ENTRE PROMOTRICE DU CHOMAGE ET PROMOTRICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	55
A- LA QUESTION DU CHOMAGE.....	55
B- LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	57
II- DE LA RECONFIGURATION TERRITORIALE.....	66
A- L'URBANISATION D'ABONG-MBANG.....	66
B- LE DESENCLAVEMENT DE LA LOCALITE DE MAMPANG.....	68
Chapitre IV : L'IMPACT SOCIAL DE LA CFSO DANS LES LOCALITES D'ABONG-MBANG ET MAMPANG.....	73
I- LES DOMAINES EDUCATIF ET SANITAIRE.....	74
A- LE DOMAINE EDUCATIF.....	74
B- LE DOMAINE SANITAIRE.....	81
II- LA CFSO : ENTRE CONTINUE D'EXPLOITATION COLONIALE ET ACTRICE DU PROCESSUS D'INTEGRATION NATIONALE.....	85
A- LA CONTINUE DE L'EXPLOITATION COLONIALE.....	85
B- ACTRICE DU PROCESSUS D'INTEGRATION NATIONALE.....	90
CONCLUSION GENERALE.....	95
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	99

ANNEXES.....105
TABLE DES MATIERES.....116

RESUME

Le contexte de la colonisation fait émerger un nouveau dynamisme économique de gestion des colonies ; le système concessionnaire. Ce système est à l'origine de la création de la CFSO en 1910 dans le Bassin du Congo. Son processus d'implantation dans le Haut-Nyong en général et dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang en particulier, est lié aux rivalités Franco-Allemandes de 1916. Ainsi, du Bassin du Congo, jusqu'aux localités d'Abong-Mbang et Mampang, les activités de cette structure transforment radicalement l'espace, les hommes et les activités économiques.

Dès sa création dans le Bassin du Congo, cette structure se livre à l'exploitation du caoutchouc et du café. Dans le Haut-Nyong en général et dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang en particulier, ces activités suivent le même cheminement que dans le Bassin du Congo. En 1949, sous l'effet des pesanteurs fiscales les concessionnaires de la CFSO fusionnent pour créer une seule entreprise. Dotée d'une surface agricole, d'un personnel et d'un équipement considérables, la CFSO fusionnée, fait du café sa culture de prédilection jusqu'à sa faillite en 2002 ; faillite liée aux fluctuations des prix du café sur le marché international.

De 1925 (date marquant l'acquisition des terres par les concessionnaires) jusqu'en 2002, cette structure transforme économiquement ces localités non seulement en termes d'octroi du travail, du développement de la caféiculture et d'autres activités, pendant son fonctionnement ; mais également en termes d'augmentation du chômage après sa faillite.

Sur le plan social, la CFSO ne perpétue pas seulement certains aspects de la colonisation à l'instar de l'expropriation des terres, du travail forcé et des inégalités sociales ; mais socialise les populations de ces localités sur les plans de l'éducation, la santé. Par ailleurs, elle favorise, le processus d'intégration nationale pendant sa durée de fonctionnement.

ABSTRACT

The context of colonization brings out a new economic dynamism settlements management; the dealer system. This system is responsible for the creation of CFSO in 1910 in the Congo Basin. Its implementation process in Upper Nyong in general and in the communities of Abong-Mbang and Mampang in particular, is related to the Franco-German rivalries 1916. Thus, the Congo Basin, to the localities of Abong -Mbang and Mampang, the activities of this structure radically transform the space, people and economic activities.

Since its creation in the Congo Basin, this structure is engaged in the exploitation of rubber and coffee. In Haut-Nyong in general and in the communities of Abong-Mbang and Mampang in particular, these activities follow the same path as in the Congo Basin. In 1949, under the effect of tax burdens dealers CFSO merged to form one company. With an agricultural area, a staff and a considerable equipment, CFSO merged, made coffee culture of choice until its bankruptcy in 2002; bankruptcy related to fluctuations in coffee prices on the international market.

From 1925 (the date marking the land acquisition by dealers) until 2002, this structure economically transforms these communities not only in terms of allocation of work, the development of coffee farming and other activities, during its operation; but also in terms of rising unemployment after its bankruptcy.

On the social level, CFSO not only perpetuates some aspects of colonization like the expropriation of land, forced labour and social inequalities; but also socializes the people of these communities in terms of education, health. It also promotes process of national integration during its period of operation.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1- Liste des tableau

Tableau N°1 : Le capital foncier de la CFSO.....	36
Tableau N°2 : Les espaces de séchage.....	36
Tableau N°3 : La main-d'œuvre permanente de la CFSO en 1974.....	38
Tableau N°4 : Le matériel roulant de la CFSO.....	39
Tableau N°5 : Production caféière de la CFSO entre 1984 et 1991.....	45
Tableau N°6 : Commercialisation du café de la CFSO en 1987.....	47
Tableau N°7 : Plaintes de la CFSO.....	52
Tableau N°8 : Production du café robusta de 1981 à 1989.....	61
Tableau N°9 : Routes et chemins des plantations de Mampang.....	70
Tableau N°10 : Liste de quelques élites.....	77
Tableau N°11 : Taux de participation au Certificat d'Etudes Primaires.....	79
Tableau N°12 : Prise en charge des malades de la CFSO à l'hôpital protestant de Nkol-Mvolan.....	83
Tableau N°13 : Quelques membres de l'association <i>ISSONG</i>	94

2- Liste des photographies

Photo N°1 : Un des garages de la CFSO.....	40
Photo N°2 : l'une des stations-services de la CFSO.....	41
Photo N°3 : Pont en dur de la CFSO sur une digue.....	41
Photo N°4 : Maison du Directeur Général de la CFSO.....	42
Photo N°5 : Les bureaux de la Direction Générale.....	42
Photo N°6 : Un des camps de logement (Plateau-Abong-Mbang).....	43
Photo N°7 : Deux usines à café de la CFSO (Mampang).....	43
Photo N°8 : L'un des bâtiments de l'Ecole Publique de Mampang.....	75
Photo N°9 : Bâtiment de l'Ecole Publique de Mampang réfectionné.....	76
Photo N°10 : L'une des infirmeries de la CFSO.....	81

3- Liste des cartes.

Carte N°1 : Djem, Bakwélé et autres groupes ethniques dans le Bassin du Congo.....	17
Carte N°2 : Territoire réservé à la CFSO en 1921.....	21

4- Liste des schémas

Diagramme N°1 : Données Chiffrées de la CFSO de 1984 à 1991.....	45
Diagramme N°2 : Les espaces de culture du café robusta dans le Haut-Nyong en 1988.....	61
Diagramme N°3 : Répartition de la production du café robusta dans la province de l'Est de 1981 à 1989.....	62
Diagramme N°4 : Pourcentage des candidats au CEP de 1980 à 2014.....	80
Diagramme N°5 : Répartition de la Main-d'œuvre par provenance.....	91

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- AEF : Afrique Equatoriale Française
- C.F.C.C : Compagnie Française du Congo-Cameroun.
- CFSO : Compagnie Forestière Sangha-Oubangui.
- CICC : Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao.
- ONCC : Office National du Café et du Cacao.
- ONCPB : Office National de Commercialisation des Produits de Base.

INTRODUCTION GENERALE.

LA PRESENTATION DU SUJET.

Les sociétés, qu'elles soient publiques ou privées façonnent radicalement le milieu dans lequel elles sont implantées. Cette reconfiguration socio-économique peut être à la fois positive ou négative. C'est dans cette logique que s'insère notre thème qui porte sur "la CFSO et son impact socio-économique dans le Haut-Nyong : le cas des localités d'Abong-Mbang et Mampang. 1925-2002". En effet, la CFSO (Compagnie Forestière Sangha-Oubangui) bénéficie d'un contexte historique et d'une approche économique favorables. Les explorations et la colonisation facilitent la maîtrise du Bassin du Congo par les colons occidentaux. Mais il faut avouer que la maîtrise par l'Etat français de ses territoires de l'Afrique Equatoriale Française, n'est pas encore totalement complète. C'est dans ce contexte qu'émerge une approche économique en France. Cette approche stipule que, l'Etat n'est plus le seul acteur à assurer la maîtrise et surtout la gestion de l'espace, vu les difficultés économiques d'avant et d'après-guerre 1870. Pour ce faire, l'Etat adopte le système concessionnaire ; c'est-à-dire un mode de gestion de l'espace par des particuliers pour une exploitation purement agricole. En 1916, le Cameroun passe aux mains des Français et des Anglais. L'Est-Cameroun en général et le Haut-Nyong en particulier, n'échappent pas à partir des années 1920, au système concessionnaire existant déjà dans le Bassin du Congo. Ainsi, de 1925 à 2002, la CFSO marque de son empreinte les différentes entités socio-économiques de l'Est en général et du Haut-Nyong en particulier.

LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET.

Les raisons qui motivent la rédaction de ce mémoire sont de trois ordres. Il s'agit des raisons académique et historique.

Le mémoire, tout comme la thèse, est un travail académique et scientifique. Le mémoire de DIPES II entre dans cette dynamique académique. Il convient déjà de percevoir ce mémoire comme une obligation académique sanctionnée par un diplôme professionnel (DIPES II). Mais c'est aussi dans le

but de contribuer à une avancée dans l'ordre de la connaissance, de la réflexion, de l'analyse ou de la création que la motivation devient historique. D'où la raison historique.

En ce qui concerne la dimension historique, l'histoire de la CFSO devient importante lorsqu'il faut connaître son origine et son processus d'implantation dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier. En effet, la présence de la CFSO dans ces zones, n'est pas fortuite. Cette présence est le résultat des contextes historiques majeurs. Par ailleurs, à travers l'histoire de la CFSO, c'est non seulement l'histoire coloniale qui est révisée, mais l'histoire des localités d'Abong-Mbang et Mampang tout court.

L'INTERET DU SUJET.

Pendant la période coloniale française, le Cameroun connaît l'introduction des produits de rente. Selon Etoga Eily, le Cameroun est divisé en grandes zones de production. Le Haut-Nyong en particulier reçoit le café comme produit de rente à partir de 1925¹. La CFSO, implantée dans le Haut-Nyong, adopte aussi cette culture de rente. Ce thème revêt un intérêt historique, économique et social.

L'intérêt historique, parce que ce thème nous permet de connaître l'origine, les phases d'évolution de la CFSO et par la même occasion, de faire un rapprochement entre la présence de la CFSO et les localités d'Abong-Mbang et Mampang. En effet, l'origine, les différentes phases d'évolution et même la faillite en 2002 de cette structure sont fonction de certains faits historiques majeurs. Par ailleurs, à travers ce thème, c'est aussi l'histoire du Haut-Nyong en général et celle des zones d'étude en particulier, en relation avec la présence de la CFSO qu'il faut aussi étudier. Autrement dit, l'histoire de ces régions est intimement liée à la présence de la CFSO.

Ce thème revêt un intérêt économique dans la mesure où il nous permet de savoir que l'implantation de cette structure, à l'ère des concessionnaires et à

¹F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire économique du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971, p.381.

l'ère de la fusion des concessions, entraîne non seulement le développement de la caféiculture, mais également l'émergence d'autres activités économiques dans les localités d'Abong et Mampang.

Ce thème revêt un intérêt social en ce sens que la présence de cette structure économique, entraîne automatiquement des relations interculturelles à travers le recrutement des employés. Par ailleurs, il est aussi intéressant de voir l'apport de cette structure dans les domaines tels que l'éducation, la santé. Il est aussi important de voir comment le problème du chômage est géré pendant le fonctionnement et après la faillite de cette structure.

LA JUSTIFICATION DU CADRE SPATIO-TEMPOREL.

Le Haut-Nyong, vu ses atouts climatiques et pédologiques est une zone propice à la culture du café. Mais si les localités d'Abong-Mbang et Mampang le sont davantage, c'est à cause de leur situation géographique sur les rives du Nyong. Par ailleurs, si notre choix est porté sur ces deux localités, c'est à cause de l'influence immédiate que la CFSO a sur celles-ci. Par ailleurs, ces localités jouissent des statuts particuliers. Si la ville d'Abong-Mbang est importante sur les plans administratif et démographique, la localité de Mampang quant à elle, jouit du fait qu'elle abrite la direction générale de cette entreprise.

Notre thème étudie les faits historiques sur la base de deux événements majeurs. Deux bornes chronologiques guident notre travail. Il s'agit des années 1925 et 2002.

L'année 1925, marque la période où les agents de la CFSO s'octroient des espaces de cultures sur les rives du Nyong. A partir de cet instant, ce sont les reconfigurations spatiale, économique et sociale qui sont mis au-devant de la scène. Sur un plan purement agricole, c'est le facteur terre qui occupe une place prépondérante ; d'où l'intérêt pour nous de focaliser notre attention sur cet événement historique majeur.

L'année 2002 est aussi liée à un événement historique important ; celui de la faillite de la CFSO, marquée par une crise du café sur le marché international.

Provoquée par la surproduction et le faible taux de consommation par l'Europe occidentale, la crise du café de 2002, s'ajoute à la dévaluation du franc CFA, qui elle-même, est une conséquence de la crise des années 1980². Les conséquences ne sont pas seulement visibles au niveau des entreprises étatiques, mais le sont également dans les structures privées comme la CFSO, qui connaît elle-même des problèmes internes.

LA REVUE DE LA LITTERATURE.

Les plantations coloniales ont fait l'objet de plusieurs travaux scientifiques dans plusieurs milieux, donc les milieux universitaires. Mais les plantations concessionnaires qui entrent dans cette sphère coloniale, semblent être reléguées au second plan ; pourtant elles aussi ont contribué à transformer les paysages socio-culturel et économique des localités dans lesquelles elles ont pris possession. Dans le cas de la CFSO, plusieurs études nous semblent être utiles dans la compréhension de ce thème.

Catherine Coquery-Vidrovitch a publié en 2001 un ouvrage très important dont le titre est, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*³. Cet ouvrage aborde certains aspects de ce thème en ce sens qu'il nous donne des informations sur le contexte de création de la CFSO dans le Bassin du Congo, les raisons de sa création, ses activités et certaines de ses exactions. Il est aussi important de voir dans cet ouvrage l'extension territoriale de la CFSO dans le Bassin du Congo.

Guillaume Henri a écrit *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*⁴. Dans son chapitre intitulé « L'ère d'une compagnie pour le caoutchouc : la CFSO », l'auteur nous donne des informations sur le processus de création de la

²P. Janin, *L'avenir des planteurs camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.29.

³C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, EHESS, 2001.

⁴H. Guillaume, *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*, Louvain, Peeters 2001.

CFSO et à ses activités. En effet, la CFSO est le produit d'une fusion de onze compagnies concessionnaires dans le Bassin du Congo en 1910. Elle fait, du caoutchouc sa première activité économique dès sa création. Compte tenu des fluctuations de ce produit sur le marché international, elle s'oriente vers la production du café.

Lucie Zouya Mimbang dans son ouvrage intitulé *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la «mise en valeur» à la marginalisation*⁵, parle de la valorisation de la région de l'Est depuis la période Allemande, jusqu'à l'avènement de l'indépendance. Elle consacre une partie de son œuvre à la CFSO, où elle s'intéresse au processus d'acquisition des terres par les concessionnaires de la CFSO sur les rives du Nyong et à leurs activités économiques. Elle étudie aussi la contribution de cette structure sur le plan du développement de la caféiculture dans la de la région de l'Est-Cameroun, notamment à partir des années 1920. Le titre en lui-même est parlant puisque la région connaît un rayonnement économique dans la période allant de 1905 à 1960. Mais les années postcoloniales marquent la chute de la région en termes de production agricole ; d'où peut-être la notion de « marginalisation ».

Dans son article intitulé «Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960)⁶», Claude Robineau nous donne des informations utiles sur le recrutement de la main-d'œuvre de la CFSO, sur ses exactions dans le Bassin du Congo, sur les rivalités Franco-allemandes et sur son processus d'implantation dans le Haut-Nyong à partir du Dja à partir de 1925. Ce fait historique corrobore avec les informations données par Lucie Zouya Mimbang en ce qui concerne l'acquisition des terres sur les rives du Nyong par les concessionnaires à partir de 1925.

⁵L. Zouya Mimbang, *L'est-cameroun de 1905 à 1960 : de la «mise en valeur» à la marginalisation*, Paris, Harmattan, 2013.

⁶C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967.

Dans son article intitulé «La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires⁷», Catherine Coquery Vidrovitch ne fait pas seulement une étude du contexte historique ayant influencé l'émergence des compagnies concessionnaires ; mais fait également une étude sur les conséquences sociales et environnementales de ces compagnies dans le Bassin du Congo. Cet article nous donne déjà des informations sur l'impact socio-économique de ces compagnies en général et de la CFSO en particulier dans cette grande zone.

LA PROBLEMATIQUE.

L'implantation des compagnies concessionnaires dans le bassin du Congo en général et dans le Haut-Nyong en particulier ne saurait être étudiée sans l'inclure dans son contexte ; celui de la colonisation. En d'autres termes, il y a un lien étroit entre l'implantation des compagnies concessionnaires et la colonisation. Pour comprendre ce lien, il faut juste se fier à la conception de l'expression par Catherine Coquery-Vidrovitch qui pense qu'« Elles (compagnies concessionnaires) résultèrent, à la fin du XIX^{ème} siècle, d'un compromis entre l'Etat et les firmes privées, chacun cherchant à exploiter le territoire aux moindres frais⁸». Autrement dit, une compagnie concessionnaire est une firme privée qui exploite un territoire aux moindres frais et en contrepartie donne un certain pourcentage de son bénéfice à l'Etat auquel elle appartient. Mais compte tenu de l'évolution politique des territoires coloniaux, les compagnies concessionnaires doivent s'adapter. Cependant, il faut noter que toute implantation et toute évolution en fonction des paysages politique, spatial et économique, s'accompagne automatiquement d'une reconfiguration pluridimensionnelle de l'espace. C'est dans ce registre que s'insère la CFSO. Tout au long de son histoire, d'abord à partir de sa création en 1910 dans le Bassin du Congo, puis de son implantation dans le Haut-Nyong à travers ses agents concessionnaires en 1925, de la fusion des concessions en 1949 et enfin de sa

⁷C. Coquery-Vidrovitch, «La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°186 (vol 52), Paris, CNRS, 2001.

⁸C. coquery-vidrovitch, *Le congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, EHESS, 2001, p.80.

faillite en 2002, cette structure économique, influence à plusieurs niveaux son milieu. Ainsi, au regard cette influence, il est utile de répondre à la question de savoir, en quoi la CFSO est un facteur de recomposition socio-économique des localités d'Abong-Mbang et Mampang de 1925 à 2002 ? Derrière cette interrogation, se cache non seulement l'histoire d'une société, mais également l'histoire d'un pays tout simplement ; dans la mesure où, la présence de la CFSO dans le Haut-Nyong en général et dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang en particulier, affecte économiquement et socialement le Cameroun.

LA METHODOLOGIE.

La réponse à la problématique sus-évoquée repose sur une méthodologie propre à la recherche en science historique. A cet effet, la démarche nous a conduits à utiliser une documentation variée, notamment les sources primaires et les sources secondaires.

Les sources primaires. Nous nous sommes focalisés sur les sources orales et les sources archivistiques. Pour les informations orales, elles ont été recueillies auprès de certains anciens cadres de la CFSO, auprès des employés ayant travaillé dans cette structure et auprès des commerçants. Le but de cette collecte auprès des cadres, était de trouver des informations relatives à la fusion des concessions et aux causes de la faillite de la CFSO. En ce qui concerne les employés, leurs informations nous ont aidés à analyser l'impact économique et social. La collecte des données orales auprès des commerçants nous a aidés à mieux étudier l'évolution d'autres activités économiques pendant le fonctionnement de la CFSO. Ces informations ont été collectées dans les localités de Mampang, Abong-Mbang-centre et au Plateau. Mais au-delà de ces informations orales, les sources archivistiques nous ont donnés beaucoup plus d'informations.

Les rapports d'Archives Nationales de Yaoundé, ne nous ont pas beaucoup satisfaits. C'est ce qui a motivé notre descente au niveau de la Direction Générale de la CFSO à Mampang. Les rapports, bien qu'étant en

mauvais état et ne couvrant pas toute la période d'existence depuis la période concessionnaire, nous ont permis d'avoir des informations sur le capital foncier, le personnel, l'équipement, la production, la transformation, la commercialisation du café et les actions de cette structure aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. Par ailleurs, certains rapports de production nous ont permis connaître et d'étudier les causes profondes de la faillite de la CFSO en 2002.

Les sources secondaires aussi ont été exploitées. Il s'agit notamment des ouvrages et des articles. Les bibliothèques du MINRESI et de l'Ecole Normale de Yaoundé ont été nos centres de documentations. Mais les documents numériques nous ont été d'une très grande utilité. Grâce à ces documents, nous avons pu confirmer certaines sources orales, notamment en ce qui concerne l'origine de la CFSO dans le Bassin du Congo, d'une part. Ils nous ont aidés à confirmer le processus d'implantation de cette structure dans le Haut-Nyong, d'autre part.

LES DIFFICULTES RENCONTREES.

La réalisation de ce mémoire ne s'est pas faite sans obstacles majeurs.

La première difficulté est liée aux sources primaires. En réalité, en ce qui concerne les sources orales, nous voulions des informations relatives à l'implantation de la CFSO dans le Haut-Nyong vers 1925 ; or, il se trouve que plusieurs informateurs vivant pendant cette période sont décédés. Il a donc fallu se contenter des informations fournies par leurs enfants. Informations qui variaient selon l'âge des interlocuteurs. Pour les archives, il a fallu se contenter de celles trouvées. La société ayant fait faillite en 2002, ses bureaux sont désormais habités. Eparpillés au sol et parfois en mauvais état, ces documents sont parfois difficiles à réorganiser. Par ailleurs, du fait de leur dégradation, il est difficile de reconstituer certains faits historiques importants ; d'où l'utilisation des dates approximatives.

La deuxième difficulté est liée aux sources secondaires. En effet, les documents importants enregistrés par nous dans les rayons de la Bibliothèque du

MINRESI, ne sont plus présents. Quant au Centre de Documentation de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé I, où nous avons déjà enregistré les documents par fichiers-matières, la recherche des mémoires, a été un véritable parcours de combattant du fait de la réorganisation du centre par fichiers-auteurs. Par ailleurs, il a fallu aussi constater dans ce même centre, l'absence du personnel pendant un long moment.

De ce fait, nous pouvons affirmer que tout travail scientifique est dynamique et susceptible de faire l'objet de critiques pour son amélioration. Ainsi, nous sommes disponibles à toutes remarques mélioratives.

LE PLAN DU TRAVAIL.

Notre travail s'articule autour de quatre chapitres qui abordent de façon générale l'origine, les activités et l'impact socio-économique de la CFSO dans le Haut-Nyong et plus précisément dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

Le chapitre I, est intitulé « Origine et processus d'implantation de la CFSO dans le Haut-Nyong ». Ce chapitre fait une étude du contexte de création de la CFSO dans le Bassin du Congo et de son processus d'implantation dans le Haut-Nyong à travers ses concessionnaires. Il s'attèle aussi à étudier ses activités économiques et son évolution vers la fusion des concessions.

Le chapitre II s'intitule « La CFSO : De l'étude de la société fusionnée à la faillite ». Ce chapitre fait une étude des activités la structure à partir de 1949, quand les concessionnaires fusionnent en une seule entité, jusqu'en 2002 quand elle fait faillite, dans un contexte économique majeur lié aux flux des prix du café sur le marché international.

Le chapitre III s'intitule « La CFSO : De son impact économique à reconfiguration territoriale ». Ce chapitre fait une étude sur les retombées économiques aussi bien positives que négatives, liées à la présence de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Il aborde aussi le problème de la reconfiguration territoriale ; en ce sens sa présence modifie carrément les paysages des localités d'Abong-Mbang et Mampang, depuis 1925 à 2002.

Le chapitre IV enfin, s'intitule « L'impact social de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang ». Ce chapitre fait une étude sur la reconfiguration sociale des localités d'Abong-Mbang et Mampang depuis 1925 jusqu'en 2002, notamment sur les domaines de l'éducation, la santé et du processus d'intégration nationale.

CHAPITRE I :
**ORIGINE ET PROCESSUS D'IMPLANTATION DE
LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG.**

L'implantation des puissances coloniales dans le Bassin du Congo et surtout le développement du capitalisme privé en Europe, laisse déjà présager une reconfiguration spatioéconomique. En effet, le régime concessionnaire prend son fondement sur le fait que l'Etat n'est plus le seul acteur économique sur les espaces nouvellement conquis par celui-ci. Le Cameroun entre dans la dynamique des concessions quand les Allemands sont chassés du Cameroun en 1916. C'est dans ce contexte de récupération de l'espace allemand, que le Haut-Nyong fait l'objet du développement des concessions. Le présent chapitre a donc pour finalité de présenter l'origine de la CFSO dans le Bassin du Congo et son processus d'implantation dans le Haut-Nyong.

I- ORIGINE ET ACTIVITES DE LA CFSO DANS LE BASSIN DU CONGO.

L'implantation de la CFSO dans le Bassin du Congo est liée à un contexte historique majeur à savoir le contexte de la colonisation. En effet, les particuliers vont prendre progressivement possession des espaces conquis par les colons, jugeant que l'Etat n'est plus le seul acteur économique à pouvoir mettre en valeur toutes ces grands espaces conquis. Ce débat quitte les milieux d'affaire, pour prendre une connotation politique où ces particuliers bénéficient même de l'appui de certains membres du gouvernement et des colons à l'instar de Pierre Savorgnan de Brazza. C'est dans ce sens que Catherine Coquery Vidrovitch affirme :

Les expansionnistes avaient depuis 1890 regroupé leurs forces au sein d'un groupe parlementaire efficace, bien que rassemblant les représentants de formations politiques diverses : le Parti Colonial ; ils eurent, pour le Congo, la chance de voir leurs vues partagées à la fois à Paris par des membres du Gouvernement (Eugène Étienne et Delcassé) et en Afrique par la direction locale de la colonie, assumée par Savorgnan de Brazza⁹.

Même si la CFSO ne naît pas immédiatement après ce débat entre les particuliers et l'Etat, au moins, elle trouve déjà un terrain fertile à la mise en

⁹C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930 (tome 1)*, Paris, EHESS, 2001, p.29.

place ses sociétés concessionnaires. La prochaine articulation se veut donc de nous présenter les facteurs de formation de la CFSO.

A- Les facteurs de formation de la CFSO.

Créée le 1^{er} janvier 1910¹⁰, la CFSO bénéficie d'un contexte où le débat politico-économique sus-évoqué ne semble plus être un problème majeur. Pour mieux cerner les contours de cette articulation, des études sur le contexte colonial, les atouts du Bassin du Congo et le processus de formation de la CFSO méritent d'être faites.

1- Le contexte colonial.

Avant de faire une étude sur le contexte colonial, il est nécessaire de lever toute équivoque autour du concept Bassin du Congo. La présentation du bassin revêt donc un intérêt capital.

Le Bassin du Congo est un vaste bassin versant en Afrique centrale. Il est constitué de plusieurs fleuves qui prennent leur source au Cameroun, au Gabon, au Congo-Brazzaville, en République Centrafricaine. Ce Bassin à travers les fleuves qui le composent, sert déjà de porte d'entrée aux colons à partir de 1849 en Afrique Centrale¹¹; c'est le cas de l'Ogooué (Gabon).

La conférence de Berlin de 1884-1885 est un atout majeur pour l'occupation effective de l'Afrique par les puissances occidentales. A cet effet, les stratégies consistent à signer des traités avec les chefs locaux (côtiers) pour s'assurer la conquête de l'hinterland¹². L'espace ainsi acquis, l'implantation des compagnies concessionnaires est favorisé par Pierre Savorgnan de Brazza. C'est dans cette logique que Catherine Coquery Vidrovitch certifie :

Commissaire général du Congo français de 1883 à 1898, ce fut aussi un visionnaire qui rêva de transformer en terres de grande colonisation ces régions impénétrables, malsaines et peu peuplées de tribus souvent hostiles aux étrangers. De tâtonnements en tâtonnements, il contribua plus qu'on ne le soupçonne

¹⁰Compagnie Forestière Sangha-Oubangui (CFSO), *Statuts*, Paris, Imprimerie Roland Pellerin, 1971, p.4.

¹¹J. Alagoa Ebiegberi, " le delta du Niger et le Cameroun" in *Histoire générale de l'Afrique (tome vi). L'Afrique au XIX^{ème} siècle jusque vers les années 1880* sous la direction de J. f. Ade. Ajayi, Paris, UNESCO, 1996, pp.795-796.

¹²G. N. Uzoigwe "Partage européen et conquête de l'Afrique : Aperçu Général" in *histoire générale de l'Afrique (tome vii). L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, sous la direction d'A. Adu Boahen, Paris, UNESCO, 1987, p. 47.

d'ordinaire à faire adopter en 1898 au Congo français la loi sur les grandes compagnies concessionnaires, régime dont il devait apparaître peu après l'implacable censeur, au cours de la mission d'inspection de 1905 où il trouva la mort¹³.

Au regard de ce évoqué ci-dessus, l'implantation de Savorgnan de Brazza dans le Congo français, est le point de départ de l'occupation de l'espace par les compagnies concessionnaires, dans un contexte de débat politico-économique où l'Etat ne semble être le seul maître dans le contrôle et l'exploitation des espaces nouvellement conquis. A travers ses fleuves dont l'Ogooué au Gabon, la Lobaye et l'Oubangui en Centrafrique, la Sangha et la Kadéï au Cameroun, le Bassin est une porte d'entrée pour les grandes compagnies. A présent, il est important de faire une étude sur les atouts du Bassin du Congo.

2- Les atouts du Bassin du Congo.

Le Bassin du Congo présente des atouts majeurs ayant influencé l'implantation des européens. Nous insisterons sur le rôle géostratégique du bassin, les essences naturelles et sur les hommes.

De par son ouverture sur l'océan Atlantique, le bassin est une zone stratégique pour les différentes activités économiques¹⁴ et diplomatiques. Au niveau de la côte, nous ne saurons nier l'importance de cette zone dans la traite transatlantique.

Au niveau des essences naturelles, le Bassin du Congo présente une grande diversité. On y retrouve une grande variété d'espèces végétales pouvant être exploitées. La forêt dense couvre une grande partie du bassin, rendant la circulation des hommes difficile. C'est ce qui fait dire à Catherine Coquery que : « La forêt dense qui s'étendait depuis l'Atlantique jusqu'au nord de Bangui rendait la circulation difficile pour les colonisateurs¹⁵ ». A cette forêt dense, on peut également noter les espèces animales à l'instar des pachydermes, des félins

¹³C. Coquery-Vidrovitch, *le congo au temps*, p. 28.

¹⁴J-L. Vellut, « Le bassin du congo et l'angola » in *Histoire générale de l'afrrique (tome vi). L'afrrique au xixème siècle jusque vers les années 1880*, sous la direction de J. F. Ade. Ajayi, Paris, UNESCO, 1996, pp.341-348.

¹⁵C. Coquery-Vidrovitch, «La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°186 (vol 52), Paris, CNRS, 2001, p.78.

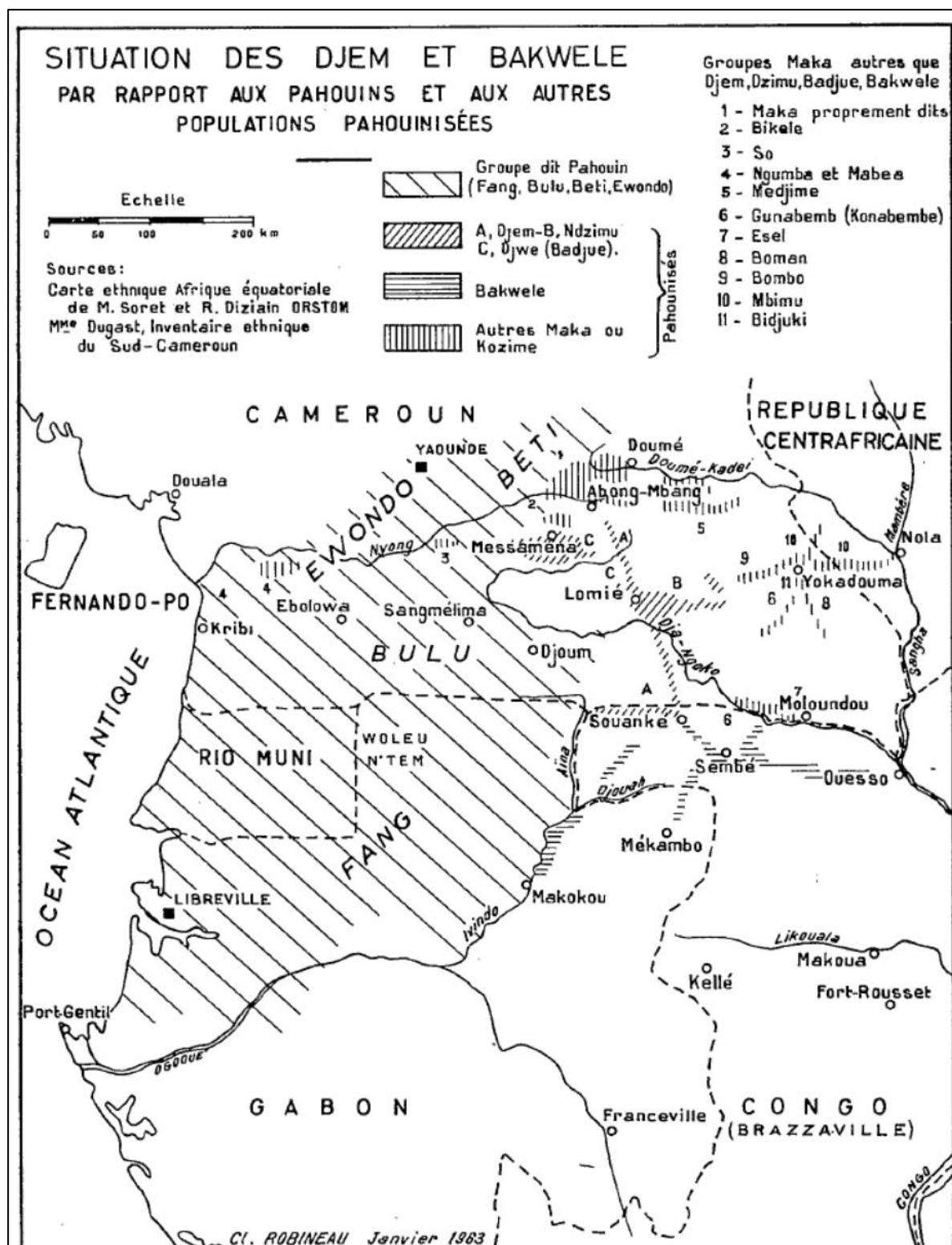
et des singes, qui ont d'ailleurs fait l'objet de commerce. Les Haoussa vont exceller dans ce domaine. Claude Robineau précise à cet effet qu' : « Ils donnent aux chasseurs des marchandises en échange desquelles ceux-ci leur promettent ivoire et peaux ou, à défaut, leur apportent des moutons et cabris d'élevage¹⁶ ».

Le Bassin du Congo présente aussi une richesse hydrographique importante, avec plusieurs cours d'eaux qui alimentent le bassin. La forêt étant dense et difficile à explorer, les explorateurs puis les colons, optent pour la navigation fluviale pour assurer la liaison entre l'ouverture sur l'océan Atlantique et Bangui¹⁷. Après cette brève présentation hydrographique du bassin, il est utile pour nous de présenter quelques ethnies qui occupent le Bassin du Congo.

¹⁶C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967, p.322.

¹⁷C. Coquery-Vidrovitch, « La haute Sangha », p.78.

Carte N°1 : Djem, Bakwélé et autres groupes ethniques dans le Bassin du Congo.



Source : Claude Robineau, *Culture matérielle des Djem de Souanké*, Paris, Objets et Mondes, 1967, p.38.

Le Bassin du Congo présente également une grande diversité ethnique dont l'implantation se situe entre les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Dans un contexte de cohabitation, il existe des échanges culturels entre les différentes ethnies. Les différentes populations du bassin exercent plusieurs activités, Claude Robineau précise à cet effet que : « Dans cette région forestière, les ressources traditionnelles viennent essentiellement de la chasse, de la cueillette et de l'agriculture sur brûlis, accessoirement de la pêche¹⁸ ».

La carte ci-dessus, représente certes les groupes Djem et Bakwélé, mais elle fait également ressortir les autres grands groupes ethniques des peuples du Bassin du Congo. Nous ne saurons oublier même s'ils ne figurent pas sur la carte, les Bateke au Congo-Brazzaville, les Mpongwé ou « Gabonais », les Loango, les Bakongo¹⁹ et les Gbaya de la Centrafrique. Nous insistons sur les peuples parce qu'ils ont fait l'objet d'exploitation coloniale et de résistances aux compagnies²⁰. Il ressort donc de notre analyse que le bassin présente des atouts sur le plan stratégique (ouverture sur l'océan Atlantique et point d'appui pour la conquête de l'hinterland), sur les essences naturelles et sur le plan de la diversité ethnique. Ce sont ces différents atouts qui seront à l'origine de l'implantation des compagnies concessionnaires. Mais avant de voir l'importance de ces atouts dans l'exploitation coloniale à travers les compagnies concessionnaires, dont celle qui fait l'objet de notre étude, il est utile pour nous de faire une analyse du processus de formation de la CFSO.

3- Le processus de formation de la CFSO.

Le contexte colonial a déjà mis sur pied la politique concessionnaire. Sur le terrain, Pierre Savorgnan de Brazza a facilité l'implantation de la première compagnie concessionnaire : «Brazza fut en effet à l'origine de la première grande société concessionnaire : la Société Commerciale, Industrielle et

¹⁸C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo », p.301.

¹⁹C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930 (tome 1)*, Paris, EHESS, 2001, p.73.

²⁰C. Coquery-Vidrovitch, « La haute Sangha », p.84.

Agricole du Haut-Ogooué (S.H.O)²¹». Cela démontre, à souhait, qu'après un débat sur le système concessionnaire, le gouvernement colonial Français trouve un intérêt dans ce nouveau souffle économique.

Les compagnies concessionnaires ayant précédé la CFSO se sont installées dans les différents fleuves du Bassin du Congo à la fin du XX^{ème} siècle. Nous pouvons citer entre autre : la Kadéï, la Lobaye, l'Ouessou, la Ngoko, la M'Poko, etc. Elles se livrent à la collecte du caoutchouc, de l'ivoire et des peaux d'animaux. Elles exploitent également le bois rouge et le bois d'ébène.

Parmi ces compagnies on peut noter : Compagnie franco-congolaise de la Sangha, Compagnie du Haut-Ogooué, l'Ekela-Kadeï-Sangha, Compagnie Française du Haut-Congo, pour ne citer que celles-là. Mais ces compagnies souffrent des dettes envers l'Etat Français et de la concurrence avec les Portugais et les Haoussa. L'une d'elles, la Compagnie Française du Congo-Cameroun (C.F.C.C.) est un exemple illustratif. Claude Robineau précise à cet effet que :

La C.F.C.C. n'a pas d'argent. De ce fait, elle ne peut payer le caoutchouc que les habitants apportent à ses comptoirs et toute l'activité économique fondée sur l'argent est bloquée : vente de marchandises, rentrée de l'impôt, travail rémunéré (...) De là des difficultés avec la population et la concurrence des autres traitants (rivalité de la C.F.H.C. aux marges de la concession, trafic des Portugais et des Haoussa).²²

C'est dans ce contexte de dettes, de concurrence avec les compagnies étrangères d'une part et avec les autres compagnies françaises d'autre part, que la CFSO émerge. On peut donc dire que la fusion des concessions est la résultante des difficultés économiques et de la concurrence. En 1910, ces différentes compagnies s'associent pour pallier aux problèmes d'impôt qui est déjà une charge énorme pour chacune des compagnies et de concurrence des compagnies étrangères. C'est dans cette logique que Guillaume Henri, en faisant une analyse sur le processus de formation de la CFSO affirme que :

La tristement célèbre Compagnie Forestière Sangha-Oubangui (C.F.S.O) est intimement associée à l'apogée du caoutchouc. Cette compagnie est issue de la

²¹C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930 (tome 1)*, Paris, EHESS, 2001, p.77

²²C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo », p.321.

fusion en 1910 de onze sociétés concessionnaires du moyen-Congo et de la Sangha : Ekela-Kadéi-Sangha, Kadéi Commerciale, Haute Sangha, Sangha-Ndaki, Sangha-Lippa-Ouessou, C.F.C, Bretonne du Congo, M'Poko, Lobaye, Ibenga, Baniembé²³.

En résumé, il était question pour ici de faire une analyse de la formation de la CFSO dans le Bassin du Congo. Il ressort de notre analyse que la CFSO a bénéficié d'un contexte historique favorable, où l'Etat Français a été favorable à l'implantation des compagnies concessionnaires. Bien plus, le milieu naturel, les hommes et les problèmes économiques des premières compagnies concessionnaires, sont à l'origine de la fusion des compagnies en 1910 pour donner naissance à la CFSO. La prochaine articulation examine les activités de la CFSO dans le Bassin du Congo.

B- Les activités de la CFSO dans le Bassin du Congo.

La CFSO, comme toutes les autres compagnies concessionnaires contemporaines, est d'abord soumise à la législation coloniale qui stipule qu' :

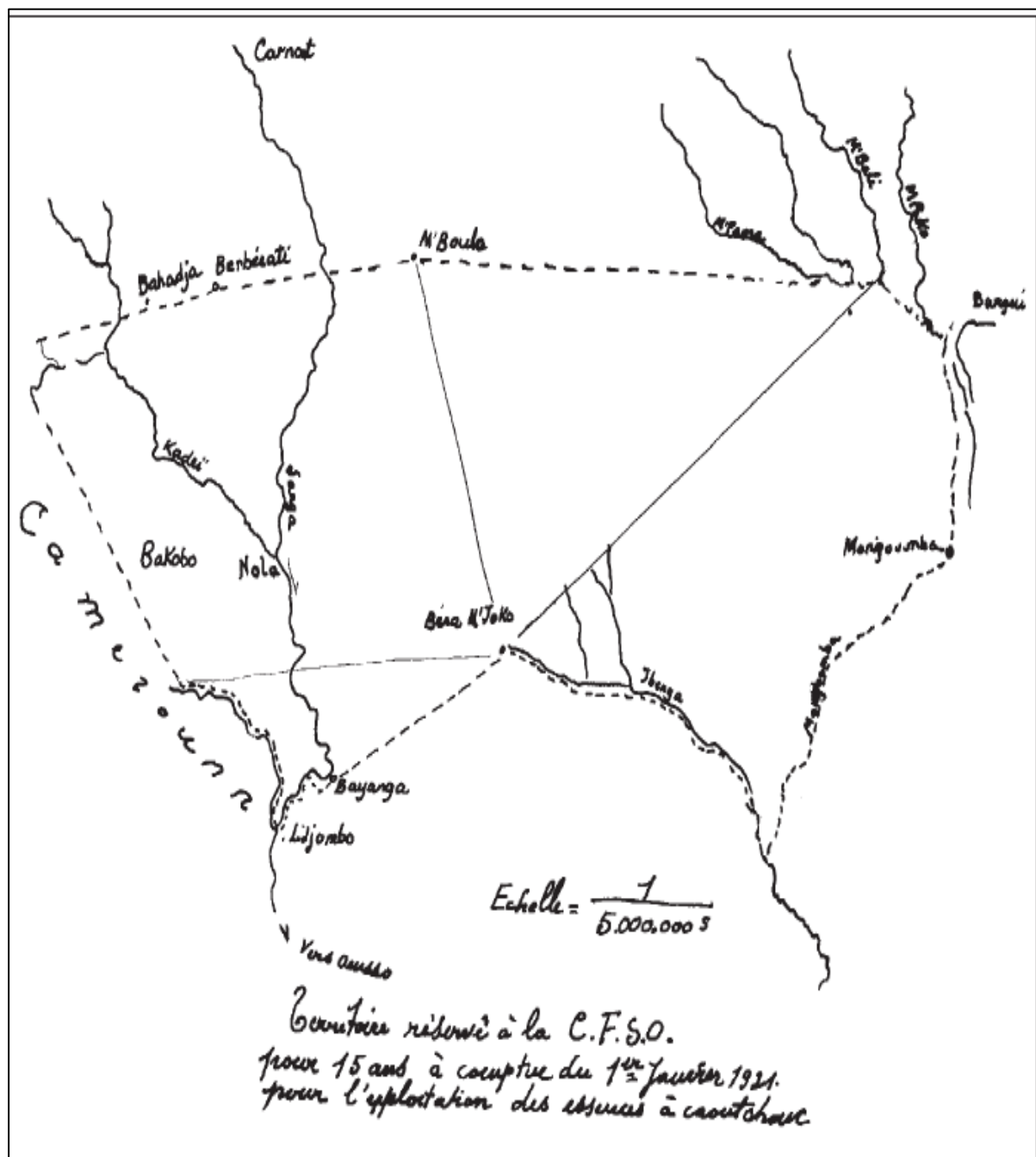
Au terme du délai de dix ans, la compagnie deviendrait propriétaire des terres qu'elle aurait cultivées, plantées, aménagées ou exploitées méthodiquement. Dans ce cas, elle verrait son monopole d'exploitation reconduit pour dix ans sur une superficie égale à dix fois celle des terres ainsi acquises. En contrepartie, la C.F.S.O. continue à verser à l'Etat une redevance annuelle et une taxe de 15% sur les bénéfices.²⁴

Autrement dit, le gouvernement accorde certes des espaces à exploiter, mais doit avoir non seulement une part des bénéfices de la compagnie, mais également un regard sur la manière dont la compagnie exploite l'espace et les hommes. La présente articulation fait donc une étude sur les activités de la CFSO dans le bassin et les exactions auxquelles elle s'est livrée.

²³H. Guillaume, *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*, Louvain, Peeters, 2001, p.292, p.291.

²⁴Ibid.p.292.

Carte N°2 : Territoire réservé à la CFSO en 1921.



Source : C. Coquery-Vidrovitch, «La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°186 (vol 52), Paris, CNRS, 2001, p.88.

1- L'exploitation du caoutchouc.

Le caoutchouc est une matière importante avant et après 1910. L'Europe connaît des avancées considérables sur le plan de l'industrie automobile. C'est un produit qui connaît des fluctuations en fonction des périodes. La demande est encore forte pendant les deux guerres mondiales, dans la mesure où les engins

de guerre utilisent des pneus. Entre 1896 et 1911, l'AEF a produit 18.411.574²⁵ de tonnes de caoutchouc pour la métropole. Mais cette production connaît une chute drastique entre 1945 et 1950 à cause de la fin de la guerre²⁶.

Pour ce qui est de la CFSO, elle dispose de 11 millions d'hectares²⁷. La carte ci-dessus montre l'espace réservé à la CFSO en 1921. On peut voir dans cette carte que la compagnie couvre pratiquement trois régions de l'AEF dont le Gabon, le Congo et la Centrafrique. La CFSO produit du caoutchouc et en achète auprès des villageois. Ainsi entre 1910 et 1931, elle a produit 15.038.500 de tonnes²⁸. Pour cette production, la CFSO dispose à partir de 1912 d'un :

Personnel constitué de 85 agents européens, 30 traitants africains et environ 2.000 travailleurs (indépendamment bien sûr des villageois qui constituent le gros de la main-d'œuvre) employés sur les lieux d'exploitation du caoutchouc, mais plus particulièrement dans les aménagements forestiers et les comptoirs (récolteurs, trieurs, vanniers, manutentionnaires, etc.)²⁹

Au regard de ce qui précède, il est à noter que la CFSO a acquis un espace d'exploitation de 11 millions d'hectares. L'une des premières activités de cette compagnie est l'exploitation du caoutchouc, dans un contexte où l'industrie automobile et les deux guerres mondiales sont au centre de la motivation de cette exploitation. La deuxième activité de la CFSO dans le bassin est l'exploitation du bois et la production du café.

2- L'exploitation du bois et la production du café.

La forêt dense du Bassin du Congo est comme signalé plus haut un atout. A l'époque de l'implantation des compagnies concessionnaires, elle fait l'objet d'exploitation. L'exploitation forestière s'accompagne d'un processus de déboisement en faveur de la mise en place des plantations de café.

²⁵Ce calcul s'est fait sur la base des données par année contenues dans l'ouvrage de H. Guillaume, *du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, congo) 1880-1980*, Louvain, Peeters, 2001, p.307.

²⁶C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967, p.331.

²⁷C. Coquery-Vidrovitch, « La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°186 (vol 52), Paris, CNRS, 2001, p.87.

²⁸H. Guillaume, *du miel au café, de l'ivoire à l'acajou*, p.308.

²⁹Ibid.p.294.

En ce qui concerne l'exploitation de la forêt, elle va se faire avec l'aide des engins performants. C'est ce que Coquery-Vidrovitch confirme quand elle affirme que : « Pendant la même période, l'utilisation d'un matériel lourd permit de commencer à envisager l'exploitation du bois, mais celle-ci était rendue aléatoire par l'éloignement et la mauvaise qualité des communications³⁰ ». La CFSO, nous l'avons signalé plus haut, dispose de 11 millions d'hectares ; mais l'espace réservé à l'exploitation du bois est de 5 millions³¹.

En ce qui concerne le café, robusta particulièrement, il voit le jour avec l'introduction des cultures d'exportation dont le café et le cacao à partir des années 1920. C'est précisément pendant cette période que la production du caoutchouc périclité, même si elle va connaître une autre croissance à la veille et pendant la deuxième guerre mondiale. Mais il faut préciser que pour sa part, la CFSO entreprend à partir de 1928, après autorisation de substituer la production du caoutchouc par d'autres produits, la production du café dans l'interfluve Sangha-Oubangui. C'est ainsi qu'en 1931, elle possède 334 hectares de caféiers et trois ans après, elle passe à 466 hectares³². L'articulation qui s'achève, portait sur l'exploitation du bois et la production du café. Il ressort de notre analyse que la CFSO dispose en 1921 de 11 millions d'hectares dont 5 millions sont consacrés à l'exploitation forestière. Exploitation forestière qui à travers son déboisement entraîne la mise sur pied des plantations de café. Mais dans un contexte de concurrence, la CFSO comme toute autre compagnie, a mis sur pied un système d'exploitation abusif de sa main-d'œuvre. Cette situation sera à l'origine des révoltes des populations sus-évoquées et des déplacements de part et d'autre des frontières des territoires faisant partie du Bassin du Congo ; d'où l'intérêt pour de se pencher sur les exactions de la CFSO dans ledit bassin.

³⁰C. Coquery-Vidrovitch, « La haute Sangha »,

³¹C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930 (tome 1)*, Paris, EHESS, 2001, p.265.

³²H. Guillaume, *du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*, Louvain, Peeters, 2001, p.352.

3- Les exactions de la CFSO dans le Bassin du Congo.

Dans un contexte de concurrence économique, la CFSO tout comme les autres compagnies concessionnaires, se livre à des exactions sur les populations noires. Parmi celles-ci, on peut noter le travail forcé, les violences corporelles, amendes. Ces abus provoquent des révoltes, entraînant ainsi des déplacements des populations.

Le travail forcé n'est pas la spécificité des compagnies concessionnaires. Le gouvernement Français se livre à cette activité à partir de 1925 lors de la construction du chemin de fer Océan-Pointe noire. Le recrutement est intense au point où l'on assiste à des fuites et des déplacements forcés des populations³³. En ce qui concerne la CFSO, son travail forcé est lié à la production du caoutchouc.

Il faut déjà noter qu'en ce qui concerne le recrutement, la CFSO s'appuie sur les autorités traditionnelles, qui, ont leur part dans le salaire de l'employé et l'administration coloniale. C'est dans cette logique que Jean Emile Mbot cite le romancier Français André Gide lors de son voyage dans le Bassin du Congo en 1927 en ces mots :

La cause de tout cela, c'est la C.F.S.O. (Compagnie Forestière Sangha -Oubangui) qui, avec son monopole du caoutchouc et avec la complicité de l'administration locale, réduit tous les indigènes à un dur esclavage. Tous les villages, sans exception aucune, sont forcés de fournir caoutchouc et manioc pour la C.F.S.O., le caoutchouc au prix d'un franc le kilo, et le manioc à un franc, le panier de dix kilos³⁴.

Les violences corporelles sont aussi l'une des activités de répression de la CFSO. Lorsque l'employé fait une faute grave, ou ne produit la quantité de caoutchouc qui lui est demandé, il fait l'objet de violences corporelles. Les violences sont atroces au point où l'employé peut passer de vie à trépas. C'est d'ailleurs ce que Coquery-Vidrovitch démontre en ces termes :

Quelques mois auparavant, l'agent européen de la C.F.S.O. à Boubangui avait fait saisir par ses capitas un villageois récalcitrant, l'avait frappé et fait jeter dans une mare et le malheureux, roué de coups et à demi-noyé, était mort dans l'après-midi

³³C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967, p.340.

³⁴J. Emile Mbot, « L'esclavage et la dette », in *Annales de l'Université Omar Bongo (AUO)*, Libreville(Gabon), Université Omar Bongo, 2001, p.5.

sans avoir repris connaissance. Une enquête de 1919 sur les troubles de l'Ikélemba révélait que 24,88 % des décès étaient imputables à la Compagnie, par violence, insuffisance de soins et maladies, plus 8 % résultant exclusivement de brutalités³⁵.

Dans la même logique, la CFSO procède aux amendes pour tout habitant ne produisant pas la quantité de caoutchouc qui lui est demandé. L'amende est de 40 francs, c'est-à-dire le salaire d'un mois de travail. L'amende n'étant pas payé, l'habitant ou l'employé est passible d'un emprisonnement³⁶ ou à des punitions. Ces différentes atrocités sont à l'origine des révoltes et des déplacements des populations dans le bassin.

Lasses et exaspérées de toutes ces atrocités, les populations se révoltent non seulement contre l'administration coloniale, mais également contre leurs chefs et les compagnies concessionnaires. Plusieurs groupes ethniques se révoltent. Nous pouvons citer entre autre les Gbaya³⁷ de la Haute-Sangha, les Kaka de la Kadéi, les Djem du Dja, les Mpongwé et les Fang de l'Ogooué. L'une des premières révoltes est celle du chef Fang de l'Ogooué Emane Tole surnommé Assang-Méfa (« celui qui frappe à coups de coupe-coupe ») en 1901-1902. Les stratégies adoptées par ces populations furent les attaques et les pillages. En réponse à ces rébellions, les concessionnaires avec l'appui du gouvernement se dotent de milices. La contre-offensive aboutit aux déplacements massifs des populations. C'est ce que Claude Robineau certifie, en prenant le cas Djem, en ces termes : « Mais une partie des Djem avait définitivement quitté le Congo et s'était installée à demeure au Cameroun³⁸ ».

L'exemple des Djem n'est pas le seul. Il faut dire que même si on n'assiste pas forcément à des déplacements de part et d'autre des frontières, on note tout de même la présence des villages déserts.

³⁵C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930 (tome 1)*, Paris, EHESS, 2001, p.185.

³⁶Ibid. p.185.

³⁷Ibid. p.199.

³⁸C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967, p.341.

En synthèse, notre analyse portait sur l'origine de la CFSO dans le Bassin du Congo. Il ressort de notre analyse que la CFSO bénéficie de plusieurs contextes favorables. Du contexte colonial, notamment avec l'instauration du régime concessionnaire, en passant par les atouts du bassin, on peut dire que tout le dispositif était mis en place pour voir l'émergence de la CFSO. Dès sa naissance en 1910, due à la fusion de 11(onze) concessions en faillite, la CFSO se livre à des activités économiques sur une superficie de 11 millions d'hectares. Mais la concurrence avec d'autres concessionnaires entraîne l'exploitation des africains, provoquant ainsi des révoltes et des déplacements massifs des populations. En 1916, le Cameroun passe sous l'autorité de la France. C'est dans ce contexte que le Haut-Nyong en général et les localités d'Abong-Mbang et Mampang en particulier entrent dans la sphère des compagnies concessionnaires. D'où l'intérêt pour nous d'aborder le processus d'implantation et la fusion des concessions dans nos zones d'études.

II- DU PROCESSUS D'IMPLANTATION DES CONCESSIONNAIRES DE LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG A LEUR FUSION.

La maîtrise des eaux du Bassin du Congo en général et de certains fleuves en particulier dont la Ngoko, la Sangha, la Kadéï, par les européens, laisse déjà apparaître l'implantation de la CFSO au Cameroun, dans un contexte historique majeur. Il faut déjà noter qu'avant la première guerre mondiale et précisément en 1911, la majorité des territoires appartenant à la CFSO sont passés aux mains des Allemands après un accord lié au problème marocain. Il faut attendre 1925 pour voir le recouvrement territorial avec une certaine influence de ses activités en terre camerounaise³⁹. La présente articulation se veut donc d'étudier les raisons de l'implantation, le processus d'appropriation des terres, les activités des concessionnaires et le processus de fusion des concessions en 1949.

³⁹Ibid. p.320.

A- Les raisons de l'implantation et l'appropriation des terres.

L'implantation de la CFSO à travers ses concessionnaires, dans le Haut-Nyong est liée aux rivalités franco-allemandes, à travers l'occupation du Cameroun par la France après la première guerre mondiale, à un milieu géographique favorable. Cette articulation énonce aussi le processus d'appropriation des terres par les concessionnaires et la main-d'œuvre bon marché, qui ne connaît pas les réalités sur les conditions de travail dans le Bassin du Congo.

1- Les rivalités Franco-Allemandes au Cameroun.

Les rivalités Franco-Allemandes de 1911 donnent une nouvelle reconfiguration au Cameroun. En effet, pour avoir une mainmise sur le Maroc, la France cède une partie de son territoire de l'AEF à l'Allemagne. Les raisons portées par l'Allemagne sont simples ; avoir accès à la Sangha et à l'Oubangui, bref au Bassin du Congo. Claude Robineau affirme à cet effet que :

Le traité du 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne déplaça la frontière du Cameroun sur le Djouah. Les territoires ainsi gagnés par la colonie allemande furent appelés Nouveau Cameroun (Neu Kamerun). Ils comprenaient au Gabon le Woleu-Ntem, et au Congo les régions de Souanké, Sembé, Fort-Soufflay et Ouesso. Deux prolongements donnaient accès à l'Oubangui et au Congo : l'un sur la Sangha entre les deux Likouala (Likouala-aux-Herbes et Likouala- Mossaka), formant la région de la N'Daki ; l'autre le long de la Lobaye, débouchant sur l'Oubangui aux abords de Zinga. En Sangha et Haute-Sangha, Ouesso, Bania et Carnot étaient cédés par les Français⁴⁰.

Mais le contexte de la première guerre mondiale avec la défaite Allemande dans le bassin à partir de 1914 et au Cameroun en 1916, contribue non seulement à la reddition des territoires de l'AEF, où les compagnies concessionnaires sont basées, dont la CFSO ; mais également à l'occupation effective du Cameroun. C'est dans ce contexte de rivalités franco-allemandes que la CFSO s'implante dans le Haut-Nyong. Victor T. Le Vine souligne même la vente des propriétés aux particuliers français après la première guerre

⁴⁰C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967, p.311.

mondiale⁴¹. Ainsi, l'implantation de la CFSO dans le Haut-Nyong est liée aux rivalités franco-allemandes observées à partir de 1911. Le point culminant de ces rivalités s'observe en 1916 avec la défaite Allemande au Cameroun pendant la première guerre mondiale. Il est important pour nous maintenant de jeter un regard sur le milieu géographique.

2- Le milieu géographique.

L'implantation d'une société est fonction du milieu géographique. Lucie Zouya Mimbang affirme à cet effet :

L'environnement est une donnée essentielle dans l'effort de compréhension de la plupart des aspects de la vie sociale, économique et politique d'un espace donné. L'Es-Cameroun ne fait pas exception à cette règle. Le cadre naturel est ainsi formé d'éléments géographiques qui interagissent les uns sur les autres et peuvent simultanément déterminer et orienter le mode de vie, les migrations et les implantations humaines dans un écosystème précis⁴².

Hormis les rivalités Franco-Allemandes sus-évoquées, il faut dire que le milieu géographique prédispose déjà le Haut-Nyong en général et les localités d'Abong-Mbang et Mampang en particulier, à une à activité de production de grande envergure. Il ne faut non plus oublier que nos zones d'étude tout comme le Bassin du Congo appartiennent au milieu équatorial où il y a une forêt dense, un sol fertile et une pluviométrie importante⁴³. Le café robusta qui est la culture de prédilection de la CFSO, a besoin des pareilles conditions. C'est d'ailleurs ce que Frédéric Martin, en analysant les conditions (pédologiques, hydrographiques, climatologiques) de la culture du café, approuve⁴⁴. Force est de constater que la majorité des pays producteurs de café de 1880 à 1936, appartient à la zone intertropicale⁴⁵. Au regard donc ce qui précède, le milieu géographique à travers le sol, la végétation et le climat sont les facteurs de l'implantation de la CFSO dans le Haut-Nyong, d'autant plus que ces facteurs sont incontournables

⁴¹V. T. Le vine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance (vol 1)*, Paris, éditions Inter-nationales, 1970, p.208.

⁴²L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, éd Harmattan, 2013, p.33.

⁴³Ministère de l'Agriculture et SOCA' 2, *Etude de faisabilité d'un programme de relance régionalisée de la filière café robusta dans l'Est du Cameroun*, Yaoundé, MINAGRI, 1996, p.12.

⁴⁴F. Martin, *Le caféier. Principes techniques et économiques de la culture de cette plante*, Paris, Imprimerie des orphelins-apprentis d'Auteuil, 1938, pp.49-98.

⁴⁵Ibid. pp.14-15

dans la création des plantations de café. A présent, il nous est utile de faire une étude sur le processus d'acquisition des terres par les concessionnaires dans le Haut-Nyong en général et dans nos localités en particulier et la main-d'œuvre bon marché.

3- L'appropriation des terres et la main-d'œuvre bon marché.

Pour l'acquisition des terres, les colons font recours aux chefs de groupements, des notables et aux autorités administratives (chefs de circonscriptions). Pour la culture du café, les choix sont portés sur les rives du Haut-Nyong et de la Boumba. En ce qui concerne l'acquisition des terres, Lucie Zouya Mimbang, en citant Mbatsogo Effa, précise :

Les commerçants et les concessionnaires qui s'activaient déjà dans le commerce des produits de cueillette dans la région du Haut-Nyong, sont ceux-là mêmes qui s'adressaient au chef de groupement dont l'accord était préalablement acquis, lors d'un entretien avec le chef de circonscription administrative. Sûrs de l'autorité qu'il exerçait sur ses sujets, ils lui remirent des cadeaux comprenant des sacs de sel, des fusils de chasse, des complets kaki, du rhum des plantations⁴⁶.

Après cette première phase, on assiste à des festivités au cours desquelles les autorités traditionnelles et administratives paraphent les accords en accordant tous les droits de gestion sur les terres. Cet acte constitue la dernière phase du processus d'acquisition des terres. Dans la même logique, Mr. Mital Athanase nous affirme, en prenant les cas Mampang-Bayong, Ambaka et Bémégonde que : "pour le premier cas, le chef Ayim a dû faire une proposition aux villageois qui n'ont pas pu résister, d'autant plus qu'on ne pouvait pas se dresser contre l'administration coloniale. Pour les deux derniers, il y a eu des assises avec les villageois⁴⁷. Mais l'occupation des espaces par des concessionnaires n'est pas seulement pacifique ; elle est aussi à l'origine des révoltes et des déplacements des populations à l'intérieur de la forêt⁴⁸.

Les concessions entre 1925 et 1933, se répartissent donc comme suit :

⁴⁶L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, éd Harmattan, 2013, p.254.

⁴⁷Entretien avec M A. Mital, 45 ans, chef du village de Mampang et secrétaire de direction de la CFSO de 1992 à 2007, Mampang, mardi 09 septembre 2014 à 7 heures 30 minutes.

⁴⁸Entretien avec M. E. Mpoam, 55 ans, manœuvre, puis délégué du personnel à la CFSO, Mampang, dimanche 05 janvier 2014 à 16 heures 45 minutes

- La concession d'Abong-Mbang (plateau), avec André Gerberon comme concessionnaire ;
- La concession de Ndjimouth, avec Pecek comme concessionnaire ;
- La concession de Bémégonde, avec Dare comme concessionnaire ;
- La concession de Mampang, avec Niclou comme concessionnaire ;
- La concession d'Affia du particulier Biau René ;
- Les concessions de Bindanang et Atok avec pour concessionnaire Biau Georges⁴⁹. Pour ne citer que celles-là.

En ce qui concerne la main-d'œuvre bon marché, la CFSO bénéficie d'un contexte où les habitants ne sont pas encore initiés à la création des plantations sur de grands espaces. C'est ici le lieu de souligner que les travailleurs sont ceux de « la première génération ». Les travailleurs sont alors recrutés auprès des autorités traditionnelles avec la complicité des autorités administratives. Mais M. Mpoam Etienne (dont le grand-père venait de Lomié où on retrouve aussi les Djem) nous affirme que : « Les travailleurs étaient contraints de rejoindre les concessions par la force et la violence. Cette situation avait entraîné la fuite des villageois vers la forêt⁵⁰ ». Dans la même logique, Lucie Zouya Mimbang confirme la violence dans le recrutement quand elle affirme :

Les méthodes de recrutement étaient brutales. Les planteurs européens qui avaient besoin de main-d'œuvre s'adressait à l'office régional du travail qui envoyaient des messagers aux chefs de villages tenus de fournir un nombre précis de travailleurs selon le pourcentage indiqué précédemment. Ces chefs lançaient donc leurs «soldats ou hommes de main» à la chasse à l'homme. Des rafles étaient ainsi organisées au cours desquelles on ne tenait compte, ni de leur situation familiale⁵¹.

Ces méthodes violentes n'empêchent pas pour autant le recrutement des travailleurs dans le Haut-Nyong.

En résumé, la partie analysée ci-dessus avait pour but de faire ressortir le processus d'appropriation des terres par les concessionnaires et l'acquisition de la main-d'œuvre. Il ressort de cette articulation que l'appropriation des terres

⁴⁹Entretien avec M. A Mital, 09 septembre à 7 heures 30 minutes.

⁵⁰Entretien avec M E. Mpoam, dimanche 05 janvier 2014 à 16 heures 45 minutes.

⁵¹ L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960*, p.262.

par les concessionnaires est facilitée par les chefs traditionnels et l'administration coloniale. La CFSO bénéficie aussi d'une main-d'œuvre bon marché qui n'est pas encore imprégnée des cultures sur de grands espaces. Bien plus, les populations du Haut-Nyong ignorent les exactions de la CFSO dans le Bassin du Congo ; plus précisément dans au Congo-Brazzaville, au Gabon et en Centrafrique. Nous nous intéressons maintenant aux activités des concessionnaires et au processus de fusion.

B- Des activités concessionnaires à la fusion des concessions.

Les concessionnaires après appropriation des terres, se livrent à plusieurs activités économiques dont l'exploitation du caoutchouc, du palmier à huile, du café et du cacao. Le poids des impôts sur les différentes activités économiques des concessionnaires est à l'origine de la fusion des concessions à partir de 1949.

1- L'exploitation du caoutchouc et du palmier à huile.

Les activités de la CFSO dans le Haut-Nyong suivent le même cheminement que dans le Bassin du Congo. A partir de 1920, la CFSO s'active déjà dans l'exploitation du caoutchouc⁵². Un ouvrier peut gagner par jour, une somme 1.5 franc (porteur de caoutchouc). En ce qui concerne le palmier à huile, il est exploité pour son huile végétale et pour la fabrication des produits cosmétiques à travers les noix de palme. En dehors de ces activités liées à l'exploitation du caoutchouc et à la production d'huile de palme, la CFSO met en œuvre à partir de 1927 des espaces en vue de la production du café et du cacao.

2- La production du café et du cacao.

A partir de 1925, l'administration française accorde un espace de 700 hectares sur les rives du Nyong. En 1927, les premières plantations de café sont créées. En 1930, elle obtint encore 327 hectares dans les localités d'Atok et de Mampang. Ces différents espaces produisent à la CFSO en 1932 deux tonnes de café pour la seule plantation d'Atok. En 1933, les deux plantations produisent 5 (cinq) tonnes de cacao et 35 (trente-cinq) tonnes de café⁵³. Dans un contexte où

⁵²Ibid. p.260.

⁵³Ibid. p.260.

le poids des impôts pèse sur chaque concession, l'intérêt de se réunir en une seule entité économique est envisagé en 1949⁵⁴.

3- La fusion des concessions.

En 1949 les concessions sus-évoquées fusionnent à l'exception des concessions d'Affia et Mangan par Akonolinga. Ces deux dernières concessions sont détenues par des particuliers. La matérialisation de cette fusion s'observe à travers le choix de Mampang comme Direction Générale. La construction des logements et des bureaux commence à partir de 1949. Mais en ce qui concerne la construction des cases d'habitation pour main-d'œuvre, Madame Nanga Lang Jeanne nous informe que la raison de leur naissance à Mampang est liée au fait que leur père, ayant quitté son village Bagbézé II, est aide-maçon lors des travaux de construction des logements destinés aux manœuvres à partir de 1950⁵⁵. Ce qui corrobore avec les informations retrouvées dans l'inventaire général du 30 juin 1996⁵⁶. Au vu de ce qui précède, on peut donc dire que la fusion des concessions se matérialise avec la construction des bureaux à partir de 1949 et des logements pour manœuvres.

Ce chapitre nous a permis de retracer l'origine de la CFSO dans le Bassin du Congo et de voir son processus d'implantation dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier. Il ressort de notre étude que l'implantation des compagnies concessionnaires est liée au contexte colonial, aux atouts naturels et humains dans le Bassin du Congo. En effet, le contexte colonial met déjà sur pied une nouvelle manière de concevoir la gestion de l'espace colonial. Les compagnies concessionnaires naissant pendant ce contexte sont des facilitateurs dans la maîtrise de l'espace. La CFSO qui naît en 1910 après une fusion de onze compagnies concessionnaires se livre à des activités économiques de grande envergure. Les rivalités Franco-Allemandes observées à

⁵⁴Selon l'inventaire général du 30 juin 1996, la maison du Directeur Commercial est construite en 1949 (avant celle du Directeur Général construite en 1985) ; ce qui sous-entend que la fusion des concessions est complète en cette date ; ce qui n'est pas le cas en 1937 (appartement de passage).

⁵⁵Entretien avec Nanga Lang Jeanne, 49 ans, ancienne employée temporaire à la CFSO, le 25 août 2014 à 10 heures 18 minutes.

⁵⁶ACFSO, « Inventaire Général au 30 juin », Mampang, 30 juin 1996.

partir de 1911, atteignent leur point culminant en 1916 avec la défaite Allemande au Cameroun. Cette phase de l'histoire affecte non seulement l'extension territoriale de la CFSO dans le Bassin du Congo, mais aussi le processus d'implantation de cette dernière dans le Haut-Nyong. Les concessionnaires qui s'octroient des espaces avec l'aide des chefs traditionnels et de l'administration coloniale en 1925, exercent les mêmes activités que celles pratiquées dans le Bassin. Evoluant séparément, la nécessité de former une seule entreprise naît à partir de 1949. Le chapitre suivant a donc pour objectif de faire une étude sur la structure unifiée.

CHAPITRE II :
**LA CFSO : DE L'ETUDE DE LA SOCIETE
FUSIONNEE A LA FAILLITE.**

La fusion des concessions mise en place, la nouvelle structure naissante se livre à la production du café robusta, dans un contexte où la production du caoutchouc (qui est l'une des activités privilégiées de la CFSO) connaît une chute considérable. Par ailleurs, le Cameroun connaît déjà l'introduction des produits de rente à partir de 1925⁵⁷, ce qui donne déjà une certaine valeur à ce produit. Mais les situations économiques traversées non seulement par le café, mais aussi par la CFSO et le Cameroun, auront raison sur la faillite de cette structure à partir de 2002. Le présent chapitre se veut donc d'étudier la structure économique et sa faillite.

I- LA CFSO A L'ERE DE LA FUSION.

La période allant de 1949 à 2002 se caractérise par une intense activité agricole. De la mise en place de la structure à la commercialisation du café, la CFSO va donner l'image grande entreprise à l'échelle sous régionale. La présente articulation analyse non seulement l'entreprise elle-même, mais aussi les différentes activités auxquelles elle se livre.

A- ETUDE DE LA STRUCTURE.

Une entreprise se fonde sur un certain nombre d'éléments indispensables qu'on qualifie de facteurs de production. Les facteurs de production sont des éléments dont la combinaison contribue à la production⁵⁸. Sur ce, notre analyse porte donc sur les capitaux foncier, humain, logistique et immobilier qui permettent à la CFSO de s'affirmer comme une entreprise qui donne une nouvelle image aux localités du Haut-Nyong, pendant sa durée de fonctionnement.

1- Le capital foncier.

La CFSO dispose d'un espace de culture du café réparti dans deux régions au Cameroun. La première zone de production couvre la région de l'Est-Cameroun et plus précisément dans le département du Haut-Nyong, dans les

⁵⁷F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement. Essai d'histoire économique du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971, p.381

⁵⁸C. Bialès et al, *Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains*, Paris, Editions Foucher, 1999, p.261.

localités de Mampang, Afia, Ndjimouth, Bémégonde, Atok, Bindanang, Ambaka, Plateau (Abong-Mbang), Zangué Beyala et Ngoué-Metak. Dans la zone du centre, on note les plantations de Magan à Akonolinga. Le tableau suivant illustre les grandes aires de culture du café de la CFSO dans les deux zones sus-évoquées.

Tableau N°1 : Le capital foncier de la CFSO.

Grandes aires	Superficies	Localités	Observations
Plantation de Mampang	578 ha	Haut-Nyong	CFSO
Plantation Afia	150 ha	Haut-Nyong	Location
Plantation Ndjimouth	333 ha	Haut-Nyong	CFSO
Plantation Atok	435 ha	Haut-Nyong	CFSO
Plantation Mangan	155 ha	Nyong et Mfoumou	Location

Source : Archives de la CFSO (ACFSO), « Les superficies plantées », Mampang, 1993.

Au vu de ce qui précède, la CFSO pratique ses activités sur une surface de 1651 hectares, comprenant deux espaces en location dont ceux de la localité d'Afia et de Mangan à Akonolinga. C'est ainsi que « L'Etat loue à la CFSO sa plantation d'Afia moyennant un loyer annuel de 13 millions de F.CFA sur la base d'une récolte de 2400 tonnes⁵⁹ ». Ce même contrat est aussi appliqué à la plantation d'Akonolinga (Mangan). Ce qui revient à dire que 1346 hectares appartiennent en réalité à la CFSO. Hormis ces aires de culture, la CFSO dispose aussi des espaces de séchage entièrement clôturés. Le tableau ci-dessous apporte plus de précisions sur les espaces de séchage que dispose la CFSO.

Tableau N°2 : Les espaces de séchage.

Plantations	Superficies
Mampang	66.365 m ²
Atok	46.471 m ²
Ndjimouth	23.800 m ²
Akonolinga	18.470 m ²

Source : Archives CFSO (ACFSO), « Les aires de séchage », Mampang, 1993.

⁵⁹Archives de la CFSO (ACFSO), « Les superficies plantées », Mampang, 1993.

Au regard de ce tableau, force est de constater que la totalité d'espace réservé au séchage est de 155. 106 m² soit une superficie de 15.5 hectares. Après avoir analysé les espaces de culture et de séchage réservé à la CFSO, où il est remarqué que cette structure dispose d'espaces assez considérables se situant dans deux régions du Cameroun pour la culture du café, une étude mérite d'être faite sur le capital humain.

2- Le capital humain.

Le capital humain est au centre d'une activité de production. Dans le cas de la CFSO, nous étudierons le capital humain selon la structure et la composition des travailleurs.

L'anarchie des documents due à la fermeture de la CFSO ne nous a pas permis d'avoir des éléments sur le personnel à partir des années 1949. Néanmoins, le rapport de la CFSO du mois d'août 1970⁶⁰, relatif à la situation de la main-d'œuvre dans la plantation de Mampang, nous montre que la situation au niveau de la structure n'a presque pas changé. Nous retrouvons au niveau de la direction, des cadres européens, les employés. Cette structure connaît des changements majeurs à partir des années 1990, où les africains commencent à occuper des postes de responsabilité en tant que cadres. La société présente une configuration telle, au sommet, on a des cadres qui sont soit des chefs de plantations (anciennes concessions), soit des directeurs (Direction Générale, Direction Commerciale, Direction de Production, etc.), soit des techniciens. Les manœuvres sont à la base de cette structure.

La CFSO est composée des travailleurs temporaires (qui sont employés généralement pendant les périodes de récolte ou de débroussaillage) et des permanents. Depuis sa création en tant que société, la CFSO recrute ses travailleurs permanents non seulement dans le Haut-Nyong, mais aussi dans la région de l'Est, au Cameroun voire dans la sous-région Afrique Centrale. Le

⁶⁰ACFSO, « Plantation de Mampang. Rapport du mois d'août », Mampang, 1970.

tableau suivant dressé par nous sur la base des fiches de contrats de travail, démontre de la dimension cosmopolitique des travailleurs de la CFSO.

Tableau N°3 : La main-d'œuvre permanente de la CFSO en 1974.

Nationalités	Départements (Est)		Provinces (régions)		Employés féminins
Camerounais	Haut-Nyong	396	Adamaoua	133	160
	Kadéi	134	Centre	36	
	Lom et Djerem	350	Extrême-Nord	08	
	Boumba et Ngoko	48	Littoral	11	
			Nord	12	
			Nord-Ouest	01	
			Sud	08	
			Ouest	15	
Centrafricains	47			12	
Tchadiens	02			00	
<i>S.I.</i> (Sans informations)	275				
Total	1648				

Source : ACFSO, « La main-d'œuvre de la CFSO », Mampang, 1974.

Le tableau précédent qui met en exergue la main-d'œuvre permanente de la CFSO montre que les employés viennent de divers horizons. Hormis les employés permanents, la CFSO dispose des travailleurs temporaires actifs pendant les périodes de débroussaillage, de récolte et de triage. Le chiffre des travailleurs avoisine parfois 5000 (cinq mille), soit environ 2000 (deux mille) pour les employés permanents et 3000 (trois mille) pour travailleurs temporaires en temps de récolte ou de débroussaillage⁶¹. Après avoir vu le deuxième facteur de production où force est de constater que la CFSO dispose d'un personnel venant de divers horizons, il nous est utile de voir la logistique et l'immobilier.

⁶¹Entretien avec M. Athanase. Mital, 45 ans, chef du village de Mampang et secrétaire de direction de la CFSO de 1992 à 2007, Mampang, mardi 09 septembre 2014 à 7 heures 30 minutes.

3- Le capital logistique et immobilier.

La CFSO dispose des moyens logistiques importants et des commodités y afférentes à l'image des grandes sociétés agro-industrielles. Selon l'inventaire général du 30 juin 1996, la CFSO dispose des moyens logistiques importants. Le tableau suivant est illustratif.

Tableau N°4 : Le matériel roulant de la CFSO.

Catégories	Marques	N° de série	Année d'achat
Véhicules Légers	Pajero	CE6641C	1987
	Trooper	CE3035H	1995
	Peugeot 405	CE9064G	1994
	Peugeot 504	CE0485H	1995
	Peugeot 504	CE5285H	1995
	Peugeot 504	CE5286H	1995
	Peugeot 504	CE4191D	1989
	Mitsubishi L200	CE7930E	1990
	Mitsubishi L200	CE9053G	1994
	Peugeot 504	CE9224C	1988
	Peugeot 504 (AFIA)	CE5258F	1991
	Dodge 4×4 (MANGAN)	CS2992	1951
Véhicules Lourds	Isuzu	CS038AH	1980
	Isuzu	ES896C	1982
	Isuzu	CE3225A	1985
	Isuzu	CE4866D	1988
	Isuzu	CE470B	1979
	Isuzu	CE119BW	1984
	Isuzu	ES063B	1980
	Isuzu	CE8820	/
	Isuzu	CE7461H	1996
	Renault	CE8421H	1996
	Isuzu benne	CE6579	1986
	GMC	CS674X	1948
	Isuzu (AFIA)	CE2875E	1990
	Isuzu (AFIA)	CS991BI	1985
Tracteurs	Massey Ferguson	265/5	1984
	Massey Ferguson	240/6	1986

	Massey Ferguson	265/7	1985
	Massey Ferguson	365/8	1988
	Massey Ferguson	365/9	1989
	Renault (Bindanang)	/	/
	Massey Ferguson (AFIA)	265/4	/

Source : ACFSO, « Inventaire général au 30 juin 1996 ». Le Matériel roulant, Mampang, 1996, p.30.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que la CFSO dispose de trois types ou catégories de véhicules (légers, lourds et tracteurs) au total de 33 (trente-trois) dont 12 (douze) véhicules légers, 14 (quatorze) véhicules lourds et 07 (sept) tracteurs.

Photo N°1 : Un des garages de la CFSO.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 21 août 2014.

L'image ci-dessus représente l'une des commodités liées à la logistique ou au matériel roulant. En effet, la CFSO a deux garages dont l'un à Mampang (sur l'image) et l'autre à Atok. Le garage dispose d'un personnel qualifié et un équipement riche en pièces de rechange en fonction des marques de véhicule.

Photo N°2 : L'une des stations-services de la CFSO.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 21 août 2014.

Hormis les garages, la société possède deux stations-services dont l'une à Mampang (à l'image) et l'autre à Atok. La société Shell du Cameroun ravitaille celles-ci en pétrole en gasoil. Le 14 juin 1986, la société Shell livre à la station-service de la CFSO à Mampang, 2000 litres de pétrole et 7000 litres de gasoil, pour un montant de 1.250.200 (un million deux cent cinquante mille deux cent) FCFA⁶².

Photo N°3 : Pont en dur de la CFSO sur une digue.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 25 août 2014.

A ces commodités s'ajoutent un total général de 97.94 km de routes et de chemins aménagés, dans les plantations, les digues et les ponts en dur. L'image ci-dessus représente l'une des digues de la CFSO.

⁶²ACFSO, « Société Shell du Cameroun. Facture N° 279231 », Mampang, 14 juin 1986.

L'immobilier de la CFSO est constitué des maisons des cadres de l'entreprise qui sont entre les directeurs, les chefs de plantation, les chefs de camp. Les bureaux, les logements des travailleurs permanents et les usines sont également inclus.

Photo N°4 : Maison du Directeur Général de la CFSO.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 25 août 2014.

Cette maison est construite en 1985. D'une longueur de 16m×16.5m avec terrasse, elle est constituée de 03 (trois) chambres, 02 (deux) salle de bain, d'une cuisine d'un garage, d'une piscine, d'un réseau électrique et un château d'eau.

Photo N°5 : Les bureaux de la Direction Générale.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 27 août 2014.

L'image ci-dessus représente les bureaux de la Direction Générale. Ainsi, on a au centre la Direction Commerciale, à gauche le bureau de la Comptabilité et à droite, le bureau du Directeur Général.

Photo N°6 : Un des camps de logement (Plateau-Abong-Mbang).



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 27 août 2014.

L'image ci-dessus représente l'un des camps des travailleurs de la CFSO, celui du camp de Plateau à Abong-Mbang. On dénombre environ une dizaine de camps qui sont répartis en fonction des sites de plantation appartenant à la CFSO. Ces sites sont constitués de 76 (soixante-seize) logements⁶³ avec de nombreuses cases. Ces logements sont destinés pour les employés permanents, les temporaires, habitant aux alentours ou dans les villages proches voire éloignés.

Photo N°7 : Deux usines à café de la CFSO (Mampang)



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 27 août 2014.

La photo ci-dessus, représente deux usines à café de la CFSO (une autre étant située à Atok). Ces usines sont utilisées pour le décorticage du café.

⁶³ACFSO, « Inventaire général au 30 juin 1996 ». Le Matériel roulant, Mampang, 1996, pp 6-7.

En synthèse, l'étude de la CFSO en tant qu'une grande structure nous a amené à appréhender cette dernière sur la base des facteurs de production. Il ressort que les capitaux foncier, humain, logistique et immobilier dont dispose la CFSO dans l'exercice de ses activités agro-industrielles sont à l'image des grandes sociétés. La prochaine articulation qui touche à la caféiculture, nous amène à étudier la production, la transformation et la commercialisation du café par la CFSO pendant sa durée de fonctionnement.

B- LA CFSO : UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DU CAFE ROBUSTA DANS LE HAUT-NYONG.

En tant que grande entreprise, vu sa dimension territoriale, sa main-d'œuvre abondante et sa capacité logistique et immobilière, la CFSO se livre à l'exploitation de sa culture de prédilection, le café. Une exploitation qui se base sur la production, la transformation et la commercialisation du café.

1- La production du café.

Avec une surface à elle, estimée à 1346 (mille trois cents quarante-six) hectares et deux surfaces en location (Afia et Mangan) de 305 (trois cents cinq), la CFSO produit du café sur une superficie totale de 1651 (mille six cents cinquante-un) hectares, soit 143 (cent quarante-trois) champs pour l'espace de la CFSO⁶⁴, 64 (soixante-quatre) champs pour la plantation en location de Mangan⁶⁵ et 36 (trente-six) champs pour la plantation en location d'Afia⁶⁶. La production de café de la CFSO atteint parfois 1.45 tonnes par hectare lorsque les conditions climatiques et phytosanitaires sont favorables en exergue la production du café allant de 1984 à 1991⁶⁷. Au-delà de cette mise en exergue de la production, ce tableau permet de voir le flux des prix du café.

⁶⁴ACFSO, « Inventaire général au 30 juin 1996 ». Plantations caféières, Mampang, 1996, pp.13-18.

⁶⁵ACFSO, « Plantation de Mangan », Mampang, sd, pp. 1-5.

⁶⁶ACFSO, « AFIA », Mampang, sd, p.4

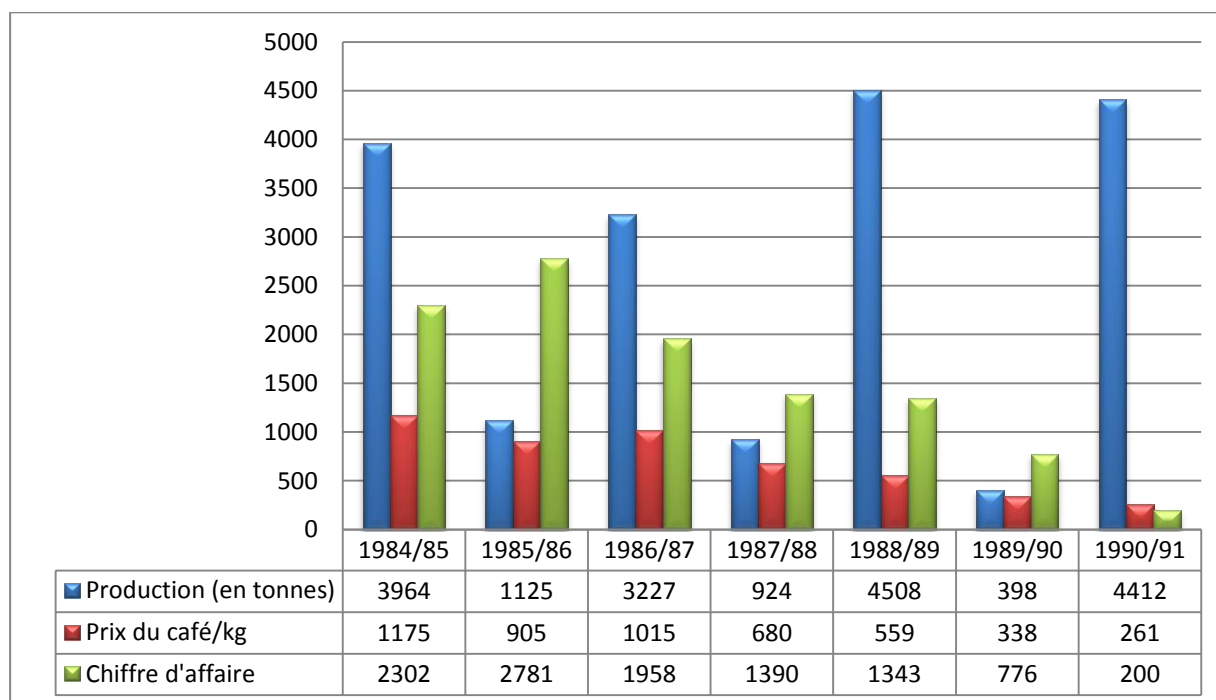
⁶⁷Compte tenu de l'anarchie des documents de la CFSO après sa faillite, nous nous sommes contentés de ces statistiques. Mais si nous partons du principe selon lequel chaque plantation produit en moyenne 1.45 tonne, alors on peut conclure que chaque année, la CFSO produit une quantité de café considérable.

Tableau N°5 : Production caféière de la CFSO entre 1984 et 1991.

Exercices	1984/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91
Tonnes produites	3.964	1.125	3.227	924	4.508	398	4.412
Chiffre d'affaire	2.302	2.781	1.958	1.390	1.343	776	200
Tonnage vendu	1.959	3.072	1.929	2.044	2.405	2.291	337
Prix de campagne	430	440	440	440	440	175	155
Prix moyen de vente en CFA/kg	1.175	905	1.015	680	559	338	261

Source : ACFSO, «Production du café entre 1984 et 1991», Mampang, 1994.

Au vu du tableau ci-dessus la CFSO a produit entre 1984 et 1991 près de 18.558 (dix-huit mille cinq cents cinquante-huit) tonnes de café robusta pour un chiffre d'affaire de 10.750.000.000 (dix milliards sept cents cinquante million de francs CFA). Le diagramme ci-dessus, fait un récapitulatif du tableau précédent.

Diagramme N°1 : Données Chiffrées de la CFSO de 1984 à 1991.

Le tableau et le diagramme, bien que ne faisant pas allusion à une production qui va de la date de fusion de la CFSO, nous renseignent sur le prix du kilogramme de café. Ainsi, le prix du kilogramme connaît une augmentation en 1984 pour chuter en 1990, période liée à la crise du café sur le marché international. Ceci s'observe en 1990/1990, où la société produit 4.412 (quatre mille quatre cents douze) tonnes pour avoir un chiffre d'affaire très faible de

200.000.000 (deux cents million) de francs CFA dû à la baisse du kilogramme (261/kg). L'analyse de la production du café par la CFSO, nous permet de voir non seulement la production elle-même, mais également de dénicher déjà quelques crises. La transformation du café est une autre activité importante de la CFSO.

2- De la transformation du café.

Une fois récolté, le café (en cerises) est acheminé vers les usines de transformation de café. C'est ainsi que :

La CFSO possède trois usines : deux à Mampang (Arrondissement de Doumé) et une autre à Atok (Arrondissement d'Abong-Mbang). Les usines de Mampang d'une puissance de 200 KVA, sont alimentées depuis 1989 par le réseau SONEL (Réseau national). L'usine d'Atok est entraînée par un moteur DEUTZ de 110 CV. Chaque usine dispose d'une chaîne complète comprenant : un séchoir à air chaud, deux décortiqueuses Mc KINNON N°1, deux catadors (machine servant à séparer la poudre du grain) et d'un calibreur.⁶⁸

Le matériel, sus-évoqué, dont dispose la CFSO, permet à celle-ci de transformer son café. Après que les catadors aient fourni un travail important en séparant le grain de la poudre, il faut encore passer au triage manuel qui est l'une des spécificités des femmes. Après cette étape minutieuse, le café est ensaché (sac en coton de couleur grise), stocké dans les magasins, prêt pour le transport vers le port autonome de Douala et enfin prêt pour la commercialisation à l'extérieur.

3- De la commercialisation du café.

C'est : « à compter de l'exercice 1991/1992 que la CFSO est autorisée à commercialiser librement son café provenant de sa propre production, sans être assujettie au système de stabilisation⁶⁹ ». Autrement dit, la CFSO, ne fait plus l'objet d'un contrôle en ce qui concerne la qualité de son café par certains organismes gouvernementaux à l'instar de l'ONCPB (Office National de Commercialisation des Produits de Base), de l'ONCC (Office National du Café et du Cacao) et du CICC (Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao). Le

⁶⁸ACFSO, « Les usines », Mampang, 1994, p.8

⁶⁹ACFSO, « Commercialisation », Mampang, 1994, p.3.

café de la CFSO étant décrit comme un café de bonne qualité, il est commercialisé à l'étranger. Le tableau ci-dessous dressé par nous, met en exergue la sollicitation du café de la CFSO sur le marché international en 1987.

Tableau N°6 : Commercialisation du café de la CFSO en 1987.

Dates	Point de départ	Quantité (en sacs et tonnes)	Destination
23/04/1987	Douala	420 sacs soit 25T419	Le Havre (Fce)
22/08/1987	Douala	420 sacs soit 26T061	Marseille (Fce)
07/09/1987	Douala	672 sacs soit 40T432	Rotterdam (Hol)
23/09/1987	Douala	420 sacs soit 25T317	Hambourg (RFA)
12/10/1987	Douala	420 sacs soit 25T200	Bordeaux (Fce)
24/10/1987	Douala	840 sacs soit 51T490	Lisbonne (Por)
18/11/1987	Douala	2520 sacs soit 152T810	Haïfa (Israël)
18/11/1987	Douala	840 sacs soit 50T850	Barcelone (Esp)
28/11/1987	Douala	840 sacs soit 50T810	Naples (Italie)

Source : ACFSO, « Bordereaux de livraison de 1987 », Mampang, 1987.

Au vu de ce qui précède, un constat peut être fait que la CFSO commercialise beaucoup plus son café à l'extérieur. En effet, le café qui quitte les usines de production et de transformation à Mampang et Atok est transporté par les camions de la CFSO pour le port de Douala. C'est à ce niveau que le produit prend la direction des pays occidentaux à l'instar de la France, la Hollande, la République Fédérale d'Allemagne (qui va changer de nom après la chute du mur de Berlin en 1989), Portugal, Espagne et Italie ; et du Proche-Orient, notamment en Israël.

En résumé, une entreprise est fondée sur un certain nombre de facteurs qui influencent sa production. La CFSO n'échappe pas à cette règle élémentaire.

En effet, les capitaux foncier, humain, logistique et immobilier que dispose la CFSO vont influencer sa production. Production considérable qui est à l'image des grandes sociétés agro-industrielles. Elle transforme surplace son café pour le commercialiser librement à partir de l'exercice 1991/1992. Mais les situations externes et internes entraînent progressivement la société à la faillite en 2002. La prochaine articulation analysera donc les causes et les manifestations de la faillite de la CFSO en 2002.

II- LA FAILLITE ET SES MANIFESTATIONS EN 2002.

La faillite de la CFSO intervient dans un contexte marqué par des instabilités économiques. Ces instabilités économiques influencent le fonctionnement de la structure. Cette faillite se manifeste de diverses manières.

La présente articulation se veut donc d'étudier les causes et les manifestations de la faillite de la CFSO.

A- LES CAUSES DE LA FAILLITE DE LA CFSO.

Les causes de la faillite de CFSO sont liées à des pesanteurs d'ordre interne et d'ordre externe comme l'atteste si bien le discours du Directeur Adjoint de la CFSO à l'occasion de la tournée de prise en contact dans l'arrondissement de Doumé⁷⁰. Ainsi, de la baisse du prix du café sur le marché international en passant par l'impact de dévaluation du Franc CFA, les problèmes phytosanitaire et de vieillissement des plantations, les causes témoignent elles-mêmes de la gravité de la situation économique que va connaître la CFSO à partir de 1992. Ces problèmes atteignent leur point culminant en 2002.

1- La baisse du prix du café sur le marché international.

L'une des causes de la faillite de la CFSO est la baisse du prix du café sur le marché international. En effet, le marché du commerce connaît des fluctuations au niveau des prix. Ceci commence vers les années 1990, précisément en 1994 quand une grande sécheresse détruit une grande partie de la récolte au Brésil, alors premier producteur mondial de café. Même si on constate une légère augmentation des prix en 1997, la chute atteint son point culminant en 2002. C'est dans cette logique que Nestor Osorio affirme :

Cette conjoncture est provoquée par le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de café. La production totale pour l'année caféière 2001/02 (octobre-septembre) est estimée à environ 113 millions de sacs (sacs de 60 kilos), alors que la consommation mondiale est légèrement supérieure à 106 millions de sacs. Il convient d'ajouter à ces chiffres les stocks mondiaux qui représentent 40 millions de sacs⁷¹.

⁷⁰ACFSO, « Discours du Directeur Général Adjoint, Zé Miassé Zacharie », Mampang, 14 janvier 2002.

⁷¹Néstor Osorio, « La crise mondiale du café menace le développement durable », Londres, Organisation Internationale du Café (OIC), 2002, p.2.

Au vu de ce qui précède, nous remarquons que la crise du café selon Néstor Osorio est liée à la surproduction et à une faible demande du café sur le marché international. Ceci peut s'observer sur la base des chiffres fournis par l'auteur dont 113 (cent treize) millions de sacs produits, pour une consommation mondiale qui atteint légèrement la barre de 106 (cent six) millions de sacs.

Ainsi, en observant le tableau N°5, notamment la ligne consacrée au prix moyen de vente en CFA/kg, on se rend à l'évidence que le prix du café baisse considérablement de 1984 à 1991, justifiant ainsi l'idée selon laquelle la crise commence à partir des années 1990. L'analyse de la baisse du prix du café sur le marché international nous a permis de constater que la surproduction et la faible demande du café sur le marché sont à l'origine de la faillite de la CFSO. Il nous est utile maintenant d'aborder l'impact de la dévaluation sur cette grande structure économique.

2- L'impact de la dévaluation du franc CFA.

Instaurée le 11 janvier 1994⁷² par les institutions de Bretton Woods, la dévaluation touche le secteur agricole. Mise sur pied pour stimuler les importations et la production, cette stratégie économique apporte plutôt une instabilité économique. Comme le souligne Pierre Janin : « En effet, la hausse spectaculaire du prix des intrants après la dévaluation a accéléré le phénomène de « désintensification » avec des conséquences négatives sur les rendements des principales cultures vivrières⁷³ ». Bien que la dévaluation soit une initiative gouvernementale (sous l'influence des institutions de Bretton Woods), publique, elle touche le secteur privé, domaine de la CFSO. Ceci se manifeste dans cette structure par l'achat à bas prix du café aux particuliers africains (producteurs locaux). Après avoir analysé l'impact de la dévaluation sur la faillite de la CFSO, où nous constatons que l'initiative gouvernementale visant à dévaluer la

⁷²Georges Courade et Véronique Alary, « Les planteurs camerounais ont-ils été réévalués ? », in *Politique africaine*, n°54, Paris, Karthala, juin 1994, p74.

⁷³Pierre Janin, *L'avenir des planteurs Camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris Karthala, 1999, p.72.

monnaie locale a des conséquences négatives sur la production des produits vivriers et sur la déflation du prix du café au niveau local, nous étudierons maintenant les problèmes phytosanitaires et de vieillissement des plantations.

3- Les problèmes phytosanitaire et de vieillissement des plantations.

Les plantations de café sont des espaces qu'il faut tout le temps entretenir. En effet, ces plantations sont victimes des attaques des scolytes qui sont des parasites qui détruisent les troncs d'arbre. L'utilisation des produits phytosanitaires seule vient à bout de ces parasites. Or, il se trouve que le gouvernement Camerounais à travers le Ministère de l'agriculture⁷⁴, accuse déjà la CFSO le 29 juin 1990, de devenir un « foyer dangereux » de scolytes pour les autres plantations. Même si cette accusation est démentie par la CFSO à travers la Direction Générale le 06 octobre 1990⁷⁵, la société aura des difficultés à réaliser un traitement global après 1990.

La durée de vie d'un caféier varie entre 25 (vingt-cinq) et 50 (cinquante) ans⁷⁶. Or il se trouve qu'en 2002, certaines plantations ont déjà plus de 75 (soixante-quinze) ans, si nous considérons que les premières plantations de café sont créées en 1927. On peut donc conclure au vu de ce qui précède que les plantations de la CFSO sont vieilles. Avec une surface de 1651 (mille six cents cinquante-un) hectares, le renouvellement des plantations nécessite d'énormes moyens financiers⁷⁷ et un temps assez considérable. Hormis cet aspect, le sol est aussi pollué par une forte concentration d'engrais. Toutes les causes ci-dessus étudiées, dont la baisse du prix du café sur le marché mondial, l'impact de la dévaluation, les problèmes phytosanitaires et le vieillissement des plantations ne peuvent que mettre la CFSO en faillite en 2002. Ces causes s'accompagnent des manifestations. La prochaine articulation consiste donc pour nous d'étudier les manifestations de la faillite de la CFSO.

⁷⁴ACFSO, « Téléx N°0552/MINAGRI/90/T/DIRAGRI/SDPV/SIP, du 29/06/90 », Mampang, 1990.

⁷⁵ACFSO, « Lettre N° 279/GD/M/90 », Mampang, 1990.

⁷⁶www.boitearecettes.com, consulté le 14 avril 2014, à 15 heures 30 minutes.

⁷⁷Entretien avec M. Athanase Mital, 45 ans, chef du village de Mampang et secrétaire de direction de la CFSO de 1992 à 2007, Mampang, mardi 09 septembre 2014 à 7 heures 30 minutes.

B- LES MANIFESTATIONS DE LA FAILLITE DE LA CFSO.

La faillite dans une société touche généralement tous les facteurs de production. En ce qui concerne le cas de la CFSO, les manifestations de la faillite sont perceptibles sur trois plans dont administratif, socio-économique et logistique.

1- Sur le plan administratif.

Sur le plan administratif la société connaît à partir de 2002, de graves crises financières. Cette situation aboutit à la compression du personnel dans toutes les plantations de la CFSO⁷⁸. On remarque déjà aussi l'occupation des postes de responsabilité par les africains comme hauts cadres, ce qui n'est pas le cas vers les années 50 jusqu'aux années 90. On peut donc déduire sur la base de cette analyse que les expatriés ne maîtrisent plus la structure et commence à perdre espoir en ce qui concerne le commerce du café. Ce n'est qu'après cette situation que la CFSO connaît trois directeurs généraux d'origine Camerounaise aux noms de Ngouhouo Issah (d'abord Directeur de plantation en 1997, puis Directeur Général de 1998 à 2000), Zé Miassé Zacharie (de 2000 à 2001) et Aboubakar Hamadou (depuis 2001 et en poste actuellement)⁷⁹. Après avoir étudié les manifestations de la faillite sur le plan administratif où nous constatons que la crise financière de 1992, favorise le licenciement d'une grande partie du personnel des plantations de la CFSO⁸⁰ et aboutit à une mutation au niveau de la hiérarchie après 2002, nous analyserons les manifestations sur le plan socio-économique.

2- Sur le plan socio-économique.

Le licenciement du personnel dans les plantations de la CFSO entraîne automatique le chômage. Ainsi, l'adaptation à une nouvelle vie devient difficile pour cette catégorie de personnes. Certes les travaux champêtres sont

⁷⁸ACFSO, « Discours du Directeur Général Adjoint, Zé Miassé Zacharie », Mampang, 14 janvier 2002.

⁷⁹Entretien (téléphonique) avec M. Athanase. Mital, 45 ans, chef du village de Mampang et secrétaire de direction de la CFSO de 1992 à 2007, Yaoundé, samedi, 25 avril 2015 à 21 heures 15 minutes.

⁸⁰Le licenciement est considérable au point où on passe de 2000 employés permanents en 1974 à 150 en 1992, dans toutes les plantations de la CFSO.

généralement un recours, mais parfois l'âge (pour certains) pour les réaliser, constitue un obstacle. C'est dans cette logique que la seule manière de s'adapter à la nouvelle vie est l'emploi de mauvaises méthodes à l'instar du vol et des agressions. C'est ce qui ressort de ce tableau dressé par nous sur la base des plaintes rédigées par la CFSO contre certaines personnes (qui se trouvent être dans la plupart des cas des ex-employés de la CFSO en chômage) au niveau de la brigade d'Abong-Mbang.

Tableau N°7 : Plaintes de la CFSO.

Motifs	Années	Nombre
Vol de moteur électrique	28/01/1988	01
Vol de café (en sacs)	1985-1999	19
Agressions	15-23/12/1988	02

Source : ACFSO, « Plaintes de la CFSO », Mampang, 1985-1999.

Au vu du tableau ci-dessus, on remarque que 22 (vingt-deux) actes de vandalisme sont causés entre 1985 et 1999. Mais à partir de 1992, date de licenciement du personnel dans les plantations, jusqu'en 1999, on dénombre 12 (douze) cas de vandalisme, soit un pourcentage de 54.54%, bien supérieur aux 10 (dix) cas de 1985 à 1992, soit 45.45%. On peut donc déduire que le vol a pris de beaucoup plus d'ampleur après le licenciement. Après une étude des manifestations de la crise sur le plan socio-économique ; où il ressort que la situation économique de la CFSO à partir de 1992, transforme les mentalités et oblige les employés licenciés à développer des actes de vandalisme, il nous incombe à présent d'aborder les manifestations sur le plan logistique.

3- Sur le plan logistique.

Le tableau N°4 montre qu'entre 1959 et 1996, la CFSO dispose d'une quantité important de matériel roulant⁸¹ (33 véhicules) et des commodités y afférentes. Mais à partir de 2002, la situation change avec certains véhicules, qui avec le temps, commencent à ne plus être opérationnel ; et quand bien même ils le sont, ils ne sont plus utilisés pour le compte de la CFSO. Bien plus, les

⁸¹ACFSO, « Inventaire général au 30 juin 1996 ». Le Matériel roulant, Mampang, 1996, p.30

véhicules n'échappent aux actes de vandalisme. Les routes qui accompagnent ces moyens logistiques, sont de moins en moins entretenues, comme elles l'étaient auparavant.

Ce chapitre nous a permis d'étudier la structure économique qu'est la CFSO et sa faillite. Il ressort de notre étude que toute société en général et une société agro-industrielle est basée sur un certain nombre d'éléments qu'on qualifie de facteurs de production. Avec une superficie assez considérable estimée à 1651(mille six cents cinquante-un) hectares, d'une main-d'œuvre abondante et diverse (environ 4000 employés) et d'un équipement moderne, la CFSO se livre à la culture du café. La production qui varie en fonction des conditions climatiques, est transformée par des usines performantes, puis commercialiser vers les pays occidentaux et le Proche-Orient. Mais le café est un produit qui connaît des fluctuations sur le marché international. Victime des pesanteurs externes et internes à partir des années 90, la CFSO fait faillite en 2002. Cependant, l'implantation d'une société dans une zone, s'accompagne toujours de certains changements. Le prochain chapitre analysera donc l'impact économique de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

CHAPITRE III :
LA CFSO : DE SON IMPACT ECONOMIQUE A LA
RECONFIGURATION TERRITORIALE.

L'implantation d'une entreprise quelle que soit dimension, s'accompagne toujours d'une modification des activités économiques et de l'espace dans lequel elle exerce ses activités. Ainsi, l'impact ne s'observe pas seulement à la fin ou à la faillite d'une structure économique, mais à partir du moment même où elle commence ses activités. La présente articulation se veut donc d'étudier non seulement l'impact économique de la CFSO depuis l'acquisition de l'espace agricole en 1925 jusqu'à sa faillite en 2002, mais également la reconfiguration territoriale des localités d'Abong-Mbang et Mampang.

I- LA CFSO : ENTRE PROMOTRICE DU CHOMAGE ET PROMOTRICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

L'impact d'une société dans un milieu peut s'accompagner de deux types de bilan économique ; soit il peut être positif, soit être négatif. Dans le cas de la CFSO, nous ne saurons donner un jugement, mais juste, étudier les faits. Ainsi, la question du chômage et le développement des activités économiques constituent donc pour nous des arguments économiques majeurs.

A- LA QUESTION DU CHOMAGE.

Depuis son implantation dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier, la CFSO a essayé par le travail offert aux africains, de transformer leur conception de l'économie et du travail. Autrement dit, en 1925, quand certains concessionnaires s'octroient des terres auprès des autorités traditionnelles avec la complicité de l'administration coloniale ; voire bien avant en 1918, quand les particuliers de la CFSO exercent encore comme commerçants, les termes comme contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée ne sont pas encore inscrits dans le jargon des africains. Pendant la durée de fonctionnement de la CFSO, la question du chômage est donc un enjeu économique majeur. Cette articulation nous permet de voir comment la question du chômage est abordée par la CFSO.

1- L'octroi d'emplois et les inégalités salariales.

L'avènement de la CFSO est une opportunité d'emplois pour les populations des localités d'Abong-Mbang et Mampang. En 1927, lorsque les premières plantations sont créées, la CFSO (à travers les concessionnaires) recrute dans le Haut-Nyong en général et dans les localités d'Abong-Mbang en particulier. Lorsque la structure est constituée en 1949, les employés du Haut-Nyong constituent une main-d'œuvre importante. C'est ce qui justifie le nombre d'employés permanents soit 396 (trois cents quatre-vingt-seize) sur les 1648 (mille six cents quarante-huit) que compte la CFSO en 1974⁸², avec une majorité provenant des localités d'Abong-Mbang et Mampang.

Le travail fourni par les employés est récompensé par un salaire qui est calculé en fonction de l'heure. Il n'y a pas un prix par heure uniforme à tous les employés. L'heure de travail varie entre 16 et 100 franc CFA. Si l'on calcule sur la base des informations dont, 16 franc CFA l'heure, 40 (quarante) heures de travail (soit huit heures par cinq jours) par semaine, un employé peut se retrouver avec un salaire mensuel de 2560 (deux mille cinq cents soixante) francs CFA. En 1969, la plantation de Mampang compte 144 (cent quarante-quatre), pour un salaire total de 394.809⁸³, soit un salaire moyen de 2.741 francs CFA par travailleur. En 1974, la CNPS est créée. M. Ngono Ipaka Joseph, nous affirme que la CFSO : « prélevait 2.8% du salaire pour la pension retraite⁸⁴ ».

Hormis ce salaire qui à vue d'œil semble être insignifiant pour un employé, compte tenu des pesanteurs sociales, il faut constater aussi un déséquilibre entre le salaire d'un expatrié et un employé africain⁸⁵. L'analyse de cette articulation nous a permis de comprendre que la CFSO, durant sa durée de fonctionnement est un grand pourvoyeur d'emplois dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Mais cet aspect ne doit pas dissimuler les inégalités

⁸²ACFSO, « La main-d'œuvre de la CFSO », Mampang, 1974.

⁸³ACFSO, « Plantation de Mampang. Rapport du mois de décembre 1969 », Mampang, 1969.

⁸⁴Entretien avec M. Ngono Ipaka Joseph, 58 ans, Aide-Comptable et chef d'équipe en 1995 à la CFSO, Plateau (Abong-Mbang), dimanche 31 août 2014 16 heures 30 minutes.

⁸⁵ACFSO, « Bulletin de paye N° 47216 de M. Ngouhouo Issah », Mampang, 07 juin 1997.

salariales observées pendant le fonctionnement de cette structure. La prochaine articulation analysera l'augmentation du chômage à l'ère de la faillite de la CFSO.

2- L'augmentation du chômage à l'ère de la faillite de la CFSO.

En 1992, la CFSO licencie une grande partie du personnel dans les plantations. Ce licenciement entraîne automatiquement aussi le chômage. Les moyens d'adaptation à cette nouvelle situation sont le vandalisme et le vol. En 2002, quand la société fait faillite, c'est une vague de personnes sans emploi qui est enregistrée. Les conséquences sont graves. L'on assiste à une baisse considérable de la population dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

Des familles entières, bien qu'ayant mis un temps considérable dans ces localités, regagnent leur région d'origine. Faute de travail, la misère et la dépression s'installent, conduisant parfois aux décès. C'est dans cette logique que Mme Nanga Lang Jeanne nous affirme qu' :

A la fermeture de la CFSO, certains employés, notamment les chefs d'équipe, sont décédés du fait de l'arrêt brusque du travail. Rares sont ceux-là qui s'intéressaient aux travaux champêtres à part leurs femmes. C'est le cas de certains employés suivants⁸⁶ :

- Le chef d'équipe de la plantation d'Ambaka ;
- Le Chef d'équipe de la plantation de Mampang ;
- Le chef d'équipe des femmes de la plantation de Bemengonde ;
- Un couseur de sacs⁸⁷.

Dans le même registre des conséquences, on note pour certains le non-paiement intégral, des indemnités de licenciement et de rappel-pension. En effet : « Dans La CFSO, le départ en retraite est fixé à 60 ans et la retraite anticipée à 50 ans et avoir accomplie 180 mois de salaire (soit 15 ans)⁸⁸ ». Ainsi, M. Ntsaoulé Lang Jean Paul affirme : « Selon moi, les 400.000 que j'ai eus sont largement insuffisant par rapport aux années que j'ai passé à la CFSO. Mon rappel aurait dû avoisiner un ou deux millions si les calculs avaient été bien

⁸⁶Dans le souci de ne pas divulguer les informations personnelles des cadres, nous avons trouvé judicieux de garder les anonymats.

⁸⁷Entretien avec J. Nanga Lang, 49 ans, ancienne employée temporaire à la CFSO, lundi, 25 août 2014 à 10 heures 18 minutes.

⁸⁸Entretien avec M. Ngono Ipaka Joseph, 58 ans, Aide-Comptable et chef d'équipe en 1995 à la CFSO, Plateau (Abong-Mbang), dimanche 31 août 2014 16 heures 30 minutes.

faits⁸⁹ ». Même si nous ignorons les modalités de calcul des indemnités de licenciement et de rappel-pension à la CFSO, il faut tout de même avouer que l'argument sus-évoqué est partagé par la majorité de nos informateurs et reste toujours d'actualité. C'est ainsi que sur 20 (vingt) questionnaires distribués, 19 (dix-neuf) sont du même avis, soit 95%. En ce qui concerne le chômage, la misère et les mauvaises conditions de vie, tous sont unanimes, soit 100%.

Vu ce qui précède, force est de constater que la faillite de la CFSO s'accompagne d'un taux de chômage considérable, de la misère et des mauvaises conditions de vie, qui conduisent parfois les populations vers la dépression, voire vers la mort. Mais la faillite de la CFSO occasionne également une orientation vers d'autres secteurs d'activités, pour combler ce grand vide.

3- La faillite de la CFSO et la nouvelle orientation des activités économiques.

Dans le but de s'adapter à une nouvelle vie, les ex-employés de la CFSO s'orientent vers d'autres activités économiques à l'instar de l'agriculture, le commerce, le transport.

En ce qui concerne l'agriculture, le passage à la CFSO renforce les capacités agronomiques pour certains, c'est le cas de M. Aboubakar Hamadou, qui affirme : « J'ai acquis une expérience dans la gestion du personnel et en plus, j'ai eu à mettre en pratique mes connaissances agronomiques⁹⁰ ». Nombreux sont ceux-là, qui, après la faillite de la CFSO, se tournent vers l'agriculture. Ainsi, les espaces de culture de la CFSO sont devenus des endroits où les populations cultivent du maïs, de la tomate, des ananas. M. Nguijoko Germain, chef du camp Plateau (Abong-Mbang), nous a affirmé qu'il possède environ dix hectares où il cultive annuellement du maïs⁹¹. Il fait partie de l'une des centaines de personnes

⁸⁹Entretien avec M. J.P Ntsaoulé Lang, 56 ans, manœuvre-maçon de 1974 à 2002, Mampang, 30 août 2014, à 16 heures 30 minutes.

⁹⁰Entretien avec M. Aboubakar Hamadou, 46 ans, Directeur Général Adjoint de 2000 à 2008 (actuellement Directeur Général), Mampang, mercredi 27 août 2014.

⁹¹Entretien avec M. Nguijoko Germain, chef du camp Plateau (Abong-Mbang), Abong-Mbang, dimanche 31 août 2014 à 16 heures 30 minutes.

qui récupèrent l'espace de la CFSO à sa faillite pour y pratiquer les travaux champêtres.

Le commerce constitue un autre domaine pour les populations des localités d'Abong-Mbang et Mampang. Le commerce pratiqué ici n'est pas celui des produits manufacturés, mais celui des produits vivriers. Les produits sont transportés à l'aide des pousse-pousse, vers 4 (quatre) heures du matin à destination du marché d'Abong-Mbang.

Les jeunes pratiquent le transport. La moto devient le moyen de transport par excellence. M. Mital Athanase nous fait remarquer qu'en dehors des actes de vandalisme des jeunes lors de la faillite de la CFSO, ces jeunes font dans le transport⁹².

En résumé, l'articulation ci-dessus a traité de la question du chômage de la durée de fonctionnement de la CFSO à sa faillite. Il ressort de notre analyse que la CFSO constitue une opportunité d'emplois pour les populations du Haut-Nyong en général et celles d'Abong-Mbang et Mampang en particulier. Bien que les conditions salariales soient déplorées, elle constitue tout de même une bouffée d'oxygène. Mais la faillite de la société en 2002 est un coup dur pour les populations desdites localités, dans la mesure où elle aggrave le chômage déjà enregistré en 1992. Cette situation oblige les populations à se réadapter. Réadaptation qui n'est pas facile, vu l'âge. C'est dans cette optique que l'agriculture, le commerce et le transport (moto) sont les seules voies d'accès d'une nouvelle vie. Mais la CFSO aussi de son empreinte dans le développement des activités économiques dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

B- LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES.

L'implantation d'une société dans une localité s'accompagne toujours d'un développement des activités économiques. C'est dans cette logique que l'avènement de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang a transformé le

⁹²Entretien avec M. Athanase Mital, 45 ans, chef du village de Mampang et secrétaire de direction de la CFSO de 1992 à 2007, Mampang, mardi 09 septembre 2014 à 7 heures 30 minutes.

paysage économique en ce qui concerne le développement de la caféiculture, le désenclavement des zones agricoles, le développement des tontines, le paiement des impôts et l'augmentation du pouvoir d'achat.

1- La CFSO et le développement de la caféiculture.

La culture du café robusta qui est l'un des domaines de prédilection de la CFSO pendant sa durée de fonctionnement, est adopté par les populations des localités d'Abong-Mbang et Mampang. Autrement dit, la CFSO depuis son implantation dans le Haut-Nyong à travers les concessionnaires jusqu'à sa faillite, la CFSO, contribue au développement de la culture du café robusta non seulement dans nos zones d'études en particulier, mais dans le Haut-Nyong, voire l'Est-Cameroun en général. C'est ce qui est attesté dans l'exposé de M. Gobé en ces termes :

Les caféiers sont cultivés dans la région du Haut-Nyong depuis une quarantaine d'années. Les européens en sont les premiers planteurs. C'est à la CFSO, en la personne de M. Dubois, que revient le mérite d'avoir pratiqué la première plantation, mais l'introduction ne date que de trente ans environ.

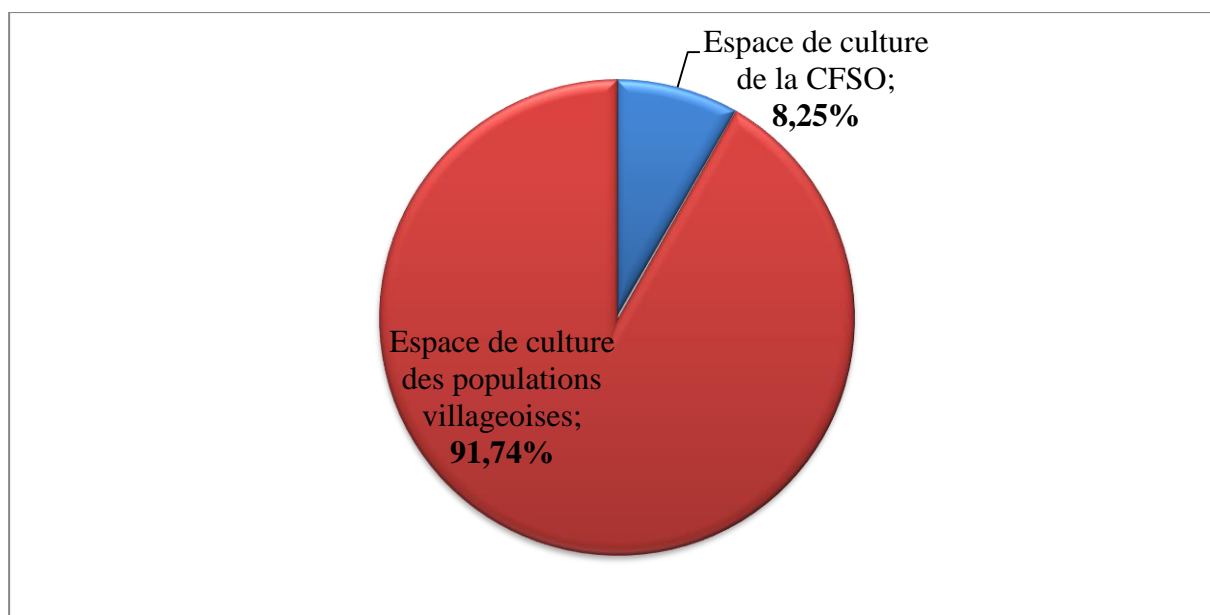
Les premières plantations africaines furent établies en 1930. Ce fut au début pour les autochtones une culture d'appoint de ressources, considérée surtout comme un luxe, comme une mode, et essentiellement aux mains des grands chefs, des fonctionnaires et des cadres du commerce⁹³.

L'espace de culture des africains, qui en 1940 est largement inférieur à celui des expatriés, soit 200 hectares pour les africains contre 1500 hectares pour les européens, devient largement supérieur en 1958 à celui des européens, soit 1850 hectares, contre 3000 hectares⁹⁴. En 1988, le Haut-Nyong compte en général 20.000 hectares. Si l'on soustrait les 1651 hectares de la CFSO, on se retrouve avec un espace de 18.349 hectares pour les exploitants africains. Le diagramme suivant démontre en effet la représentation en pourcentage des espaces de culture du café robusta dans le Haut-Nyong.

⁹³M. Gobé, « Exposé sur l'extension de la culture du caféier robusta en milieu africain dans la région du Haut-Nyong », in *Le café robusta dans l'Est-Cameroun*, Yaoundé, Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun/U.S.P.C (Union Syndicale des Planteurs du Cameroun), 1959, 20 et 21 février 1959, p.25.

⁹⁴Ibid. p.27.

Diagramme N°2 : Les espaces de culture du café robusta dans le Haut-Nyong en 1988.



Les écarts sont aussi considérables même au niveau de la production. Le tableau suivant est illustratif.

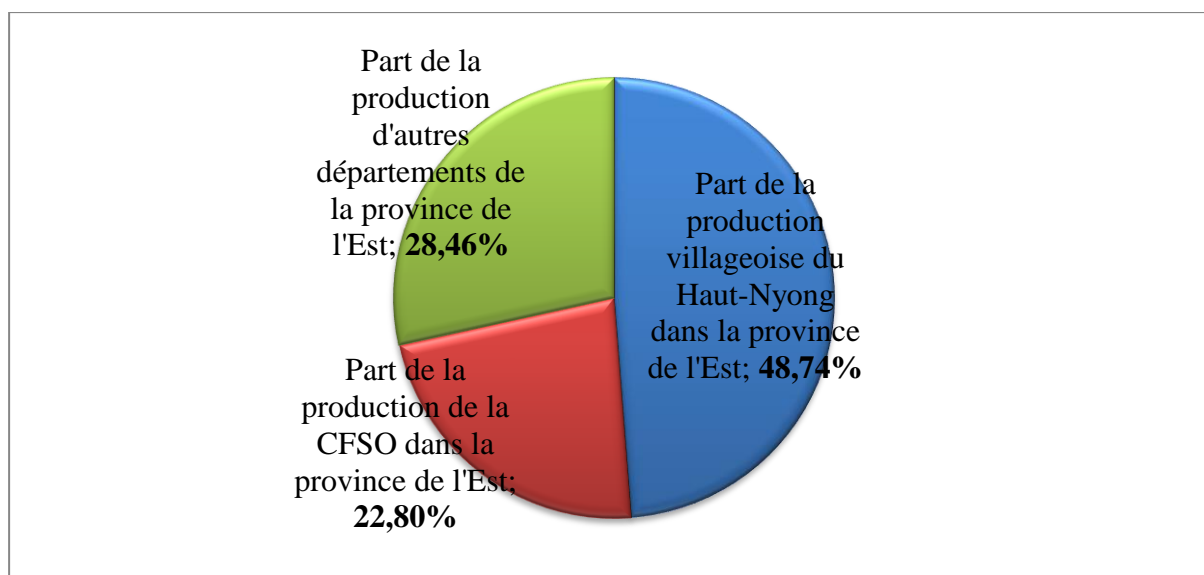
Tableau N°8 : Production du café robusta de 1981 à 1989.

Campagne	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89
Haut-Nyong. Prod. Villageois	5.003	5.740	1.269	6.839	4.382	6.451	2.902	7.144
CFSO	1.185	3.140	494	3.983	1.124	3.226	932	4.507
Total Haut-Nyong	6.188	8.880	1.763	10.822	5.506	9.677	3.834	11.651
Total Province de l'Est	8.100	13.200	2.500	15.770	7.840	13.790	5.520	14.780

Source : Ministère de l'Agriculture, *Etude de faisabilité d'un programme de relance régionalisée de la filière café robusta dans l'Est du Cameroun*, Yaoundé, MINAGRI/Soca'2, octobre 1996, p.15.

Au regard du tableau précédent, on constate que la production annuelle des africains dépasse largement celle de la CFSO sur tout le tableau. Nous l'avons matérialisé à travers le diagramme suivant.

Diagramme N°3 : Répartition de la production du café robusta dans la province de l'Est de 1981 à 1989.



Au regard de ce diagramme, on constate que la production du Haut-Nyong représente au total 71,54%, soit plus de la moitié de la production de la province de l'Est ; les autres départements ne produisant que 28,46%. Il faut tout de même noter que la CFSO pratique une agriculture intensive, comparativement à l'agriculture extensive pratiquée par les populations villageoises. Bien qu'étant une agriculture extensive, elle est une bouffée d'oxygène pour la CFSO pendant la période de crise liée à la baisse de production en 1997. Pour combler le déficit de production, la CFSO achète au mois de mars 16.104 sacs à 266 planteurs et associations agricoles⁹⁵. Ainsi, après une analyse du rôle de la CFSO dans le développement de la caféiculture, on peut dire que cette société a stimulé la culture du café non seulement dans les localités d'Abong-Mbang, mais dans tout le Haut-Nyong ; faisant ainsi de cette zone, le deuxième pôle de production de café après le Moungo⁹⁶. Il nous est utile maintenant d'aborder le rôle de la CFSO dans le désenclavement des zones agricoles et le développement des tontines.

⁹⁵Ce calcul s'est fait sur la base des bordereaux d'achat café de la CFSO du mois de mars. Vraisemblablement, la CFSO achète du café à des particuliers bien avant, voire après (jusqu'à sa faillite en 2002).

⁹⁶Ministère de l'Agriculture, *Etude de faisabilité*, p.14.

2- Le désenclavement des zones agricoles et le développement des tontines.

Hormis le développement de la caféiculture dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, la CFSO contribue aussi au développement d'autres activités économiques à l'instar de l'agriculture à travers le désenclavement des zones agricoles et le développement des tontines.

La contribution de la CFSO ne se ressent pas uniquement dans son apport en ce qui concerne la caféiculture dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang ; mais aussi à la mise en disposition de ces engins dans le désenclavement des zones champêtres⁹⁷. En effet, les plantations de la CFSO sont situées entre les deux rives du Nyong, bénéficiant ainsi d'un espace propice et bien arrosé. Or, lors de la période de l'acquisition des terrains en 1925 (expropriation en réalité), les populations des deux rives sont contraintes d'occuper la forêt pour pratiquer l'agriculture, voire s'y installer. C'est dans le but de faciliter l'écoulement des produits vers la ville que la CFSO met ses engins au service des populations villageoises. On peut donc déduire au vu de ce qui précède que la CFSO, bien que favorisant la culture du café, promeut également la production agricole, par l'entretien des voies de communication pour un écoulement facile des produits vers la ville d'Abong.

Dans le but de consolider le développement économique, les travailleurs de la CFSO se regroupent en tontines. Loin de faire une étude sur les tontines, notons tout simplement que le salaire permet à un employé de faire des cotisations. C'est ce que Mme Méké Léonie certifie quand elle nous affirme : «A la quinzaine (paye), nous avons un peu d'argent pour nos divers besoin en nourriture et en santé. Nous faisons aussi la cotisation⁹⁸ ». C'est dans cette logique qu'est née en janvier 1996 à Mampang, l'association *ISSONG* qui signifie

⁹⁷Entretien avec Mme L. Méké, 49 ans, récolteuse et trieuse (temporaire) de 1985 à 1997, Mampang, mercredi 08 août 2014 à 16 heures 30 minutes.

⁹⁸Ibid.

littéralement l'union en Maka *Mbouanz*⁹⁹. Mme Messina Eliane, Trésorière à l'époque nous affirme que : « Quand la CFSO, fonctionnait, on atteignait les cotisations de 5 millions de francs CFA par an. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus atteindre 2 millions de francs CFA par an, pour la cotisation¹⁰⁰ ». Après avoir fait une analyse sur l'apport de la CFSO dans le développement d'autres activités économiques ; où nous constatons que c'est elle qui favorise le développement de l'agriculture à travers l'entretien des voies de communication, pour l'écoulement des produits vivriers et les tontines, nous étudierons dans la prochaine articulation, le rôle de la CFSO dans le paiement des impôts et l'augmentation du pouvoir d'achat.

3- Du paiement des impôts et de l'augmentation du pouvoir d'achat.

La CFSO est une entreprise qui produit des biens. En tant qu'entreprise, elle est soumise à la législation Camerounaise. C'est dans ce sens que pour le bon fonctionnement de ses activités, la structure paye ses impôts. L'impôt étant proportionnel à la taille de la structure, il contribue au renforcement de l'économie locale, voire nationale. Ainsi, en octobre 1992, la CFSO paye à la perception de Doumé¹⁰¹ une somme totale de 3.730.115 francs CFA¹⁰² et en 1996, une somme de 1.087.896 francs de CFA¹⁰³. On peut donc au regard de ces chiffres que la CFSO contribue au développement de l'économie Camerounaise ; car ces fonds entrent dans les caisses de l'Etat.

La CFSO n'a pas qu'attirer des personnes en quête d'emplois, mais également des commerçants qui y trouvaient leur compte lors de la paye. A Mampang par exemple, le commerce est aux mains des Haoussa, qui, avec leurs boutiques, ravitaillent les populations de cette localité en produits manufacturés. Cette situation n'entraîne pas seulement une relation économique, mais aussi une

⁹⁹ Le Maka est une langue composée de plusieurs dialectes. On en distingue plusieurs dont le *Mbouanz*, le *Bebeng*, le *Mbiap*, pour ne citer que ceux-là.

¹⁰⁰Entretien avec Mme Messina Eliane, 42 ans, commerçante (Trésorière de l'association lors des faits), Mampang, 21 août 2014 à 17 heures 06 minutes.

¹⁰¹La CFSO paye une partie des impôts à la perception de Doumé, parce que Mampang, siège social de la CFSO est situé dans l'arrondissement de Doumé.

¹⁰²ACFSO, « Bordereau d'expédition à la perception de Doumé », Mampang, 16 octobre 1992.

¹⁰³ACFSO « Lettre de la Direction Générale à l'inspection départementale du Haut-Nyong », Mampang, 24 février 1996.

cohabitation religieuse dans la mesure où ces commerçants, avec l'accord du chef traditionnel, créent une mosquée qui existe jusqu'aujourd'hui. A Abong-Mbang, les commerçants (interrogés et dans la plupart originaires de l'Ouest) qui voient fonctionner la structure pendant des années, profitent aussi du fonctionnement de la CFSO pour fructifier leurs revenus et prolonger leur séjour dans la ville d'Abong-Mbang. C'est ce que M. Tchuanyon Fosso Richard quand il affirme que : « Les opportunités financières qu'elle garantissait m'ont déterminé à demeurer à Abong-Mbang. L'importante masse salariale que dégagé cette structure mensuellement constituait un véritable ballon d'oxygène pour l'économie de la ville et de ses environs¹⁰⁴ ». Dans le même ordre d'idée, M. Sindjoug Kouam Mathieu nous certifie en ces termes : « A chaque quinzaine ou chaque fin du mois, je voyais mes recettes multipliées par dix¹⁰⁵ ». On peut donc dire après cette analyse que la CFSO contribue non seulement à une augmentation du pouvoir d'achat pour les ménages (employés), mais constitue également une opportunité d'affaire pour les commerçants.

En synthèse, il était question pour nous d'étudier l'apport de la CFSO dans le développement des activités économiques dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Il ressort de notre étude que la CFSO, depuis son implantation dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier, favorise le développement de la caféiculture, contribue au développement de l'agriculture et des autres activités économiques de grande importance à l'instar des tontines, des impôts et de l'augmentation du pouvoir d'achat. Cependant, les espaces économiques que nous étudions, subissent aussi des modifications considérables depuis cette implantation. La prochaine articulation s'attardera donc à étudier la reconfiguration territoriale.

¹⁰⁴Entretien avec M. R. Tchuanyon Fosso, 47 ans, photographe, Abong-Mbang, lundi 1^{er} septembre 2014 à 16 heures 30 minutes.

¹⁰⁵Entretien avec M. Sindjoug Kouam Mathieu, 40 ans, commerçant, Abong-Mbang, 1^{er} septembre 2014 à 15 heures 45 minutes.

II- DE LA RECONFIGURATION TERRITORIALE.

L'implantation d'une structure économique dans une localité ne s'accompagne pas seulement d'un changement des comportements économiques ; mais également de la transformation du paysage économique. Pour faire simple, il n'est pas question pour nous de faire une étude comparative sur la transformation du paysage des localités d'Abong-Mbang et Mampang avant, pendant et après la CFSO, mais de voir en quoi la présence de la CFSO a transformé l'espace de nos zones d'étude. Cette articulation analysera donc l'urbanisation de la ville d'Abong-Mbang et de désenclavement de Mampang en relation avec la présence de la CFSO.

A- L'URBANISATION D'ABONG-MBANG.

L'histoire de la ville d'Abong-Mbang est intimement liée à la présence de la CFSO. Ainsi, au fond, on ne saurait dissocier la transformation de la ville d'Abong-Mbang de la présence de la CFSO. La présente articulation statue donc sur le processus d'urbanisation, l'entretien de l'espace urbain et la modification de l'espace urbain.

1- Le processus d'urbanisation de la ville d'Abong-Mbang.

Les plantations de la CFSO occupent deux zones dans la ville d'Abong-Mbang. Il s'agit de la zone du Plateau et la zone de Ndjimouth. La construction des voies de communication et des maisons pour manœuvres, renforce davantage ce processus d'urbanisation.

La plantation du Plateau est reliée au centre-ville par une route principale d'une distance d'un kilomètre (1km). Cette liaison est complète à travers la construction de cinq (5) ponts en dur et d'une digue¹⁰⁶. Au niveau de l'immobilier, la plantation est composée de maisons en planches, pour les manœuvres.

La plantation de Ndjimouth est reliée au centre-ville par une route principale de 2.10 kilomètres, soit une distance de 1.10 kilomètre avec celle du

¹⁰⁶ACFSO, « Inventaire Général. Routes et chemins », Mampang, 30 juin 1996, p.4.

Plateau. L'immobilier est constitué de la maison du chef de plantation, de sept cases pour manœuvres et de quatre autres bâtiments pour les magasins et l'infirmierie¹⁰⁷. Ainsi, au vu de cette étude sur la construction des voies de communication et des logements, on peut dire que la CFSO commence à mettre sur pied une nouvelle configuration de la ville d'Abong-Mbang, facilitant ainsi le déplacement des populations d'une zone à l'autre et en développant aussi les activités économiques. Mais en tant qu'actrice économique majeure dans la ville, la CFSO ne contribue pas seulement à l'extension de la ville, mais aussi à l'aménagement de cet espace urbain.

2- De l'entretien de l'espace urbain.

De tout le département du Haut-Nyong, la CFSO est quasiment la seule société entre 1949 et 2002 à disposer d'un équipement sophistiqué en logistique. Dans ses activités, elle participe à l'entretien de la ville d'Abong-Mbang lors des grandes manifestations à l'instar de la nationale du 20 mai. C'est peut-être ce qui justifie le choix porté par le Préfet du Haut-Nyong, Pierre Monevondo, sur la CFSO par rapport aux autres sociétés de la ville d'Abong-Mbang. Ainsi, à l'occasion de la fête nationale du 20 mai 1982, ce dernier sollicite l'aide de la CFSO dans le nettoyage de « l'aviation et diverses places publiques¹⁰⁸ ». Au vu de cette lettre, on déduit donc que la CFSO n'est pas à sa première expérience en termes de contribution à l'entretien de l'espace urbain d'Abong-Mbang et en termes d'appui logistique aux différentes institutions de la ville d'Abong-Mbang. Ainsi, après avoir ressorti la contribution de la CFSO dans l'entretien de la ville d'Abong-Mbang, il est utile pour nous de voir en quoi la CFSO transforme l'espace urbain d'Abong-Mbang.

3- La modification de l'espace urbain.

La CFSO modifie l'espace urbain en créant un nouveau quartier à l'ère de sa faillite en 2002. En effet, la plantation du Plateau que nous avons étudiée plus haut, commence à devenir un quartier. Le terrain de la CFSO est vendu à des

¹⁰⁷Ibid. pp.6-7

¹⁰⁸ACFSO, « Préfecture d'Abong-Mbang. Lettre N°304/L/B13/SP, du 12 mai 1982 », Mampang, 12 mai 1982.

particuliers, qui construisent des maisons. Bien que la plantation de Ndjimouth soit un peu plus éloignée, le processus d'urbanisation de la ville d'Abong-Mbang suit son cours et cette plantation de la CFSO constituera sûrement un nouveau quartier.

En résumé, l'articulation qui s'achève a fait une étude sur l'urbanisation de la ville d'Abong-Mbang. Il ressort de cette articulation que l'on ne pourrait dissocier l'histoire de la ville d'Abong-Mbang de la présence de la CFSO. En effet, à travers la construction des voies de communication et des logements, la CFSO a étendu le paysage de cette ville. Par ailleurs, la participation à son entretien témoigne de ce lien profond qui existe entre cette société et la ville d'Abong-Mbang. A l'ère de la faillite de la CFSO, la plantation du Plateau est devenue un nouveau quartier. Le processus d'urbanisation suivant son cours, cette de Ndjimouth sera sûrement un quartier, ceci grâce à la présence de la CFSO. Mais la reconfiguration territoriale ne touche pas que la ville d'Abong-Mbang, elle s'étend aussi à Mampang, siège de la CFSO. Etant plutôt une zone rurale, Mampang, comparativement à Abong-Mbang est désenclavé.

B- LE DESENCLAVEMENT DE LA LOCALITE DE MAMPANG.

Prise comme siège de l'entreprise, la localité de Mampang, une zone rurale, connaît un désenclavement remarquable pendant la durée de fonctionnement de la CFSO. Des infrastructures et de l'extension territoriale, en passant par la construction des voies de communication et l'entretien de celles-ci, les éléments pour décrire le désenclavement de la localité de Mampang ne laissent pas les habitants de Mampang et les employés de la CFSO indifférents (même ceux qui n'ont pas reçu la totalité de leur pension retraite).

1- Les infrastructures et l'extension territoriale.

La localité de Mampang abrite une grande partie des bâtiments administratifs, industriels et les logements des manœuvres de la CFSO. Les bâtiments administratifs sont composés des bureaux de la direction générale et des maisons destinées aux dirigeants de l'entreprise. Au niveau des

infrastructures industrielles, on note l'existence de six (6) magasins construits en 1976 et d'une infirmerie construite en 1955, d'un garage construit en 1947, de deux usines, de deux grandes salles dont une salle moteur, d'une salle de triage construite en 1959 et de deux lignes moyenne tension de SONEL, construites en 1985 et 1988.

La zone de Mampang est composée de 21 cases sur les 76 que compte toute la société pour les manœuvres¹⁰⁹. La construction des logements par la CFSO comme véritable facteur de changement de la localité de Mampang, fait l'unanimité chez les ex employés de la CFSO. C'est le cas de M. Ngoué Elang René quand il nous affirme qu' : « Elle avait construit les habitats en semi dur dans lesquels résidaient les employés¹¹⁰ ». Ces logements constituent également un abri sûr pour les travailleurs, comme l'approuve M. Zallang Rémy qui affirme que : « Pendant son fonctionnement, la société nous a donné des logements où nous habitons en toute sécurité avec nos familles¹¹¹ ». Toutes ces informations ne sont pas données pour refaire l'inventaire de la CFSO, mais de voir comment la CFSO a transformé l'espace de Mampang pendant sa durée de fonctionnement. Autrement dit, si on fait une étude comparative entre Mampang d'avant CFSO, c'est-à-dire avant l'acquisition des terres par les concessionnaires et la période allant de 1925 à 2002, on peut remarquer une réelle évolution dans l'extension territoriale dans la mesure où les infrastructures de la CFSO permettent à la localité de Mampang de grandir. Mais les infrastructures ne sont pas les seuls éléments qui favorisent le désenclavement de la localité de Mampang ; on note également la construction des voies de communication dans ladite localité.

¹⁰⁹ACFSO, « Inventaire Général au 30 juin 1996. Habitations », Mampang, 30 juin 1996, pp.5-7.

¹¹⁰Entretien avec M. Ngoué Elang René, 60 ans, Manœuvre de 1969 à 2002, Mampang, jeudi, 28 août 2014 à 15 heures 30 minutes.

¹¹¹Entretien avec M. Zallang Rémy, 58 ans, Chef d'équipe de 1974 à 2002, Mampang, mardi, 26 août 2014 à 16 heures 45 minutes.

2- La construction des voies communications.

Il est dit que là où la route passe, le développement suit. La CFSO crée des routes et des chemins dans les plantations de la localité de Mampang. Ces routes et chemins ne sont seulement des voies d'accès pour la CFSO dans ces plantations, mais aussi pour les populations qui y voient par-là, un moyen utile pour leurs travaux champêtres. Le tableau suivant est un récapitulatif des routes créées par la CFSO à Mampang.

Tableau N°9 : Routes et chemins des plantations de Mampang.

Plantations de Mampang	Distances (en km)
Secteurs A-B-C	17.90 km
Bayong	11.80 km
Digue Bayong	0.33 km
Ambaka	21.00 km
Bémégonde	15.86 km

Source : ACFSO, « Inventaire Général au 30 juin 1996. Routes et Chemins », Mampang, 30 juin 1996, p.4.

Au vu du tableau précédent, force est de constater que les plantations de Mampang disposent d'un total de 66.89 km de routes sur les 97.94 km dont dispose la CFSO. Même si une distinction n'est pas faite au niveau des routes principales, secondaires, de pourtour et de traitement, sur ce tableau, il faut tout de même noter que ces plantations sont constituées de trois longues routes principales depuis la plantation de Bémégonde, à celle d'Ambaka et de Mampang, qui forment un Y. La construction de ces voies de communication modifie certes l'image la localité de Mampang, mais constitue un atout économique majeur. Rappelons-nous que lors de la création des premières plantations de café en 1927¹¹² par les concessionnaires de la CFSO, les populations perdent leurs habitats et leurs espaces agricoles, qui sont relégués en arrière-plan des plantations de la CFSO. Mais pendant le fonctionnement de l'entreprise, ces voies de communication sont aussi des points importants dans

¹¹²L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, éd Harmattan, 2013, p.260.

l'écoulement des produits agricoles, de la campagne, vers la ville d'Abong-Mbang, contribuant ainsi au développement économique de la localité de Mampang. L'entreprise ne faisant pas que dans la construction des voies de communication, elle cherche également à les entretenir pour son bien et pour le bien des populations villageoises.

3- L'entretien des voies de communication.

L'entretien des voies de communication est une priorité pour une entreprise dans l'écoulement de ces produits. Dans le cas de la CFSO, l'entretien n'est pas seulement lié à l'écoulement des produits, mais aussi au traitement des plantations. L'entretien des voies de communication se fait à l'aide des tracteurs équipés de girobroyeuse. Compte tenu de l'immensité de ces voies, l'entretien nécessite d'énormes moyens financiers, notamment en ce qui concerne l'achat du carburant. Il faut noter qu'au-delà de l'entretien des voies de communication des plantations de Mampang, c'est de l'entretien de Mampang qu'il s'agit en réalité, à cause du choix des dirigeants de l'entreprise comme siège social. On déduit donc qu'à travers l'entretien des voies de communication par la CFSO, est bénéfique pour le désenclavement de Mampang.

Le chapitre qui s'achève nous a permis de faire une étude sur l'impact économique de la CFSO et son influence sur la reconfiguration territoriale des localités d'Abong-Mbang et Mampang. Il ressort de cette étude que la CFSO est la première structure économique à octroyer de l'emploi aux habitants des localités d'Abong-Mbang et Mampang entre 1949 et 2002. Même si les inégalités salariales s'observent, la CFSO permet au moins aux populations de subvenir à certains besoins élémentaires. La crise de 1992 atteint son point culminant en 2002, avec une nouvelle vague de licenciement presque définitif. Cette situation entraîne une augmentation du taux de chômage, qui contraint les populations à réorganiser leur vie presque au crépuscule, pour certains. Mais au-delà de ces images plus ou moins sombres de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, il faut noter un réel développement économique

de ces localités à travers le développement de la caféiculture et les autres activités économiques à l'instar du commerce, du développement des tontines et l'impôt. Cependant, il faut signaler que la présence d'une société, transforme radicalement le paysage d'une localité. C'est dans ce sens que la présence de la CFSO depuis 1925 jusqu'en 2002, les localités d'Abong-Mbang et Mampang subissent une transformation profonde en termes d'infrastructures et de voies de communication. L'influence d'une entreprise n'étant pas seulement remarquable sur le plan économique et territorial, il nous est utile de voir la dimension sociale de la CFSO de 1925 à 2002.

CHAPITRE IV :

L'IMPACT SOCIAL DE LA CFSO DANS LES LOCALITES D'ABONG-MBANG ET MAMPANG.

L'implantation d'une société dans une localité ne s'accompagne pas seulement d'une transformation économique ; mais également d'une modification des comportements sociaux. Dans le cas de la CFSO, les éléments de transformation des localités d'Abong-Mbang et Mampang sont remarquables à plusieurs niveaux. Pour une analyse de l'impact social, nous n'optons pas pour une étude de l'impact de façon chronologique ou linéaire, mais plutôt thématique. Ce chapitre consiste donc à étudier l'impact de la CFSO dans les domaines éducatif, sanitaire, de continuité coloniale et d'intégration nationale.

I- LES DOMAINES EDUCATIF ET SANITAIRE.

Les deux premiers domaines dans lesquels la CFSO se fait remarquer, sont ceux de l'éducation et de la santé. En effet, avec une main-d'œuvre aussi importante, les moyens pour maintenir cette population, sont de favoriser l'éducation et d'accompagner cette main-d'œuvre par des structures sanitaires. L'articulation ci-dessus, a donc pour finalité de ressortir et d'analyser les différents axes éducatifs et sanitaires de l'impact de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

A- LE DOMAINE EDUCATIF.

La CFSO est un facteur de la promotion de l'éducation dans les localités d'Abong-Mbang et de Mampang. Mais peut-être, avec volonté d'avoir une main-d'œuvre importante et surtout une production considérable, elle ne fait pas attention à la qualité de ses employés pendant les périodes de récolte. Cette partie se veut donc d'examiner non seulement la contribution de la CFSO dans le domaine de l'éducation ; mais de voir également en quoi la CFSO est un facteur de sous-scolarisation.

1- La CFSO : une actrice dans le domaine de l'éducation.

La présence de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et de Mampang favorise à un certain niveau le développement scolaire à travers la création de l'école publique de Mampang, la réfection de ladite école et l'octroi des crédits scolaires aux salariés.

Photo N°8 : L'un des bâtiments de l'Ecole Publique de Mampang.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 27 août 2014.

L'image ci-dessus représente l'un des plus vieux bâtiments de l'Ecole Publique de Mampang. Il est composé de deux salles de classe. En effet, la CFSO dispose d'une main-d'œuvre importante concentrée majoritairement dans la localité de Mampang, compte tenu des commodités infrastructurelles. M. Mekoak Lang Gaston affirme que : « C'est dans le but de maintenir cette main-d'œuvre importante que la société favorise la création de l'école publique de Mampang en 1969¹¹³ ». Cette information est confirmée dans le Dictionnaire des villages du Haut-Nyong. En 1969, le village de Mampang a une école d'un cycle incomplet¹¹⁴ (de la SIL au CE1). Au fond, le but de la société n'est pas seulement de promouvoir l'éducation scolaire dans la localité de Mampang, mais aussi de donner une image en ce qui concerne le rôle social d'une entreprise.

¹¹³Entretien avec M. G. Mekoak Lang, 56 ans, Délégué de l'Agriculture en retraite, Mampang, samedi, 23 août 2014 à 17 heures 54 minutes.

¹¹⁴ORSTOM, *Dictionnaire des villages du Haut-Nyong*, Yaoundé, ORSTOM, 1969, p.12.

Photo N°9 : Bâtiment de l'Ecole Publique de Mampang réfectionné.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 27 août 2014.

La photo ci-dessus représente le bâtiment de l'Ecole Publique de Mampang réfectionné par la CFSO. Il faut noter que ce cas n'est pas isolé dans les actions de réfection des bâtiments scolaires par la CFSO. Déjà en 1990, le chef du village de Mampang remercie le Directeur Général de la CFSO pour avoir réfectionné la toiture d'une des salles de classe, emportée par la tornade le 24 avril 1990¹¹⁵. Mais l'action éducative de la CFSO ne se limite pas seulement au niveau infrastructurel ; il englobe aussi le domaine financier.

Le salaire étant parfois insignifiant compte tenu des pesanteurs démographiques, (nombre élevé d'enfants) les travailleurs recourent à la CFSO, qui leur octroie des crédits scolaires. C'est ce que nous certifie M. Lougoman Emmanuel quand il affirme que : « l'un des points remarquables de la CFSO dans notre localité est l'octroi des crédits scolaires aux ouvriers et elle organise des stages de vacance pour les élèves afin de mieux préparer leur rentrée scolaire¹¹⁶ ». Au vu de cette affirmation, nous constatons que la société, dans le souci de promouvoir le développement scolaire, n'oriente pas ses fonds chez les

¹¹⁵ACFSO, « Lettre de remerciement du chef du village de Mampang au Directeur Général de la CFSO », Mampang, 17 mai 1990.

¹¹⁶Entretien avec M. Lougoman Emmanuel, 68 ans, ancien chauffeur à la CFSO de 1982 à 2002, Mampang, vendredi, 15 août 2015, à 15 heures 45 minutes.

parents uniquement, mais aussi vers tout jeune désireux s'instruire. C'est dans ce contexte que les enfants soutiennent leurs parents en payant parfois eux-mêmes leur scolarité. Après cette analyse où nous observons que la CFSO est une actrice de l'éducation à travers la création, la réfection de l'Ecole Publique de Mampang et l'octroi des crédits scolaires aux parents, il est intéressant pour nous de voir le rôle de cette structure dans l'émergence de quelques élites.

2- La contribution à l'émergence d'élites.

La CFSO contribue en tant que société, à l'émergence de quelques élites dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Le plus important dans cette articulation n'est pas de voir la liste de quelques élites, mais de savoir que leur émergence est fortement liée à la présence de la CFSO dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier. Nous l'avons souligné plus haut que la société octroie des crédits scolaires aux parents désireux d'inscrire leurs enfants à l'école ; et organise par la même occasion des stages de vacance pour les « morpions¹¹⁷ », nom donné aux élèves qui souhaitent aider leurs parents ou payer eux-mêmes leur scolarité. C'est cette contribution financière de la CFSO qui est à l'origine de l'émergence de quelques élites dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Le tableau suivant bien qu'étant non exhaustif dresse la liste de quelques élites.

Tableau N°10 : Liste de quelques élites.

N°	Noms	Fonctions
1	Mankes Bernard Marie	Sous-officier
2	Bia-Kiaw	Instituteur Principal
3	Mpek Valère	Pilote (en retraite)
4	Kpang-Fil	PCEG
5	Mpouogou Jean. F	Inspecteur principal des impôts
6	Monkwo Moïse	Infirmier Diplômé d'Etat
7	Bonda René	Délégué de l'Agriculture (en retraite)
8	Tiké Engamba Jules	Infirmier Assistant

¹¹⁷Dans un sens figuré, ce nom signifie gamin. Autrement dit, ces jeunes vacanciers qui travaillent dans la CFSO, sont très jeunes en âge. Mais dans un sens propre, ce nom renvoie non seulement au côté ennuyeux de ce pou, mais également à sa capacité de se multiplier rapidement. Autrement dit, ces jeunes vacanciers ne sont pas seulement une lourde charge pour la CFSO sur le plan financier, mais sont aussi nombreux comme ces morpions.

9	Bonda Abaté Jules	Instituteur Principal Adjoint
10	Okolé Julien	Inspecteur de Police (en retraite)
11	Mekoak Lang Gaston	Délégué de l'Agriculture (en retraite)
12	Mpo Nanga Guillaume	Directeur de l'école les Coccinelles
13	Atouméolé Amélie Antoinette	Enseignante du primaire

Source : Entretien avec M. G. Mekoak Lang, 56 ans, Délégué de l'Agriculture en retraite, Mampang, samedi, 23 août 2014 à 17 heures 54 minutes.

Le tableau précédent, bien que ne faisant pas ressortir toutes les élites ayant bénéficié de la présence de la CFSO, nous amène à déduire que l'impact de la CFSO dans l'émergence des élites des localités d'Abong-Mbang et Mampang, est bien au-delà de ce tableau. Nous pouvons donc comprendre ce rôle dans les déclarations de M. Ankenda Mawayé Mathurin, quand il affirme : « Le changement est que beaucoup de parents ont poussé leurs enfants à l'école et ceci, à cause de la CFSO. C'est pourquoi nous avons des élites dans notre localité¹¹⁸ ». La finalité de l'école n'étant pas seulement liée à l'acquisition d'un emploi dans la fonction publique, bref à l'émergence d'élites, mais aussi dans l'acquisition des connaissances, la présence de la CFSO a tout de même permis à certains parents d'inscrire leurs enfants jusqu'au secondaire comme l'affirme M. Dofou Foamb Joseph : « Grâce à la CFSO, j'ai eu des enfants qui ont fréquenté du primaire au secondaire¹¹⁹ ». Ainsi, l'image donnée par la CFSO, est celle d'une société qui contribue non seulement à l'émergence d'élites, mais aussi à la formation totale d'un individu pour une éventuelle insertion sociale. Cependant, cette image aussi réaliste soit-elle, ne doit pas dissimuler des actes parfois négatifs, bien qu'involontaires de la CFSO dans le domaine de l'éducation. La prochaine articulation examine donc le domaine de la sous-scolarisation pendant la durée de fonctionnement de la CFSO.

¹¹⁸Entretien avec M. Ankenda Mawayé Mathurin, 58 ans, Jardinier à la CFSO de 1980 à 2002, Mampang, dimanche 17 août 2014, à 17 heures 40 minutes.

¹¹⁹Entretien avec M. J. Dofou Foamb, 60 ans, surveillant dans une des plantations de la CFSO, Abong-Mbang (Plateau), dimanche 31 août 2014 à 16 heures 45 minutes.

3- La CFSO dans la promotion de la sous-scolarisation.

De manière indirecte, la CFSO favorise la sous-scolarisation notamment dans la localité de Mampang pendant sa durée de fonctionnement. Dans le souci d'avoir une production considérable, la société n'hésite pas en temps de récolte d'employer la population scolarisée. Dotés des moyens pour subvenir à leurs besoins, ces jeunes abandonnent parfois l'école pour se consacrer à la vie active. Même si la CFSO n'est pas directement responsable de cet abandon, au moins elle le favorise à cause de l'emploi des jeunes scolarisés (sans les renvoyer après les périodes de récoltes). Cette sous-scolarisation s'observe au niveau du nombre des candidats au Certificat d'Etude Primaire (CEP)¹²⁰. Le tableau suivant met donc en exergue l'impact de la CFSO sur la sous-scolarisation à Mampang.

Tableau N°11 : Taux de participation au Certificat d'Etudes Primaire et Elémentaires de 1980 à 2014.

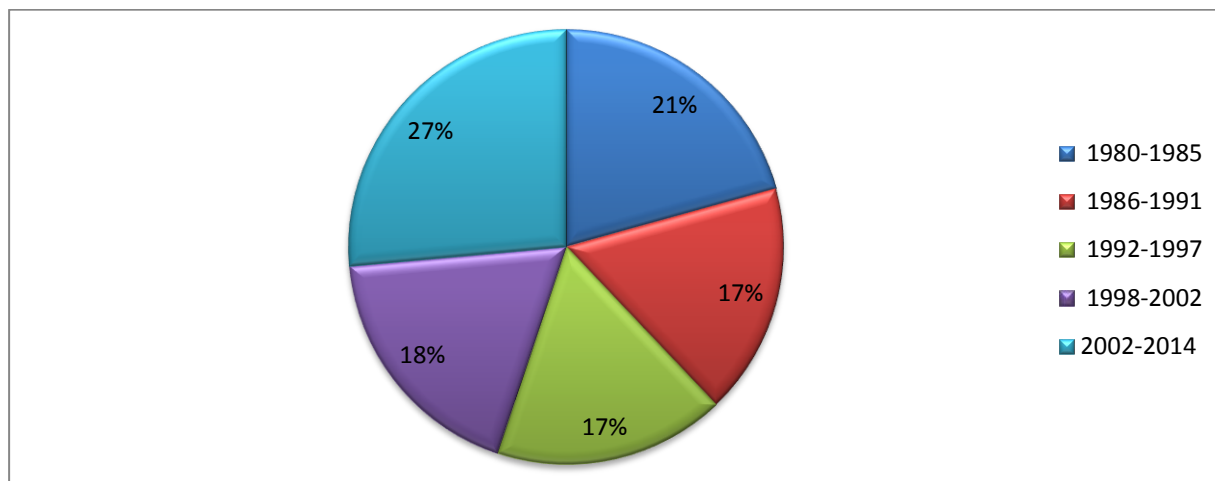
Années	1980-1985	1986-1991	1992-1997	1998-2002	2009-2014
Nbre de candidats	137	114	114	122	175

Source : Archives de l'Ecole Publique de Mampang (AEPM), « Taux de participation au Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires (CEPE) », Mampang, 1980-2014.

Au regard du tableau précédent, nous constatons que pendant la durée de fonctionnement de la CFSO, on assiste d'abord à une hausse du taux de participation des candidats au CEP entre 1980 et 1985. Ce taux connaît une chute entre 1986 et 1991, 1992 et 1997. Une légère hausse s'observe entre 1998 et 2002. Entre 2009 et 2014, on note une hausse considérable avec 175 candidats. On remarque donc au-delà de ces chiffres, que, pendant la durée de fonctionnement de la CFSO, le taux de participation au Certificat d'Etude Primaire est faible. Il connaît une évolution considérable après la faillite de la CFSO. La déduction qui peut être établie de ce tableau est que pendant la durée de fonctionnement de la CFSO, la localité de Mampang connaît une sous-scolarisation. D'où l'illustration du diagramme suivant.

¹²⁰Ne disposant des statistiques relatives au taux de fréquentation de l'école publique de Mampang, nous nous sommes contentés des statistiques relatives au taux des candidats au CEP (Certificat d'Etude Primaire)

Diagramme N°4 : Pourcentage des candidats au CEPE de 1980 à 2014.



C'est après la faillite de la CFSO en 2002 que les jeunes s'intéressent de nouveau à l'école. Cette analyse relative à la sous-scolarisation est confirmée à travers les propos de M. Mekinda quand il nous affirme : « En effet, la CFSO a favorisé la sous-scolarisation parce que pendant sa durée de fonctionnement, l'on a assisté à un désintérêt total de la chose éducative chez les jeunes de la localité de Mampang à cause des moyens financiers dont ils disposaient déjà en travaillant dans cette structure¹²¹ ». Ainsi, ces propos qui proviennent d'un personnel du corps enseignant, est un témoignage fort de ce que la CFSO cause comme dégâts, de façon indirecte, dans la localité de Mampang. Cette sous-scolarisation est davantage renforcée par les salaires minables des employés, qui voient leurs enfants comme des atouts, du moment où ceux-ci peuvent déjà s'occuper d'eux-mêmes et de la famille. La nécessité d'aller à l'école devient donc illusoire.

En résumé, la CFSO, pendant sa durée de fonctionnement en tant que structure économique est un acteur important dans le domaine de l'éducation. Elle est à l'origine de la création en 1969 et de la réfection de l'Ecole Publique de Mampang. Elle s'illustre également dans l'octroi des crédits scolaires aux parents en vue d'inscrire leurs enfants à l'école. Elle contribue aussi à l'émergence de quelques élites dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

¹²¹Entretien avec M. R. Zangwala Mekinda, 47 ans, Directeur de l'Ecole Publique de Mampang, Mampang, lundi, 1^{er} septembre 2014 à 09 heures 45 minutes.

Mais ces actions réelles ne doivent pas dissimuler la sous-scolarisation observée à l'ère de la CFSO. La dimension scolaire n'étant pas la seule dans le champ d'action de la CFSO, nous nous intéressons maintenant au domaine sanitaire.

B- LE DOMAINE SANITAIRE.

Pendant sa durée d'action dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, la CFSO s'illustre également dans le domaine sanitaire. Forte de sa densité en main-d'œuvre, cette dernière doit non seulement s'investir dans le domaine financier, salarial ; mais aussi dans le domaine de la santé en mettant en place des mesures d'accompagnement sanitaire à l'instar de l'infirmier de la CFSO, de la prise en charge médicale et du suivi médical.

1- Le centre de santé intégré de la CFSO.

Photo N°10 : L'une des infirmeries de la CFSO.



Source : Cliché, NDEKE LOMA Rodrigue, Mampang, 25 août 2014.

La photo ci-dessus représente un bâtiment administratif de la CFSO à Mampang. D'une longueur de 15 mètres et d'une largeur de 4 mètres, ce bâtiment, dont la construction commence en 1955, pour s'achever en 1978, est composé d'une infirmerie et d'une salle de réunion¹²². Ce centre est dirigé par M. Ndeuh Ekoantoumo Richard¹²³. Ce centre de santé est mis à la disposition des

¹²²ACFSO, « inventaire Général au 30 juin 1996. Bâtiments administratifs et industriels », Mampang, 30 juin 1996, p.10.

¹²³Né en 1927 à Kaméloni par Messamena, il est embauché le 12 décembre 1958 et exerce ses fonctions d'infirmier jusqu'en 1987.

travailleurs et de leurs familles. Compte tenu de l'abondance de la main-d'œuvre, la structure ne peut qu'administrer les premiers soins aux patients comme le certifie M. Lougoman Emmanuel quand il affirme : « La société a mis à la disposition des travailleurs, l'infirmierie pour les premiers soins¹²⁴ ». Ainsi, il ressort de cette articulation que la CFSO, pendant son fonctionnement, se dote des centres de santé (l'autre étant situé à Bindanang) pour ses employés. Ce centre, permet d'une manière ou d'une autre, de soulager non seulement les travailleurs, mais aussi leurs familles. Lorsque les cas sont graves, la société les prend en charge vers d'autres centres de santé mieux équipés.

2- La prise en charge médicale.

Ne disposant pas assez de personnels et d'équipements médicaux dans ses infirmeries, la société prend en charge les travailleurs malades et certains membres de leurs familles. C'est ce que nous certifie M. Dofou Foamb Joseph en ces termes : « J'étais logé. La prise en charge y était en cas de maladie pour moi et pour toute ma famille¹²⁵ ». Par ailleurs, les véhicules de la société sont mis à la disposition des malades ou les femmes enceintes, pour des éventuelles évacuations sanitaires. Les malades sont envoyés vers les centres hospitaliers plus équipés, comme l'hôpital départemental d'Abong-Mbang ou encore l'hôpital EPC de Nkol-Mvolan. Du mois d'août au mois d'octobre 1996, l'hôpital protestant de Nkol-Mvolan prend en charge 21 employés de la CFSO. Même si on peut se dire qu'une fois n'est pas coutume ; mais compte tenu de la médecine du travail, propre aux grandes entreprises, on peut et ce qui est d'ailleurs évident, que la CFSO s'occupe habituellement de la prise en charge médical de ses employés. Le tableau suivant, bien que ne mentionnant pas les maladies pour lesquelles les patients sont pris en charge, n'est pas seulement relatif aux employés de la CFSO, mais fait également allusion aux membres de leurs familles.

¹²⁴Entretien avec M. Lougoman Emmanuel, 68 ans, ancien chauffeur à la CFSO de 1982 à 2002, Mampang, vendredi, 15 août 2015, à 15 heures 45 minutes.

¹²⁵Entretien avec M. Dofou Foamb Joseph, 60 ans, surveillant dans une des plantations de la CFSO, Abong-Mbang (Plateau), dimanche 31 août 2014 à 16 heures 45 minutes.

Tableau N°12 : Prise en charge des malades de la CFSO à l'hôpital protestant de Nkol-Mvolan.

N°	Dates	Noms et prénoms	Montants
1	01/08/96	Béné Megniné Pauline s/c Ebé Hubert	6.890
2	02/08/96	Apouma Madeleine s/c Nguiaro Victor	19.500
3	02/08/96	Koné Jean s/c Titriké Jean-Marie	3.780
4	07/08/96	Kolong Priscille s/c Mbélé Benjamin	6.860
5	08/08/96	Yanda Fidèle	5.680
6	11/08/96	Missongla Ntamb Elise s/c Mbeng Mbélé M	22.660
7	12/08/96	Akenda Mathurin	13.720
8	12/08/96	Zoumb Salomé	6.080
9	12/08/96	Ekosso Falonne s/c Kaki Daniel	5.310
10	21/08/96	Nkound Protais s/c Mikoas Raymond	7.265
11	22/08/96	Lang Robert	7.320
12	26/08/96	Mpoutsigue Wilson s/c Lougoman Emmanuel	3.500
13	28/08/96	Mimbang Olivier s/c Mbolla Zobel	3.320
14	29/08/96	Bio Bio Jonathan s/c Bio Rémy	11.170
15	29/08/96	Ampom Mystal s/c Nkamba Georges	19.350
16	31/08/96	Bandjé Mireille s/c Kaki Daniel	12.840
17	02/09/96	Mme Belinga s/c Belinga Etienne	3.650
18	02/09/96	Mebouf Azenkilé Ghislain s/c Azenkilé Timothée	3.060
19	04/09/96	Missiel Gisèle Claude s/c Tiréké Jean-Marie	7.890
20	05/09/96	Balla Alphonse	5.000
21	05/09/96	Dand Ndi	4.260
Total		179.105	

Source : ACFSO, « Facture N° 006/96-97. Bons de prise en charge de la CFSO », Mampang, 21 septembre 1996.

Au regard de ce tableau, force est de constater que la CFSO débourse une somme totale de 179.105 FCFA pour la prise en charge des malades. Les «s/c» (sous couvert) observés dans ce tableau démontrent à souhait que la prise en charge n'est pas seulement réservée au personnel de la société ; mais aussi

aux membres de leurs familles. Mais il faut noter que cette prise en charge n'est pas gratuite ; car l'employé doit rembourser les frais à la société. Ainsi, cette partie nous a fait ressortir un côté humaniste de la société à travers la prise en charge médicale. En effet, la société s'occupe des cas urgents en les envoyant vers des structures sanitaires plus équipées. Par la même occasion, la société s'attèle à vérifier si le patient suit effectivement ses soins. D'où l'intérêt de voir dans la prochaine articulation le suivi médical.

3- Le suivi médical.

La CFSO, pour une bonne gestion sanitaire de sa main-d'œuvre, s'assure si le malade suit effectivement son traitement dans une structure sanitaire. Ainsi, l'objectif du suivi médical est de ne pas donner l'occasion à l'employé de jouer le malade imaginaire et de rester à la maison pour attendre uniquement la fin du mois pour le salaire. Monsieur Lougoman Emmanuel affirme à cet effet :

C'est vrai que la société nous prenait en charge sur le plan médical. Mais elle s'assurait si le patient prenait effectivement le traitement. Parce que certains employés profitaient de ces moments pour rester à la maison. Si le constat était fait sur cette manière d'agir, l'employé payait une amende¹²⁶.

Nous pouvons donc constater au vu de cette affirmation que la société est rigoureuse en matière de suivi médical. Son objectif premier est certes d'avoir une main-d'œuvre en bonne santé ; mais aussi de s'assurer que les traitements se font effectivement dans les centres où elle prend en charge ses employés.

En synthèse, la partie ci-dessus analysée avait pour but d'étudier certains aspects sociaux de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Il ressort de cette analyse que la CFSO transforme le paysage éducatif et sanitaire de ces localités. En favorisant la création et la réfection de l'Ecole Publique de Mampang, elle met déjà sur pied l'émergence d'une élite intellectuelle non seulement dans la localité de Mampang, mais aussi dans la ville d'Abong-Mbang à travers l'octroi des crédits scolaires. Mais ces images aussi importantes soient-

¹²⁶Entretien avec M. Lougoman Emmanuel, 68 ans, ancien chauffeur à la CFSO de 1982 à 2002, Mampang, vendredi, 15 août 2015, à 15 heures 45 minutes.

elles, ne dissimulent pas la responsabilité aussi involontaire soit-elle de la CFSO dans la promotion de la sous-scolarisation, surtout dans la localité de Mampang, voire dans la ville d'Abong-Mbang vu les activités économiques qu'elle génère pendant sa durée de fonctionnement. La CFSO s'illustre aussi dans le domaine de la santé. Elle crée en effet des structures sanitaires qui administrent déjà les premiers soins ; non seulement aux employés, mais aussi aux membres de leurs familles. Lorsque certains cas s'avèrent être urgents, la société les transfère vers des centres hospitaliers plus équipés et se rassure si les employés prennent effectivement leur traitement. Cependant, l'impact de la CFSO sur le social va au-delà de l'éducation et la santé. Il transforme les mentalités et favorise des rencontres, favorisant ainsi la recomposition du tissu social. C'est ainsi l'occasion de voir le rôle controversé de la CFSO dans la continuité de l'exploitation coloniale et le processus d'intégration nationale.

II- LA CFSO : ENTRE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION COLONIALE ET ACTRICE DU PROCESSUS D'INTEGRATION NATIONALE.

La présence de la CFSO dans le Haut-Nyong en général et dans nos localités d'étude en particulier change à partir de l'acquisition des espaces en 1925 jusqu'en 2002, date de la faillite de l'entreprise, les relations sociales. La présente articulation se veut d'analyser ces relations à travers le domaine de la colonisation et le processus d'intégration nationale.

A- LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION COLONIALE.

Depuis son implantation dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang à partir de 1925, à travers le processus d'acquisition des terres, la CFSO, dans le désir d'entreprendre une activité agricole de grande envergure, perpétue certains aspects de la colonisation, comme les problèmes d'expropriation des terres, d'inégalités sociales, de travail forcé et d'acculturation.

1- Le problème d'expropriation des terres.

A partir de 1925, la CFSO, avec la complicité de l'administration coloniale et des autorités traditionnelles s'octroie des espaces importants sans le consentement des populations. C'est ce que Lucie Zouya Mimbang en citant Mbatsogo Effa, précise en ces termes :

Les commerçants et les concessionnaires qui s'activaient déjà dans le commerce des produits de cueillette dans la région du Haut-Nyong, sont ceux-là mêmes qui s'adressaient au chef de groupement dont l'accord était préalablement acquis, lors d'un entretien avec le chef de circonscription administrative. Sûrs de l'autorité qu'il exerçait sur ses sujets, ils lui remirent des cadeaux comprenant des sacs de sel, des fusils de chasse, des complets kaki, du rhum des plantations¹²⁷.

Ces populations sont dépouillées de leurs terres. Les terres de la CFSO, se situant sur deux rives du Nyong, bénéficient de meilleures conditions climatiques et des meilleurs atouts pédologiques. Contraintes d'occuper les zones forestières, après des révoltes rapidement essuyées, les populations doivent fournir assez d'efforts pour s'adapter au nouvel environnement. C'est ainsi que les plantations et les maisons des populations se situent en arrière-plan des plantations de la CFSO, rendant ainsi l'accès difficile aux populations villageoises vers le centre-ville d'Abong-Mbang, pour les activités économiques. Au regard des faits témoignant de l'expropriation des terres par la CFSO avec la complicité de l'administration coloniale et des autorités traditionnelles, nous pouvons déduire que la CFSO perpétue la colonisation dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Et bien qu'étant tombée en faillite, les terres lui appartiennent. Mais le problème de l'expropriation n'est pas la seule preuve de la continuité coloniale, d'où l'intérêt pour nous de voir le problème des inégalités sociales.

2- Le problème des inégalités sociales.

Avec la CFSO, c'est aussi une page des relations sociales qui s'écrit. En effet, à partir de la CFSO de l'ère des concessions ; c'est-à-dire vers 1925

¹²⁷L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, éd Harmattan, 2013, p.254.

jusqu'en 2002, les relations entre les expatriés et les africains ne sont pas perçues dans le sens de l'égalité.

En effet, à l'ère des concessions jusqu'à la fusion des concessions, les relations entre l'employeur qu'est la CFSO et les employés sont à l'image du colon et des « indigènes ». La preuve, les expatriés occupent les meilleurs espaces, tandis que les populations sont obligées d'occuper la forêt dense. Au niveau de l'emploi, les africains sont certes employés comme manœuvres mais n'occupent pas les postes de responsabilité¹²⁸. Ce n'est qu'à partir des années 90 et plus exactement vers la faillite de la CFSO en 2002 que les populations noires commencent à occuper les postes de décisions. Au regard de cet élément, on déduit donc que le monde du travail de la CFSO ne reconnaît pas une égalité des travailleurs ayant les mêmes capacités physiques et intellectuelles, mais se focalise sur le fait que les blancs sont les initiateurs de la CFSO.

La dimension salariale occupe aussi une place de choix dans ce problème des inégalités. Considérons deux cas :

En 1997 le bulletin de paye du Directeur Général M. Julienne Christophe affiche 1.000000 de francs CFA par mois¹²⁹. Quelques années après, au même poste M. Aboubakar Hamadou gagne 250.000 francs CFA par mois¹³⁰.

Dans le second cas, un manœuvre qui gagne 32.000 mille francs CFA le mois, soit 200 francs l'heure, dont 8 heures de travail par jour et cinq journées de travail par semaine. Au-delà ce salaire s'ajoute une multitude d'enfants à nourrir.

Au regard de ces deux cas de figure nous ne constatons pas seulement des inégalités salariales entre les expatriés et les noirs dans les deux cas, mais également une inégalité sociale dans la mesure où le salaire (deuxième cas) ne permet pas à un parent d'inscrire ses enfants à l'école. Les conséquences sont non seulement l'abandon scolaire pour les élèves, mais aussi le vol de café des employés pour compenser ce salaire minable (Tableau N°7 : Plaintes de la

¹²⁸ACFSO, « Plantation de Mampang. Rapport du mois d'août », Mampang, 1970.

¹²⁹ACFSO, « Bulletin de paye du 01/05/97 au 31/05/97. M. Julienne Christophe », Mampang, le 07 juin 1997.

¹³⁰Entretien avec M. Aboubakar Hamadou, 46 ans, Directeur Général Adjoint de 2000 à 2008 (actuellement Directeur Général), Mampang, mercredi 27 août 2014.

CFSO). Ainsi, les analyses dégagées ci-dessus démontrent à souhait des inégalités sociales que la CFSO développe pendant sa durée de fonctionnement dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, témoignant ainsi de la continuité coloniale. Mais l'expropriation des terres et les inégalités sociales ne sont pas les seuls domaines qui témoignent de la continuité coloniale de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. En effet comme dans le bassin du Congo la CFSO s'illustre aussi dès les premières heures au travail forcé. Ce travail forcé s'accompagne d'un changement des comportements culturels. La prochaine partie va s'atteler à analyser le travail forcé et l'acculturation.

3- Les problèmes de travail forcé et d'acculturation.

L'administration coloniale n'est pas la seule à s'illustrer dans le travail forcé. Dès son implantation dans le Haut-Nyong en général et dans nos zones d'étude en particulier, la CFSO se manifeste à travers le recrutement forcé des employés. Le schéma est quasiment le même que dans le bassin du Congo comme le démontre André Gide en 1927 lors de son voyage dans le bassin¹³¹. En ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre, M. Mpoam Etienne se rappelant des dires de son grand-père, affirme que : « Les travailleurs étaient contraints de rejoindre les concessions par la force et la violence. Cette situation avait entraîné la fuite des villageois vers la forêt¹³² ». Cette affirmation est confirmée par Lucie Zouya Mimbang¹³³. Ce travail forcé prend notamment effet quand les concessionnaires décident de créer les premières plantations de café en 1927. Si l'on tient compte du fait que les machines pour l'abattage des arbres ne sont pas encore aussi performantes comme aujourd'hui, alors on s'attend à un abattage manuel. On peut donc déduire à travers cette analyse que les premières plantations de la CFSO en 1927, ont contraint les concessionnaires à mettre en

¹³¹J. Emile Mbot, « L'esclavage et la dette », in *Annales de l'Université Omar Bongo (AUO)*, Libreville(Gabon), Université Omar Bongo, 2001, p.5.

¹³²Entretien avec M. E. Mpoam, 55 ans, manœuvre, puis délégué du personnel à la CFSO, Mampang, dimanche 05 janvier 2014 à 16 heures 45 minutes.

¹³³L. Zouya Mimbang, *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, éd Harmattan, 2013, p.262.

œuvre le travail forcé. Mais le travail forcé ne doit pas seulement être perceptible qu'à partir de 1927. En effet, les conditions salariales tellement minables et les travaux difficiles réduisent parfois l'employé à un esclave. C'est ce qui ressort des déclarations de M. Mpaman Zega : « A mon avis, pendant le fonctionnement de la CFSO, les expatriés ont usé de nos forces à divers travaux difficiles et durs. L'homme de la localité était devenu faible dans les travaux champêtres et beaucoup de leurs enfants n'ont pas évolué dans les études¹³⁴ ».

Ainsi, on comprend derrière ces affirmations que la CFSO, pendant son fonctionnement, épuise les populations, au point où elles oublient les travaux champêtres et pire encore de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Derrière cette affirmation se cache aussi dans une inadéquation entre le travail et le rendement. Ainsi, le travail forcé n'est pas seulement pratiqué pendant la période d'implantation de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang ; mais est également pratiqué après, sous une forme plus moderne.

L'acculturation est parfois un facteur d'aliénation des cultures. En effet, l'administration n'est pas la seule à imposer l'adoption d'autres valeurs culturelles le mode vestimentaire et la langue. La CFSO s'affirme également dans ce processus d'acculturation au niveau du mode vestimentaire et de la langue. C'est dans cette logique que M. Mpoam Etienne affirme que : « Quand les concessionnaires embauchaient les noirs, ils leur interdisaient de ne plus porter les habits faits à base d'écorces d'arbre. Dans les plantations, il était interdit de parler le Maka sous peine d'être renvoyé¹³⁵ ». Au vu de cette affirmation, nous constatons que la CFSO participe à travers l'interdiction du port des vêtements locaux et de la langue locale, à l'acculturation des populations des localités d'Abong-Mbang et Mampang.

En résumé, cette articulation a eu pour finalité d'analyser les domaines de la continuité coloniale pratiqués par la CFSO. Il ressort de cette analyse que

¹³⁴Entretien avec M. Mpaman Zega, 60 ans, manœuvre puis chef d'équipe à Afia, de 1978 à 2002, Mampang, vendredi, 15 août 2014 à 16 heures 30 minutes.

¹³⁵Entretien avec M. E. Mpoam, 55 ans, manœuvre, puis délégué du personnel à la CFSO, Mampang, dimanche 05 janvier 2014 à 16 heures 45 minutes.

la CFSO, dès son implantation dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, pratique l'expropriation des terres avec l'aide des autorités coloniales et locales. Les populations délogées sont obligées de s'adapter dans un nouvel environnement. Etant aussi un signe des inégalités sociales, l'expropriation des terres, s'accompagne de la non-considération des noirs. Non-considération, qui se manifeste aussi bien dans l'aspect financier, que dans l'aspect social. La continuité coloniale de la CFSO, l'est davantage en ce qui concerne le travail forcé et l'acculturation. En effet, la CFSO s'illustre dans le travail forcé, à travers le recrutement et l'effort physique considérable au rendement faible. Par l'interdiction du port de vêtements traditionnels et l'usage de la langue locale, la CFSO participe au processus d'acculturation des populations des localités d'Abong-Mbang et Mampang. Certes, les images aussi réelles soient-elles de la présence de la CFSO dans ces localités, ne doivent pas mettre en berne la participation de cette même structure à la consolidation de l'intégration nationale. La prochaine articulation va donc s'atteler à étudier le rôle de la CFSO dans le processus d'intégration nationale.

B- ACTRICE DU PROCESSUS D'INTEGRATION NATIONALE.

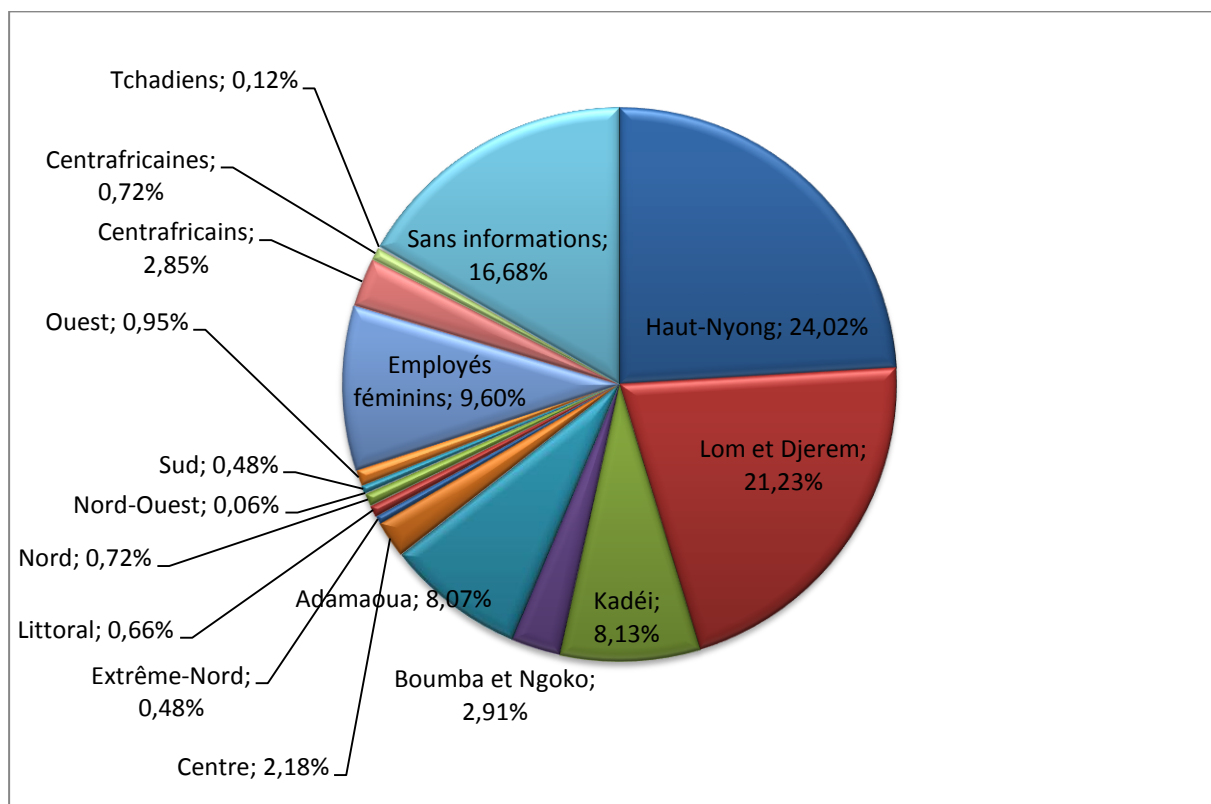
Par sa main-d'œuvre importance, la CFSO est pendant toute la durée de son fonctionnement un facteur d'intégration nationale. Notons-le, qu'il est difficile de dissocier l'histoire des localités d'Abong-Mbang et de Mampang, dans tous les domaines. Depuis son implantation jusqu'à sa faillite, elle donne une nouvelle reconfiguration sociale à ces localités. La présente partie cherche ainsi à examiner les éléments illustratifs du processus d'intégration nationale. Ainsi, la main-d'œuvre hétérogène, la recomposition du tissu social et la cohabitation des communautés, témoignent du processus d'intégration nationale initiée par la CFSO.

1- La main-d'œuvre hétérogène.

Au regard du tableau N°3 (La main-d'œuvre permanente de la CFSO en 1974), nous constatons que les employés de la CFSO d'horizons divers. Loin de

refaire une étude sur la main-d'œuvre de la CFSO, notons tout simplement que cette pluralité ethnique et nationale, redéfinissent les relations sociales. Si nous considérons qu'avant la CFSO le Haut-Nyong en général et les localités d'Abong-Mbang et Mampang sont constituées en grande partie des Maka ; pendant son fonctionnement jusqu'à sa faillite, la configuration n'est plus la même. Cette configuration est perceptible même au niveau de répartition d'employés en fonction des lieux de provenance. Ainsi, le département du Haut-Nyong a 24,02%, suivi de très près par le département du Lom et Djerem avec 21,23%, le département de la Kadéï vient en troisième position avec 8,13%. Au niveau des provinces, la province de l'Est occupe la première place avec 56.29%, suivi par la province de l'Adamaoua qui a 8,07% et en troisième position la province du centre qui a un pourcentage de 2,18%. Au niveau des nations, le Cameroun occupe la première place avec un pourcentage de 71,09%, suivi par la Centrafrique 3,57% et le Tchad 0,12% et 16,68% sans informations. Le diagramme suivant donne plus d'informations sur le pourcentage d'employés, selon la provenance et le sexe.

Diagramme N°5 : Répartition de la Main-d'œuvre par provenance.



Au regard des données ci-dessus représentées, force est de constater que la main-d'œuvre de la CFSO est diversifiée. Hormis cette main-d'œuvre africaine, la société est également constituée de travailleurs européens. Ainsi, cette diversification de main-d'œuvre entraîne automatiquement une diversité de cultures et par conséquent un rapprochement des cultures, aboutissant donc à une recomposition du tissu social.

2- De la recomposition du tissu social.

Avec une main-d'œuvre hétérogène, la CFSO reconfigure non seulement l'espace à travers l'implantation de cette main-d'œuvre dans les camps ; mais également le tissu social dans la mesure où elle facilite la rencontre de diverses cultures et influence sur la toponymie des quartiers de la ville d'Abong-Mbang, pendant sa durée de fonctionnement.

En ce qui concerne la rencontre des cultures, le cas des mariages interculturels semble être un exemple de rencontre culturelle. C'est dans cette logique que Mme Akenyazé Bernadette affirme que : « C'est grâce à la CFSO que ma femme et moi nous nous réunis jusqu'à ce jour. Nous avons fait 09 enfants, mais un est décédé ; ce qui nous fait au total 08 enfants¹³⁶ ». Et à M.Nguidjoko de préciser que : « Moi je suis Kaka et ma femme est Maka. Nous sommes heureux de notre couple¹³⁷ ». A travers ces déclarations, on constate que la CFSO est un facteur d'union entre deux cultures dont la culture Kaka (le mari) et la culture Maka (la femme). Ce cas n'est pas isolé. Cette entreprise favorise bien d'autres rencontres, si l'on tient compte de la pluralité des groupes ethniques et des nationalités.

La ville d'Abong-Mbang a plusieurs quartiers qui portent les noms de certaines ethnies qui se sont regroupées par affinités linguistiques. Ainsi, si nous considérons le fait qu'il est difficile de dissocier l'histoire de la ville d'Abong-Mbang de celle de la CFSO, il faut dire que la théorie s'applique aussi entre

¹³⁶Entretien avec Mme B. Akenyazé, 45 ans, employée à la CFSO, Abong-Mbang (Plateau), dimanche 31 août 2014 à 16 heures 30 minutes.

¹³⁷Entretien avec M. Ngujoko Germain, chef du camp Plateau (Abong-Mbang), Abong-Mbang, dimanche 31 août 2014 à 16 heures 45 minutes.

l'implantation des populations allogènes et la CFSO. C'est ainsi que certains quartiers de la ville d'Abong-Mbang portent les noms tels quartier Kako, Haoussa, Mbamewondo¹³⁸. On peut donc déduire sur la base de cette toponymie que l'implantation d'employés d'autres ethnies favorise par le biais de la CFSO, la création des quartiers correspondant aux noms de quelques ethnies. Au regard de cette analyse, force est de constater dans cette articulation que la CFSO, pendant sa durée de fonctionnement, transforme non seulement le paysage physique ; mais également le paysage social des localités d'Abong-Mbang et Mampang. Par ailleurs, elle contribue à renforcé le processus d'intégration en favorisant la création des quartiers à coloration ethnique. C'est dans ce contexte que la cohabitation des communautés revêt une importance capitale.

3- La cohabitation des communautés.

Les milieux comme l'école, l'église, sont des milieux par excellence de socialisation de personnes. La CFSO, pendant toute sa durée de fonctionnement, voire jusqu'aujourd'hui, favorise la cohabitation des communautés.

Dans la ville d'Abong-Mbang par exemple, la CFSO permet l'intégration nationale. C'est ce qui ressort des propos de M. Tchuanyon Fosso Richard : « La CFSO constituait un bel exemple d'intégration nationale. Elle était ce creuset où se frottaient paisiblement les Camerounais de tout bord¹³⁹ ». Si nous considérons la présence des étrangers en sol Camerounais, on peut même se permettre de dire que la CFSO favorise l'intégration régionale.

Dans la localité de Mampang, nous retrouvons cette cohabitation dans certaines structures micro-économiques à l'instar de l'association *ISSONG*. Le nom de cette association étant en Maka Mbouanz, on s'attend à ce que cette structure soit essentiellement constituée uniquement de cette ethnie. Mais les informations recueillies auprès de notre informatrice, Madame Messina Eliane nous démontrent le contraire. Bien qu'on puisse se dire un moment que les Maka

¹³⁸Commune d'Abong-Mbang, Plan de Développement de la Commune d'Abong-Mbang. 2010-2015, Yaoundé, CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale), 2009, p. 21.

¹³⁹Entretien avec M. Tchuanyon Fosso Richard, 47 ans, photographe, Abong-Mbang, lundi 1^{er} septembre 2014 à 16 heures 30 minutes.

Mbouanz peuvent être nombreux, cela n'annule en rien le fait que cette association est un facteur de cohabitation des communautés. Le tableau ci-dessous est un symbole fort de cohabitation des communautés.

Tableau N°13 : Quelques membres de l'association *ISSONG*.

Membres	Ethnies
M. et Mme Bidja	Bulu
M. Messossou Vincent	Akpaoum
M. Mbélé Joseph	Gbaya
M. Djiffo Huges	Bamiléké
Mme Azeng Pascaline	Maka Mbiap
Zanga Elise	Maka Mbiap

Source : Entretien avec Mme. E. Messina, 42 ans, commerçante (Trésorière de l'association lors des faits), Mampang, jeudi, 21 août 2014 à 17 heures 06 minutes.

Le chapitre qui s'achève, a abordé l'impact social de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang, voire au-delà. Il ressort de ce chapitre que depuis son implantation, en passant par son fonctionnement, jusqu'à sa faillite, la CFSO transforme les relations interhumaines. L'éducation étant un élément indispensable dans l'édification d'une société, la CFSO y participe en favorisant la création de l'école publique de Mampang. Dans la même logique, elle permet l'édification d'une élite dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang. Mais ces images ne doivent pas mettre en berne le faible taux de scolarisation enregistré pendant sa durée de fonctionnement. La santé occupe aussi une place de choix dans ce rôle social. A travers la création de quelques centres sanitaires, la CFSO administre les premiers soins aux patients. Les cas les plus graves sont pris en charge dans des structures plus équipées. Mais à partir de sa main-d'œuvre cosmopolite, la CFSO reconfigure les relations sociales. En effet, cette société rapproche les communautés en mettant en exergue un élément important dans l'édification et la consolidation d'une nation : l'intégration nationale. Cette intégration qui se manifeste à travers des éléments tels que les mariages interethniques, la toponymie des quartiers, la cohabitation pacifique des communautés, est un atout majeur pour le Cameroun.

CONCLUSION GENERALE.

Quand Warren Buffett reprit la présidence de Salomon Brothers après le scandale de Wall Street en 1991, il déclara à son équipe : « Si vous perdez de l'argent au nom de notre société, je pourrais me montrer compréhensif, mais si vous perdez ne fut-ce qu'une once de notre réputation, je serai intraitable¹⁴⁰ ». Dans le fond de cette déclaration de Warren Buffett, la priorité d'une entreprise n'est pas forcément la dimension économique, mais la dimension sociale. Notre thème était la CFSO (Compagnie Forestière Sangha-Oubangui) et son impact socio-économique dans le Haut-Nyong : le cas des localités d'Abong-Mbang et Mampang. 1925-2002. Il ressort de ce thème que la CFSO depuis ses origines, jusqu'à sa faillite, a influencé considérablement ses milieux d'implantation.

Fondée en 1910, par la fusion de onze sociétés concessionnaires, la CFSO bénéficie d'un contexte historique majeur. Celui de la colonisation. Colonisation qui favorise par la même occasion le développement des structures privées à partir de 1830. Présente dans le Bassin du Congo, notamment au niveau des fleuves Ogooué (Gabon), Oubangui (Centrafrique), Kadéï, Sangha, Dja (Cameroun), et disposant d'un espace de culture considérable, la CFSO se livre à une activité économique de grande envergure. Le caoutchouc étant d'abord sa culture de prédilection, compte tenu des contextes des deux guerres mondiales, cède la place au café.

Mais les exactions de cette société observées à partir de 1927 et la concurrence d'autres compagnies et des Haoussa, entraînent non seulement des révoltes au sein des populations autochtones ; mais progressivement sa faillite. Cette situation oblige la CFSO à trouver de nouvelles terres et une main-d'œuvre moins hostile.

Le Haut-Nyong offre non seulement un espace cultural important ; mais également une main-d'œuvre bon marché. Mais l'implantation de cette structure, n'est pas le fruit du hasard. En effet, les rivalités franco-allemandes et surtout la défaite Allemande au Cameroun, favorise l'implantation de la CFSO dans le

¹⁴⁰CCBE, *RSE (La Responsabilité Sociale des Entreprises)*, Bruxelles, CCBE, 2005, p. 5.

Haut-Nyong en général et dans les localités d'étude en particulier. Les activités économiques de la CFSO dès son implantation à travers les concessionnaires dans le Haut-Nyong, suivent quasiment le même cheminement que dans le Bassin du Congo. Les pesanteurs fiscales de l'administration coloniale obligent les concessionnaires à fusionner en 1949.

Disposant d'une surface de culture de 1651 hectares, d'une main-d'œuvre estimée à près de 5.000 employés permanents et temporaires, d'un capital logistique et immobilier important, la CFSO produit du café qui est commercialisé vers l'Europe occidentale et le Proche-Orient. Mais l'industrie du café connaît des fluctuations importantes qui influencent sur l'entreprise à partir de 1992. Les conséquences de cette crise sont graves. La crise atteint son paroxysme en 2002, avec la surproduction et le désintérêt de la consommation du café par les pays occidentaux. Cette crise est fatale pour la CFSO. Elle entraîne non seulement la faillite de la structure, mais également une hausse du chômage qui s'accompagne du non-paiement intégral des indemnités et des pensions retraite des employés, voire des décès. Depuis son implantation jusqu'à sa faillite cette entreprise transforme économiquement et socialement les localités d'Abong-Mbang et Mampang.

Le rôle économique de la CFSO dans les localités d'Abong-Mbang et Mampang reste considérable. Même si le chômage est remarqué lors de la première crise en 1992 et qu'il augmente en 2002, la CFSO transforme économiquement les localités d'Abong-Mbang et Mampang, à travers le développement de la culture du café, l'augmentation du pouvoir d'achat. La transformation économique s'accompagne d'une reconfiguration territoriale à travers la dimension immobilière et l'extension territoriale.

Sur le plan social, l'école occupe un rôle important dans la «Responsabilité Sociale» de la CFSO. En effet, la société permet la construction d'une école primaire à partir de 1969. Au-delà de cette construction, la CFSO participe à l'émergence d'une élite dans les localités d'Abong-Mbang et

Mampang. Il faut noter tout de même que la durée de fonctionnement de la CFSO se caractérise par une baisse considérable du taux de scolarisation.

La « Responsabilité sociale » de la CFSO est aussi sanitaire et intégrationniste. Par la création des structures sanitaires, la CFSO administre les premiers soins aux patients. Les cas les plus urgents sont suivis dans les centres hospitaliers plus équipés. En ce qui concerne la dimension intégrationniste de la CFSO, elle se manifeste à travers la rencontre des cultures à divers niveaux. Ainsi, l'histoire de la CFSO n'est pas seulement celle d'une entreprise, mais l'histoire des rencontres culturels et de reconfiguration territoriale.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

I- SOURCES

1- Archives.

- **Archives de la CFSO.**

ACFSO, « Les superficies plantées », Mampang, 1993.

ACFSO, « Les aires de séchage », Mampang, 1993.

ACFSO, « Plantation de Mampang. Rapport du mois d'août », Mampang, 1970.

ACFSO, « La main-d'œuvre de la CFSO », Mampang, 1974.

ACFSO, « Production du café entre 1984 et 1991 », Mampang, 1994.

ACFSO, « Bordereaux de livraison de 1987 », Mampang, 1987.

ACFSO, « Société Shell du Cameroun. Facture N° 279231 », Mampang, 14 juin 1986.

ACFSO, « Facture N° 006/96-97. Bons de prise en charge de la CFSO », Mampang, 21 septembre 1996.

ACFSO, « Bordereau d'expédition à la perception de Doumé », Mampang, 16 octobre 1992.

ACFSO « Lettre de la Direction Générale à l'inspection départementale du Haut-Nyong », Mampang, 24 février 1996.

ACFSO, « Inventaire Général au 30 juin », Mampang, 30 juin 1996.

ACFSO, « Inventaire général au 30 juin 1996 ». Le Matériel roulant, Mampang, 1996, p.30.

ACFSO, « Inventaire Général au 30 juin 1996. Routes et Chemins », Mampang, 30 juin 1996, p.4.

ACFSO, « Discours du Directeur Général Adjoint, Zé Miassé Zacharie », Mampang, 14 janvier 2002.

ACFSO, « Téléex N°0552/MINAGRI/90/T/DIRAGRI/SDPV/SIP, du 29/06/90 », Mampang, 1990.

- **Archives de l'Ecole Publique de Mampang.**

AEPM, « Taux de participation au Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires (CEPE) », Mampang, 1980-2014.

2- Sources orales.

Noms et Prénoms	Agés	Sexe	Fonctions	Lieu et date
Aboubakar Hamadou	46 ans	M	Actuel Directeur Général de la CFSO	Mampang, 27 août 2014.
Akenyazé Bernadette.	45 ans	F	Employée à la CFSO	Abong-Mbang (Camp plateau), 31 août 2014.
Ankenda Mawayé Mathurin.	58 ans	M	Jardinier à la CFSO	Mampang, 17 août 2014.
Beyala Suzanne	60 ans	F	Commerçante	Abong-Mbang-centre, 1 ^{er} septembre 2014.
Dandé Rosalie	Vers 1963	F	Manceuvre à la CFSO	Abong-Mbang (Camp plateau), 31 août 2014.
Dchymkou Njosse Valentin	48 ans	M	Commerçant	Abong-Mbang-centre, 1 ^{er} septembre 2014.
Dofou Foamb Joseph.	60 ans	M	Surveillant à la CFSO.	Abong-Mbang (Camp plateau), 31 août 2014.
J.P Ntsaoulé Lang.	56 ans	M	Manceuvre-maçon à la CFSO	Mampang, 30 août 2014.
Kuate Jean Séraphin	47 ans	M	Commerçant	Abong-Mbang-centre, 1 ^{er} septembre 2014.

Lougoman Emmanuel.	68 ans	M	Chauffeur à la CFSO.	Mampang, 1 ^{er} août 2014.
Méké Léonie.	49 ans	F	Employée temporaire à la CFSO.	Mampang, 08 août 2014.
Mekoak Lang Gaston.	56 ans		Délégué de l'Agriculture en retraite	Mampang, 23 août 2014
Messina Eliane.	42 ans	F	Commerçante et trésorière de l'association <i>ISSONG</i>	Mampang, 21 août 2014
Mital Athanase	45 ans	M	Secrétaire de direction à la CFSO	Mampang, 09 septembre 2014.
Mpaman Zéga.	60 ans	M	Chef d'équipe à la CFSO	Mampang, 15 août 2014.
Mpoam Etienne.	55 ans	M	Manœuvre à la CFSO	Mampang, 05 janvier 2014.
Nanga Lang Jeanne.	49 ans	F	Employée temporaire à la CFSO.	Mampang, 25 août 2014.
Ngono Ipaka Joseph.	58 ans	M	Aide-Comptable et chef d'équipe.	Abong-Mbang (Camp plateau) ,31 août 2014.
Ngoué Elang René.	60 ans	M	Manœuvre à la CFSO.	Mampang, 28 août 2014.
Sindjoug Kouam Mathieu.	40 ans	M	Commerçant à Abong-Mbang-centre.	Abong-Mbang, 1 ^{er} septembre 2014.
Tchuanyon Fosso Richard.	47 ans	M	Photographe	Abong-Mbang-centre, 1 ^{er} septembre 2014.
Tsogo Georgette	60 ans	F	Manœuvre à la CFSO	Abong-Mbang (Camp plateau) ,31 août 2014.
Zallang Rémy.	58 ans	M	Chef d'équipe à la CFSO	Mampang, 26 août 2014
Zangwala Mekinda Roland.	47 ans	M	Directeur de l'Ecole Publique de Mampang.	Mampang, lundi, 1 ^{er} septembre 2014.

II- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages

• Ouvrages généraux.

- CCBE, *RSE (La Responsabilité Sociale des Entreprises)*, Bruxelles, CCBE, 2005.
- Claude Robineau, *Culture matérielle des Djem de Souanké*, Paris, Objets et Mondes, 1967.
- Martin. F, *Le caféier. Principes techniques et économiques de la culture de cette plante*, Paris, Imprimerie des orphelins-apprentis d'Auteuil, 1938.
- Pierre Janin, *L'avenir des planteurs Camerounais. Résister ou se soumettre au marché*, Paris Karthala, 1999.
- T. Le vine Victor, *Le cameroun du mandat à l'indépendance (vol 1)*, Paris, éditions Inter-nationales, 1970.
- UNESCO, *Histoire générale de l'afrique (tome vi). L'afrique au xix^{ème} siècle jusque vers les années 1880* sous la direction de J. f. Ade. Ajayi, Paris, UNESCO, 1996.
- UNESCO, *Histoire générale de l'afrique (tome vii). L'afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, sous la direction d'A. Adu Boahen, Paris, UNESCO, 1987.
- Zouya Mimbang. L, *L'est-cameroun de 1905 à 1960 : de la « mise en valeur » à la marginalisation*, Paris, Harmattan, 2013.

• Ouvrages spécifiques.

- Compagnie Forestière Sangha-Oubangui (CFSO), Statuts, Paris, Imprimerie Roland Pellerin, 1971.
- Coquery-Vidrovitch. C, *Le congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, EHESS, 2001.
- Guillaume. H, *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou. La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-*

collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980, Louvain, Peeters 2001.

• **Ouvrages méthodologiques.**

- Beaud Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net (Edition révisée)*, Paris, Éditions La Découverte, 2006.
- Morin Claude, *Guide de préparation du mémoire de maîtrise*, Montréal, Université de Montréal, 2003.

2- Articles.

a- Articles des revues.

- C. Robineau, « Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°26 (vol vii-2), Paris, EHESS, 1967.
- Coquery-Vidrovitch. C, « La haute Sangha au temps des compagnies concessionnaires », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°186 (vol 52), Paris, CNRS, 2001.
- Georges Courade et Véronique Alary, « Les planteurs camerounais ont-ils été réévalués ? », in *Politique africaine*, n°54, Paris, Karthala, juin 1994.
- J. Emile Mbot, « L'esclavage et la dette », in *Annales de l'Université Omar Bongo (AUO)*, Libreville, Université Omar Bongo, 2001.

b- Article non-publié.

- Néstor Osorio, « La crise mondiale du café menace le développement durable », Londres, Organisation Internationale du Café (OIC), 2002.

3- Mémoires.

- Effa Mbatsogo, « La caféiculture dans la région du Haut-Nyong. 1930-1960 : Esquisse d'une étude historique », Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985.
- Pierre Thierry Zoa Ebene, « Doumé : Des origines à 1960 », Mémoire de Maitrise en Histoire, Yaoundé, Université de Yaoundé, 2001.

4- Dictionnaires

- C. Bialès et al, *Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains*, Paris, Editions Foucher, 1999.

- ORSTOM, *Dictionnaire des villages du Haut-Nyong*, Yaoundé, ORSTOM, 1969.

I- SOURCES ELECTRONIQUES

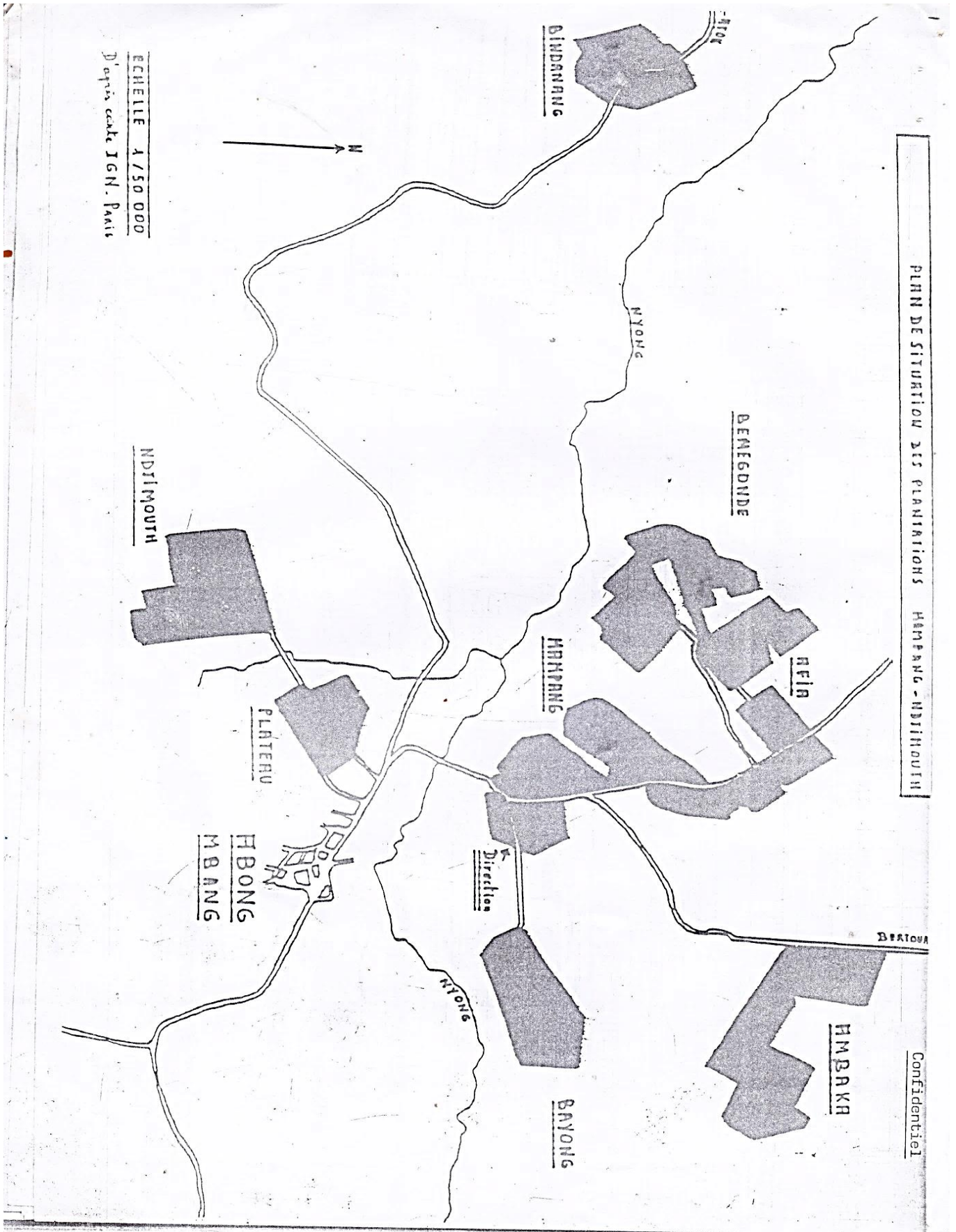
www.boitearecettes.com, consulté le 14 avril 2014, à 15 heures 30 minutes.

www.decretsconcessions.com, consulté le 18 avril 2014, à 19 heures 40 minutes.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Plan de situation des plantations de Mampang-Ndjimouth.



ANNEXE 2 :

Discours du Directeur Général-Adjoint de la CFSO en 2002.

C.F.S.O
MAMPANG
B.P. 24
ABONG - MBANG

MAMPANG, le 14 Janvier 2002.-

Objet: Mot de Bienvenue du
Directeur Général Adjoint à
Monsieur le Sous-Préfet de
l'Arrondissement de DOUVE.-

Monsieur le Sous-Préfet,

La CFSO est heureuse de vous accueillir ce jour à l'occasion de votre tournée de prise de contact et vous souhaite, votre suite avec, une cordiale bienvenue.

Créée en 1918, cette Entreprise de nos grands parents a connu les moments stables durant la période allant de sa création jusqu'en 1992, année pendant laquelle la crise financière a frappé fortement la société, avec pour conséquence la compression du personnel dans toutes les plantations.

A partir de 1994, notre entreprise a connu des moments relativement stables à cause de l'augmentation sensible des cours du café sur le marché international, du fait de la rétention par le Brésil (Premier Producteur mondial), d'une partie importante de sa production.

Aujourd'hui, notons avec regret que la CFSO connaît de plus en plus des difficultés financières dues :

- 1) - à la baisse de la production et au vieillissement de l'appareil végétal
- 2) - à la baisse drastique des cours du café sur le marché international.

Par ailleurs, la CFSO est soumise aujourd'hui à un vaste plan de redressement, matérialisé par la mise sur pieds des nouvelles structures fonctionnelles (Oggramme)

Peut Aussi, nous voulons relever ^{ce} vaste plan de redressement ne voir son bon déroulement qu'avec l'appui des Pouvoirs Publics

- Soit techniquement par des conseils
- soit en nous facilitant la résolution des problèmes qui pourront se poser.

Avec votre appui, Monsieur le Sous-Prefet, nous attendons voir le départ d'une CFSO nouvelle.

Nous vous remercions.

/e Directeur Général Adjoint

- Mr. Zé Miassé Zacharie -

ANNEXE 3 :

Lettre de remerciement du chef du village de Mampang à la CFSO.

Le chef du village de MAMPANG

et

Monsieur Le Directeur de la CFSO
de MAMPANG.

Objet: Lettre de remerciement

Monsieur Le Directeur

Ayant répondu positivement à ma lettre du 2 Mai 1990, en réfectionnant la toiture d'une salle de classe de l'École Publique de Mampang, qui a été emportée par la tornade en date du 24 Avril 1990, je vous adresse mes sincères remerciements pour cette grande réalisation de développement de mon village.

J'espère que ce bon exemple de solidarité ne connaîtra jamais de fin dans le cadre des services sociaux de notre localité.

Fait à Mampang le 17.5.1990

Le Chef du village

[Signature]

Visa du Directeur de l'École



Bakabo Minkos (Mareol),
INSTITUTEUR

ANNEXE 4 :

**Demande d'aide du Préfet du Haut-Nyong au Directeur Général de la
CFSO pour l'entretien des lieux publics de la ville d'Abong-Mbang.**

/OP/
 PROVINCE DE L'EST

 DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

 PREFECTURE D'ABONG-MBANG

 LE PREFET

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

N° 304 /L/B13/SP.-

Abong-Mbang, le 12 MAI 1982

Monsieur le Directeur,

En vue de nettoyer l'aviation et diverses places publiques de la ville d'Abong-Mbang à l'occasion de la fête du 20 Mai 1982,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me prêter votre girobroyeuse pendant quatre jours.

Au cas où ma demande rencontrerait votre agrément, la fourniture de carburant serait à ma charge.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements à l'avance, l'assurance de ma considération très distinguée.



Monsieur le Directeur de la
 C.F.S.O. à ABONG-MBANG
 (à l'attention de Monsieur DROTZ)

Pierre MONEVONDO

ANNEXE 5 :

Lettre adressée à Monsieur le Commissaire aux Renseignements Généraux
d'Abong-Mbang sur le personnel expatrié et Camerounais de la CFSO.

Mampong, le 20 Mars 1969.

Monsieur le Commissaire
aux Renseignements Généraux
D'ABONG - MBANG

Monsieur le Commissaire,

Suite à votre lettre n°37 du 13 courant, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint une copie des statuts de notre Société et un compte-rendu de son Assemblée Générale du 22-11-68 dans laquelle vous trouverez tous les renseignements désirés, notamment au dos de la couverture la liste des Membres de son Conseil d'Administration.

Par ailleurs nous vous indiquons ci-dessous la liste du personnel expatrié travaillant au Cameroun pour la Société :

Mr. de VILLERS
Mr. DUBOIS
Mr. PERNOT
Mr. GACHET
Mr. SOYER

Directeur
Chef de plantation
" "
Adjoint intérimaire
Chef Mécanicien

A/S n° 7757/CAM/14
4557/PS/11
9754/PS/11
5552/PS/1 de 4.6.62

N.B. Mr. Pernot était sur l'exploitation de Ndjinouth (ex Gerberon) lors de l'acquisition de celle-ci par la CFSO en 1968. Il a maintenant un nouveau Contrat de Travail le liant à la CFSO et nous vous avons demandé une nouvelle autorisation de séjour pour lui.

Enfin notre société emploie au Cameroun suivant les périodes de l'année entre 750 et 1.000 Camerounais ou Camerounaise.

Pendant vous avoir ainsi donné tous les renseignements qui pourront vous être utiles, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.

N. de VILLERS.

ANNEXE 6 :

**Bordereau d'expédition du café de la CFSO pour Hambourg en République
Fédérale d'Allemagne le 03 novembre 1987.**

COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI
Société Anonyme au Capital de 1.960.000 Francs
Siège Social : 23, rue de l'Amiral d'Estaing 75116 PARIS
I. C. Paris & 322 029 274 00016

TÉLÉGRAMMES
FORBANGOU-PARIS

TÉLÉPHONE
723-72-30

TELEX
SOFIFCH 810001 F

Paris, le 3 Novembre 1987

BERNHARD ROTHFOS
5 Sandtorkai
D. 2000 HAMBURG 11 (R.F.A.)

Facture définitive n° 20/46/5545

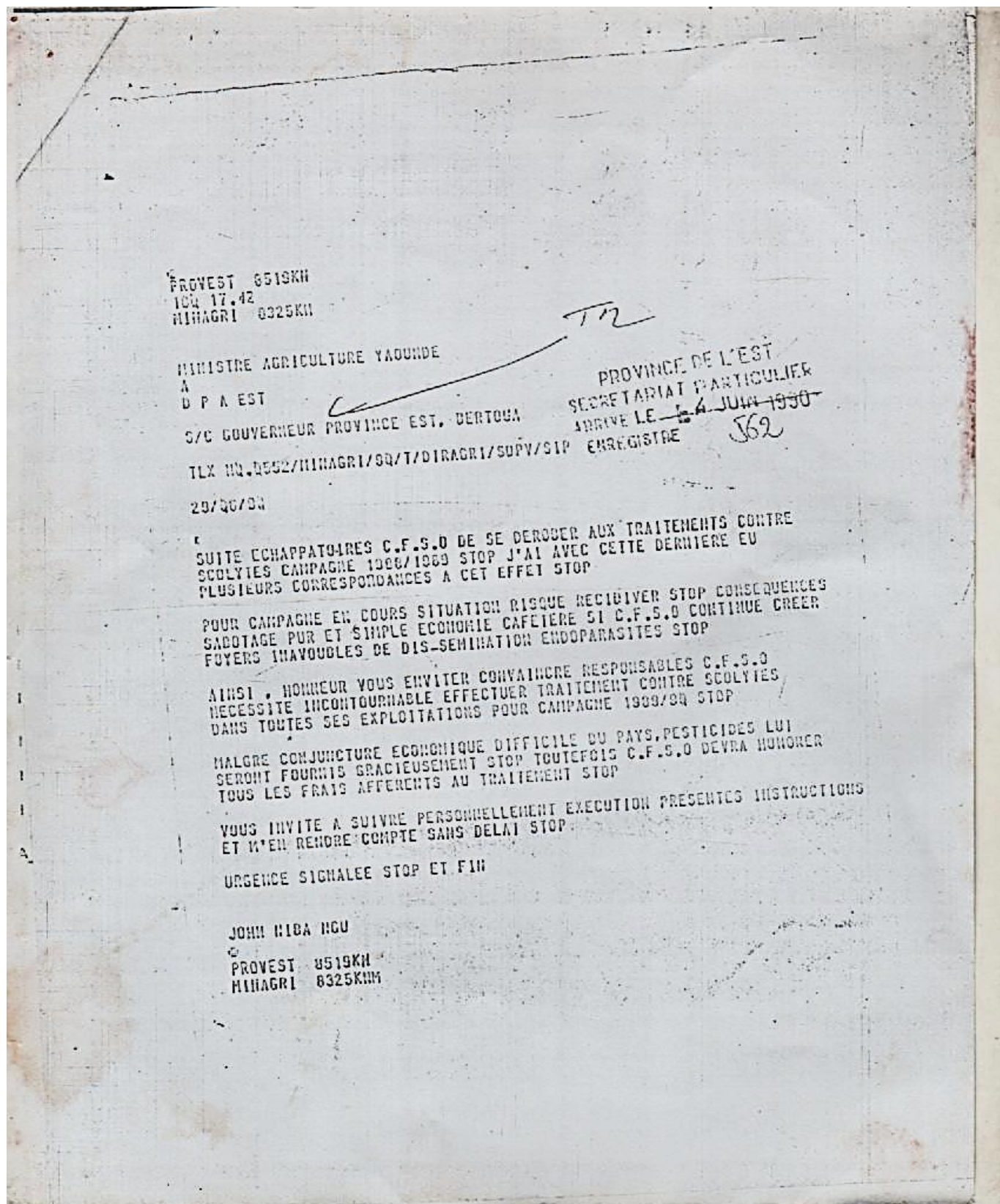
DOIT
pour les marchandises ci-dessous désignées
expédiées de DOUALA le 23/09/1987
sur s/s " MEONIA " à destination de HAMBOURG
Livraison par les soins de SCAC
aux conditions CAF.

Marques et Numéros	Désignation de la Marchandise	Prix unitaire	Valeur totale
<u>C.F.S.O.</u>	B/L 301 DU 23/09/1987		
17184 17165 17166/P	420 SACS DE CAFE ROBUSTA CAMEROUN GI		
OIC 019/0052/0560	420 Sacs sains Echantillon	25.688,0 K° 5,0 K°	
	Tare 0,890 x 420 Echantillon	25.693,0 K° 373,8 K° 2,0 K°	
	60,278	25.317,2 K°	FF 14,30
	Votre règlement provisoire		FF 353.152,80
	Solde en notre faveur		FF 8.883,16
	(HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS 16 Centimes)		
	En votre aimable règlement à la SGEC DOUALA Compte n° 00000 00100 05 00 033003 2		
	Marchandises vendues par l'entremise de		

Cie FORESTIÈRE SANGHA - OUBANGUI

ANNEXE 7 :

Télégramme du Ministre de l'Agriculture, adressé au Directeur Général de la CFSO sur le non-traitement de ses plantations contre les scolytes, pendant le mois de juin 1990.



ANNEXE 8 :

Lettre du Ministre de l'Agriculture au Directeur Général de la CFSO sur les conditions à remplir pour un traitement aérien contre les scolytes, le 24 août 1990.

bml/
 CDC/EC
 REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix — Travail — Patrie
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
 Téléx n° 8325 KN
 Téléphone : Secrétariat Ministre : 22-15-72
 Secrétariat V/Ministre : 22-14-54
 Secrétariat Général : 23-30-27
 Standard : 22-51-66
 22-13-12
 DIRECTION DE L'AGRICULTURE

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace — Work — Fatherland
MINISTRY OF AGRICULTURE
 Yaoundé, le _____ 19__
 24 AOÛT 1990
 000-5-4-1-71 /MINAGRI/DIRAGRI /SDPV/
 SIP

R.M. :
 Objet :
 Subject :

Le Ministre de l'Agriculture
The Minister of Agriculture

à Monsieur le Directeur des Plantations C.F.S.O.
 to (Compagnie Forestière Sangha-Oubangui)
 BP. 24
 à - ABONG-NBANG

Monsieur le Directeur,

Compte tenu de la situation de crise économique actuelle, le Gouvernement se désengage de plus en plus des luttes anti-scolytes par voie aérienne. A cet effet, je vous communique ci-dessous à titre d'information les conditions imposées par l'UTAVA pour déplacer ses avions pour un éventuel traitement de vos plantations.


* Frais à la charge de la C.F.S.O :

- prix de traitement par ha. Jusqu'à un minimum de 2 000 ha : 3 000 Frs.
- Carburant pour avion (AVGAS 100 LL) ;
- personnel des stands de pompage et de balisage ;
- aménagement de la piste étant entendu ici que le temps de convoyage des pistes aux plantations ne doit pas dépasser 10 minutes.

* Frais à la charge de l'UTAVA.

- Convoyage des avions et du matériel de Garoua au site de traitement ;
- logement du personnel de l'UTAVA.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.-


John NIBA NGU

ANNEXE 9 :

Réponse du Directeur Général de la CFSO au Ministre de l'Agriculture à propos du traitement des plantations contre les scolytes, le 06 octobre 1990.

ABONG-MBANG, le 6 Octobre 1990

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture

YAOUNDE

N° 279/GD/M/90.-

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 5417/MINAGRI du 04/08/90 et vous remercions des renseignements très complets que vous avez bien voulu nous fournir concernant les conditions de traitement aérien par UTAVA.

M. le Délégué Provincial de l'Agriculture de l'Est nous a également transmis copie de votre telex n° 0552/MINAGRI du 29/06/90 à M. le Gouverneur de la Province de l'Est qui accuse la CFSO de ne pas effectuer les traitements contre les scolytes et de créer ainsi des foyers de contamination pour les plantations Camerounaises.

Nous avons le regret de vous rendre compte que ceci est tout à fait contraire à la réalité : la CFSO a traité ses plantations contre les scolytes et à ses frais (Endosulfan 5 l/ha) or les plantations voisines de notre société ne l'ont pas été. Un traitement avion ne passe pas inaperçu et vos Services pourront vous le confirmer.

Nous espérons, M. le Ministre que lorsque vous viendrez dans la Province de l'Est vous nous ferez l'honneur et le plaisir de venir visiter la CFSO.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération./-

G. DROTZ

Ampliations:

- M. le Gouverneur de la Province de l'Est
- M. le Délégué Provincial de l'Agriculture de l'Est
- M. LONTOUO MINAGRI
- Bse Phytosanitaire Provinciale de l'Est Abong-Mbang.

ANNEXE 10 :

Questionnaire de collecte des données sur l'impact de la CFSO.

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN Paix – Travail – Patrie
UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland
HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE
DEPARTMENT OF HISTORY

Questionnaire

NB : Ce questionnaire vous est soumis dans le cadre d'une recherche en Histoire en vue de la soutenance d'un Mémoire de DIPES II dont le thème est "La CFSO et son impact socio-économique dans le Haut-Nyong : le cas des Localités d'Abong-Mbang et Mampang. 1925-2002." Toute réponse donnée ici, doit faire l'objet d'une sérénité afin de participer à l'avancement de la science.

I- Informations personnelles.

Nom(s) et prénom(s) : T. CHUANYON Fosso Richard

Age : 47 ans

Sexe : Masculin

Profession : photographe

II- Questions.

1- Depuis combien d'années êtes-vous dans la ville d'Abong-Mbang ? 26 ans

2- Quelles étaient les raisons de votre présence dans la ville d'Abong-Mbang ?
Raisons scolaires

3- Aviez-vous entendu parler de la CFSO avant ou à votre arrivée dans la ville d'Abong-Mbang ? Je l'ai vu fonctionner

a- Si oui, était-ce l'une des raisons de votre présence dans la ville d'Abong-Mbang ?

b- Si non, la connaissance de cette société n'a-t-elle prolongé votre séjour ? les opportunités financières qu'elle garantissait m'ont déterminé à demeurer à Abong-Mbang.

4- La durée de fonctionnement de la CFSO a-t-elle été bénéfique pour vos activités économiques ? Comment ? L'importante masse salariale qui dégageait de cette structure mensuellement constituait un véritable ballon d'oxygène pour l'économie de la ville et de ses environs.

5- Sur le plan des relations intercommunautaires, comment la CFSO a favorisé les relations entre autochtones et allogènes ? la CFSO constituait un bel exemple d'intégration nationale. Elle était ce creuset où se frottaient paisiblement les Camérounais de tout bord.

6- Quelle image avez-vous de la ville d'Abong-Mbang après la fermeture de la CFSO ?

Vous pouvez le constater de vous-même, Abong-Mbang post-CFSO est devenu l'ombre d'elle-même. Quel espoir de développement peut-il se dégager d'une ville dépourvue des vrais acteurs de croissance, telle que la CFSO ? L'avenir n'est certainement pas rassurant.

TABLE DES MATIERES

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iv
Résumé	vii
Abstract.....	viii
Liste des illustrations.....	ix
Liste des tableaux.....	ix
Liste des photographies.....	ix
Liste des cartes.....	x
Liste des acronymes et abréviations.....	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Chapitre I : ORIGINE ET PROCESSUS D'IMPLANTATION DE LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG.....	12
I- ORIGINE ET ACTIVITES DE LA CFSO DANS LE BASSIN DU CONGO.....	12
A- Les facteurs de formation de la CFSO.....	14
1- Le contexte colonial.....	14
2- Les atouts du Bassin du Congo.....	15
3- Le processus de formation de la CFSO.....	19
B-Les activités de la CFSO dans le Bassin du Congo	20
1- L'exploitation du caoutchouc.....	21
2- L'exploitation du bois et la production du café.....	22
3- Les exactions de la CFSO dans le Bassin du Congo.....	24
II- DU PROCESSUS D'IMPLANTATION DES CONCESSIONNAIRES DE LA CFSO DANS LE HAUT-NYONG A LEUR FUSION.....	26
A- Les raisons de l'implantation et l'appropriation des terres.....	27
1- Les rivalités Franco-Allemandes.....	27

2- Le milieu géographique.....	28
3- L'appropriation des terres et la main-d'œuvre bon marché.....	29
B- Des activités concessionnaires à la fusion des concessions.....	31
1- L'exploitation du caoutchouc et du palmier à huile.....	31
2- La production du café et du cacao.....	31
3- La fusion des concessions.....	32
Chapitre II : LA CFSO : DE L'ETUDE DE LA SOCIETE FUSIONNEE A LA FAILLITE.....	34
I- LA CFSO A L'ERE DE LA FUSION.	35
A- Etude de la structure.....	35
1- Le capital foncier.....	35
2- Le capital humain.....	37
3- Le capital logistique et immobilier.....	39
B- La CFSO : une entreprise de production et d'exportation du café robusta dans le haut-nyong.....	44
1- La production du café.....	44
2- De la transformation du café.....	46
3- De la commercialisation du café.....	46
II- LA FAILLITE ET SES MANIFESTATIONS EN 2002.....	48
A- Les causes de la faillite de la CFSO.....	48
1- La baisse du prix du café sur le marché international.....	48
2- L'impact de la dévaluation du franc CFA.....	49
3- Les problèmes phytosanitaire et de vieillissement des plantations.....	50
B- Les manifestations de la faillite de la CFSO.....	51
1- Sur le plan administratif.....	51
2- Sur le plan socio-économique.....	51
3- Sur le plan logistique.....	52
Chapitre III : LA CFSO : DE SON IMPACT ECONOMIQUE A LA RECONFIGURATION TERRITORIALE.....	54

I- LA CFSO : ENTRE PROMOTRICE DU CHOMAGE ET PROMOTRICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	55
A- La question du chômage.....	55
1- L'octroi d'emplois et les inégalités salariales.....	56
2- L'augmentation du chômage à l'ère de la faillite de la CFSO.....	57
3- La faillite de la CFSO et la nouvelle orientation des activités économiques.....	58
B- Le développement des activités économiques.....	59
1- La CFSO et le développement de la caféiculture.....	60
2- Le désenclavement des zones agricoles et le développement des tontines.....	63
3- Du paiement des impôts à l'augmentation du pouvoir d'achat.....	64
II- DE LA RECONFIGURATION TERRITORIALE.....	66
A- L'urbanisation d'Abong-Mbang.....	66
1- Le processus d'urbanisation de la ville d'Abong-Mbang.....	66
2- De l'entretien de l'espace urbain.....	67
3- La modification de l'espace urbain.....	67
B- Le désenclavement de la localité de Mampang.....	68
1- Les infrastructures et l'extension territoriale.....	68
2- La construction des voies de communication.....	70
3- L'entretien des voies de communication.....	71
Chapitre IV : L'IMPACT SOCIAL DE LA CFSO DANS LES LOCALITES D'ABONG-MBANG ET MAMPANG.....	73
I- LES DOMAINES EDUCATIF ET SANITAIRE.....	74
A- Le domaine éducatif.....	74
1- La CFSO : une actrice dans le domaine de l'éducation.....	74
2- La contribution à l'émergence d'élites.....	77
3- La CFSO dans la promotion de la sous-scolarisation.....	79
C- Le domaine sanitaire.....	81

1- Le centre de santé intégré de la CFSO.....	81
2- La prise en charge médicale.....	82
3- Le suivi médical.....	84
II- LA CFSO : ENTRE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION COLONIALE ET ACTRICE DU PROCESSUS D'INTEGRATION NATIONALE.....	85
A- La continuité de l'exploitation coloniale.....	85
1- Le problème de l'expropriation des terres.....	86
2- Le problème des inégalités sociales.....	86
3- Les problèmes de travail forcé et d'acculturation.....	88
B- Actrice du processus d'intégration nationale.....	90
1- La main-d'œuvre hétérogène.....	90
2- De la recomposition du tissu social.....	92
3- La cohabitation des communautés.....	93
CONCLUSION GENERALE.....	95
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	99
ANNEXES.....	105
TABLE DES MATIERES.....	116